

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

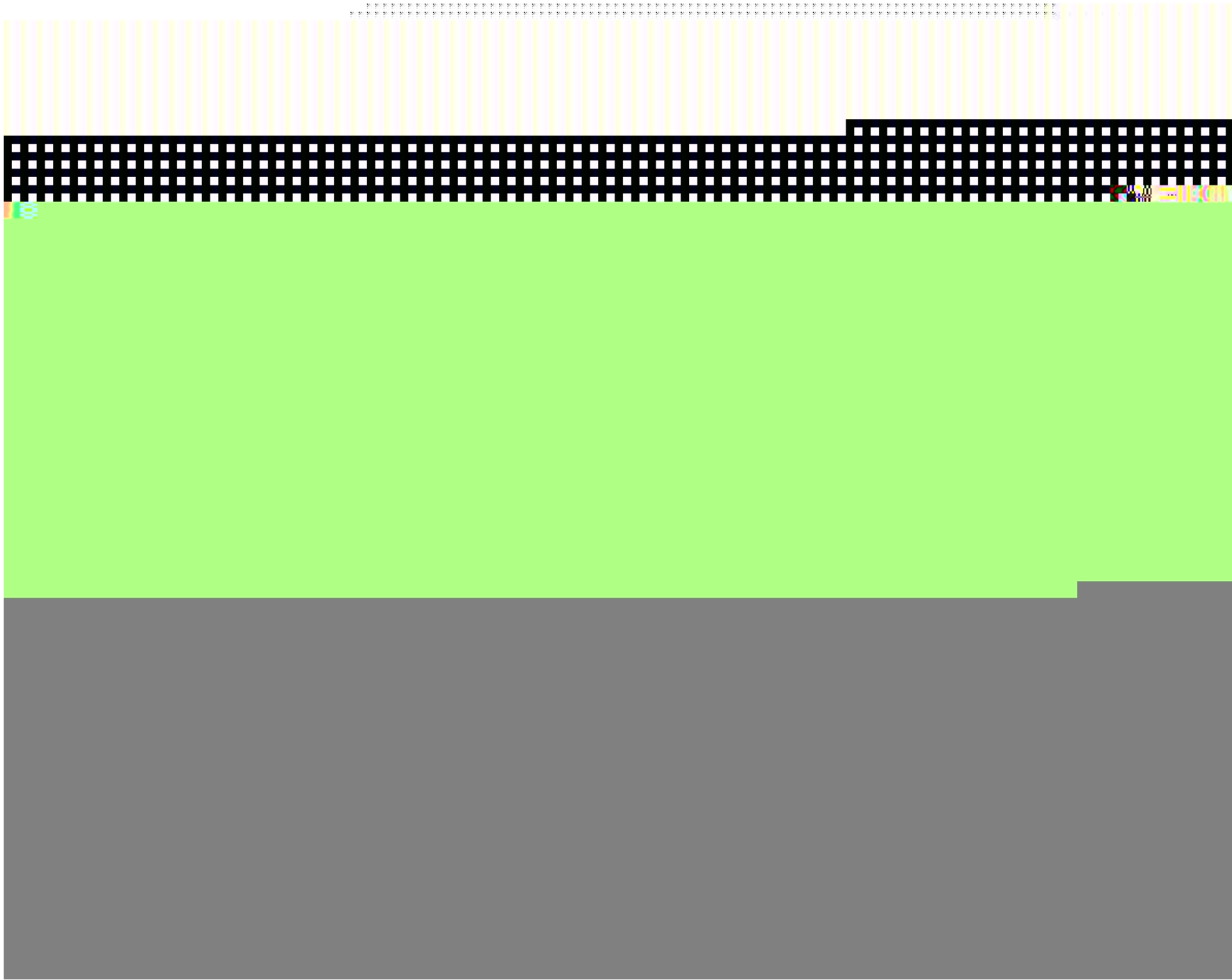


PAYS
D'ART ET D'HISTOIRE
PYRÉNÉES
BÉARNAISES

ASPE - BARÉTOUS - JOSBAIG - OSSAU - PIÉMONT OLORONNAIS



Lire le paysage
Comprendre les implantations
Décrypter l'architecture



Le patrimoine support de modernité, pour un projet qualitatif et identitaire

Introduction

Les Pyrénées béarnaises présentent des paysages exceptionnels et un patrimoine urbain et architectural de qualité, relativement bien préservé. Entre piémont, le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie et les villages du Haut Béarn, de nombreux motifs urbains et architecturaux communs se déclinent.

Pour valoriser cette richesse, deux démarches sont portées à l'échelle du territoire. Les collectivités locales ont entrepris une reconnaissance au titre du Pays d'art et d'histoire, dans le but de promouvoir l'identité au travers des valeurs patrimoniales. Elle consiste à mener des actions de partage et de sensibilisation.

En parallèle, les élus territoriaux ont souhaité la mise en place d'une charte architecturale, urbaine et paysagère. Celle-ci s'inscrit dans une volonté d'accompagner le développement de ce territoire, pour le valoriser, renforcer son attractivité, et soutenir ses mutations pour tenir compte des enjeux contemporains (évolution des usages et des manières d'habiter, dimensions énergétiques et environnementales, dynamisation des centres bourgs, etc...).

Cette charte est construite comme un outil pédagogique.

Dans une première partie, intitulée « comprendre et valoriser le territoire », elle s'attache à analyser les motifs communs aux vallées et au piémont. A ses différentes échelles, du grand paysage jusqu'aux détails constructifs, elle décrit les qualités urbaines, paysagères et architecturales. Pour chacun des motifs, sont exprimés *les éléments régulateurs*, qui caractérisent les lignes de force du lieu, et qui en règlent les qualités. Ces éléments peuvent être supports de projet.

Dans le second volet, « fiches actions », elle propose une série d'outils, au service des collectivités, artisans et particuliers. Sans valeur réglementaire, ces fiches sont construites comme des supports d'échange et de projet, en faveur du dialogue entre les différents acteurs.

Sommaire

1.

VIVRE UN TERRITOIRE

5

Composer avec les valeurs naturelles

- De la géologie aux matériaux de construction 6
- Structure de vallées et réseau hydrographique 8
- Les logiques climatiques, facteur d'implantation 10

Former et préserver le paysage

- Le paysage montagnard et ses motifs 12
- Le paysage du piémont et ses motifs 16

S'implanter dans le territoire

- La montagne, le fond de vallée et la pente 18
- Le piémont, les crêtes, les vallons, la plaine 20

2.

S'INSCRIRE DANS LE TERRITOIRE

23

Planter les formes bâties

- La ville centre du territoire, motifs et logiques urbaines 24
- Le bourg et la centralité des fonctions dans le maillage rural 26
- Le village et l'usage agricole du territoire 28
- Le hameau et les formes urbaines groupées 30
- Les fermes, bâti rural dispersé 32
- Le bâti d'usage agricole, les bordes 34
- Le bâti d'usage agricole, la cabane dans les estives, le saloir 36

3.

ORGANISER LE BÂTI, FORMER LES RUES ET LES PLACES

39

Former les tissus urbains

- Le caractère de l'îlot 40
- Les rues de villages, leurs variations 42
- La régularité des rues ordonnancées 44
- Les éléments d'accompagnement de la maison dans l'espace urbain 46
- Le village dans la pente 48

Former les espaces collectifs

- La place composée du bourg 50
- La place plantée 52
- Le « padouen », « le prat », ou pré commun 54
- Le petit carrefour de village 56

4.

OCCUPER ET ORGANISER LA PARCELLE, FORMER LE BÂTI

59

S'implanter sur la parcelle

- Les bâtiments formant une cour 60
- Des façades hiérarchisées 62
- Les maisons de village en alignement sur la rue 64
- Des volumétrie simples 66

Accompagner les maisons

- Le jardin, transition entre espace bâti et espace rural 68
- Portails et portillons, murs de clôture, la limite entre espace privé et espace public 70
- Murs de clôture sur l'espace public et entre jardins 72
- Le sol de la cour et le seuil 74
- Le végétal : de multiples motifs qui dessinent le territoire 76

5.

L'ART DE BÂTIR

81

Composer la façade

- Les bâtiments publics 82
- La maison de type bourgeois 84
- La maison de village 86
- L'oustal, la maison paysanne 88
- La maison avec grange attenante 90
- L'immeuble de la période industrielle 92
- La façade à galerie 94
- Le bâtiment secondaire sur la cour 96

Construire, protéger et décorer la façade

- Le mur du bâti principal et du bâti secondaire 98

Former et équiper les baies

- Les percements de la façade, les baies 100
- La porte et le portail 104
- Les menuiseries de fenêtres et porte-fenêtres 106

Former le toit et ses ouvrages

- Le débord de toit, le lien entre la façade et la toiture 110
- Les matériaux et formes du toit 112
- Les ouvrages de la toiture : lucarnes, cheminées 114

GLOSSAIRE

117

Les mots suivis d'une astérisque renvoient à des définitions du glossaire. Le vocabulaire régional est indiqué en italique.

BIBLIOGRAPHIE ET CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

119



Village d'Aydius. Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX

1.

Vivre un territoire



Une géologie riche qui a formé les paysages

La longue histoire des Pyrénées a produit des espaces aux formes à la fois diverses et caractéristiques : vallée d'Aspe formée par les verrous glaciaires, vallée d'Ossau large et ouverte, vallée du Barétous, de ses formes douces jusqu'aux falaises abruptes, celles-ci se confrontant au piémont (Oloronais, Josbaig) et aux coteaux du Jurançonnais.

L'homme, par sa présence dans ce territoire et les usages qu'il en fait, participe à le modeler. Le travail des terres s'est traduit par des paysages ouverts de plaines cultivées et les structures en terrasses des pentes. L'usage de pâtures laisse ouvertes et entretenues les parties les moins pentues, quand les pentes les plus fortes restent boisées. Enfin, l'habitat, sous forme groupée ou sous forme diffuse, complète cette empreinte de l'homme dans son territoire.

Les paysages constituent une identité forte de ce territoire. Par nature mouvante, cette valeur se doit d'être préservée tout en s'adaptant aux enjeux actuels.

Composer avec les valeurs naturelles

De la géologie aux matériaux de construction

Structure de vallées et réseau hydrographique

Les logiques climatiques, facteur d'implantation

Former et préserver le paysage

Le paysage montagnard et ses motifs

Le paysage du piémont et ses motifs

S'implanter dans le territoire

La montagne, le fond de vallée et la pente

Le piémont, les crêtes, les vallons, la plaine

De la géologie aux matériaux de construction



Dalles de schiste appareillées en maçonnerie de pierres sèches dans la vallée d'Ossau. Louvie Soubiron.

La formation de la chaîne pyrénéenne est le fruit d'une longue et complexe histoire géologique à laquelle a succédé l'action érosive des glaciers et de l'eau courante.

Ces dynamiques ont formé un territoire marqué par des entités pédologiques abondantes et distinctes. Les matériaux naturellement disponibles sur ce grand territoire en témoignent : granites, ardoises, calcaires, marbres, grès, schistes, sables, argile...

Ces matériaux sont aujourd'hui ceux du bâti des Pyrénées béarnaises et de leur piémont. Ils ne sont pas répartis de manière uniforme sur ce grand territoire et donnent à chaque commune une identité propre, en fonction de la nature des ressources locales. Ces matériaux sont autant de marqueurs d'identité qui

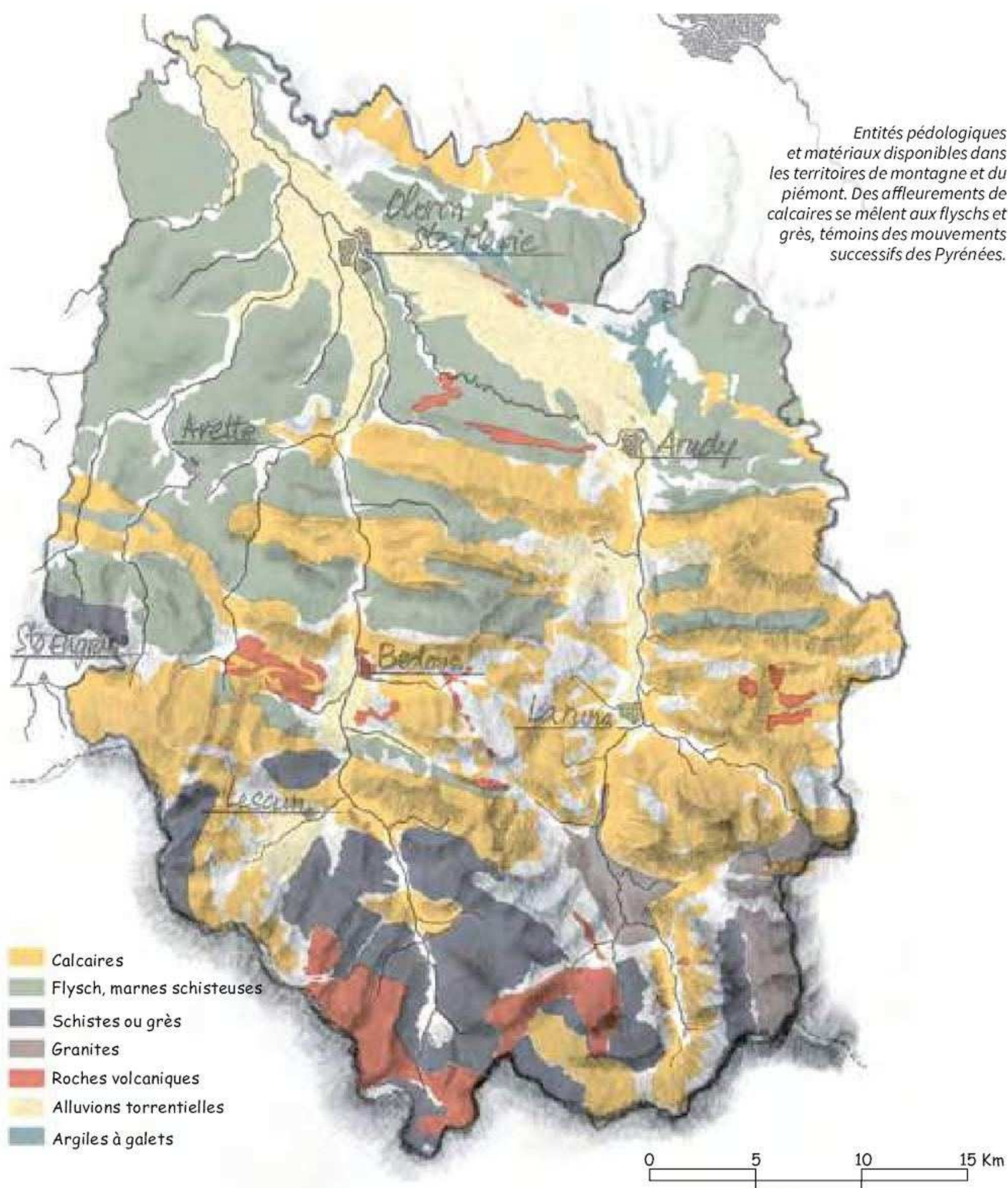
contribuent à la texture générale des paysages bâtis. Leur mise en oeuvre est elle-même spécifique. On ne construit pas, en effet, de la même manière avec le grès, le schiste ou les galets. Le matériau définit un art de bâtir propre à chaque espace.

Restaurer le bâti dans les Pyrénées béarnaises se fait en utilisant les matériaux locaux et en respectant leur mode de mise en oeuvre. Construire ou aménager se fait en s'inspirant des textures locales et en respectant ou en évoquant l'art de bâtir propre à chaque territoire.

L'observation des caractères et des usages locaux est un préalable qui permet d'insérer harmonieusement les constructions et les aménagements nouveaux dans le site tout en évoquant la mémoire des lieux.

Les éléments régulateurs :

- » Les matériaux sont puisés localement
- » Ils conditionnent l'art de bâtir



Appareil de galets en fougère sur assises de tuileaux. Précilhon.



Ardoises posées au clou pour le bardage d'un pignon de grange. Sainte-Colome.



Appareil de grès, galets et moellons calcaires. Buziet.

Structure de vallées et réseau hydrographique



L'enchaînement des verrous glaciaires libère des replats qui accueillent les villages. Village de Cette vu depuis Borce.

Les roches anciennes des territoires de haute montagne sont cisaillées par les cours d'eau. A cette structure primaire, succède le piémont et le début des coteaux du jurançonnais.

Les vallées montagnardes

Les deux grandes et profondes vallées glaciaires des Pyrénées béarnaises s'étirent perpendiculairement à la chaîne des Pyrénées avec une orientation marquée sud-nord. Elles sont parcourues par les gaves d'Aspe et d'Ossau tandis qu'à l'Ouest, le Barétous est formé de deux courtes vallées.

Les glaciers ont construit un paysage de vallons très ouverts (Laruns, Bedous) succédant à des pincements marqués par des défilés étroits. Cette orientation plein sud induit un ensoleillement maximum du fond de vallée tandis que la course du soleil souligne les versants dans la journée.

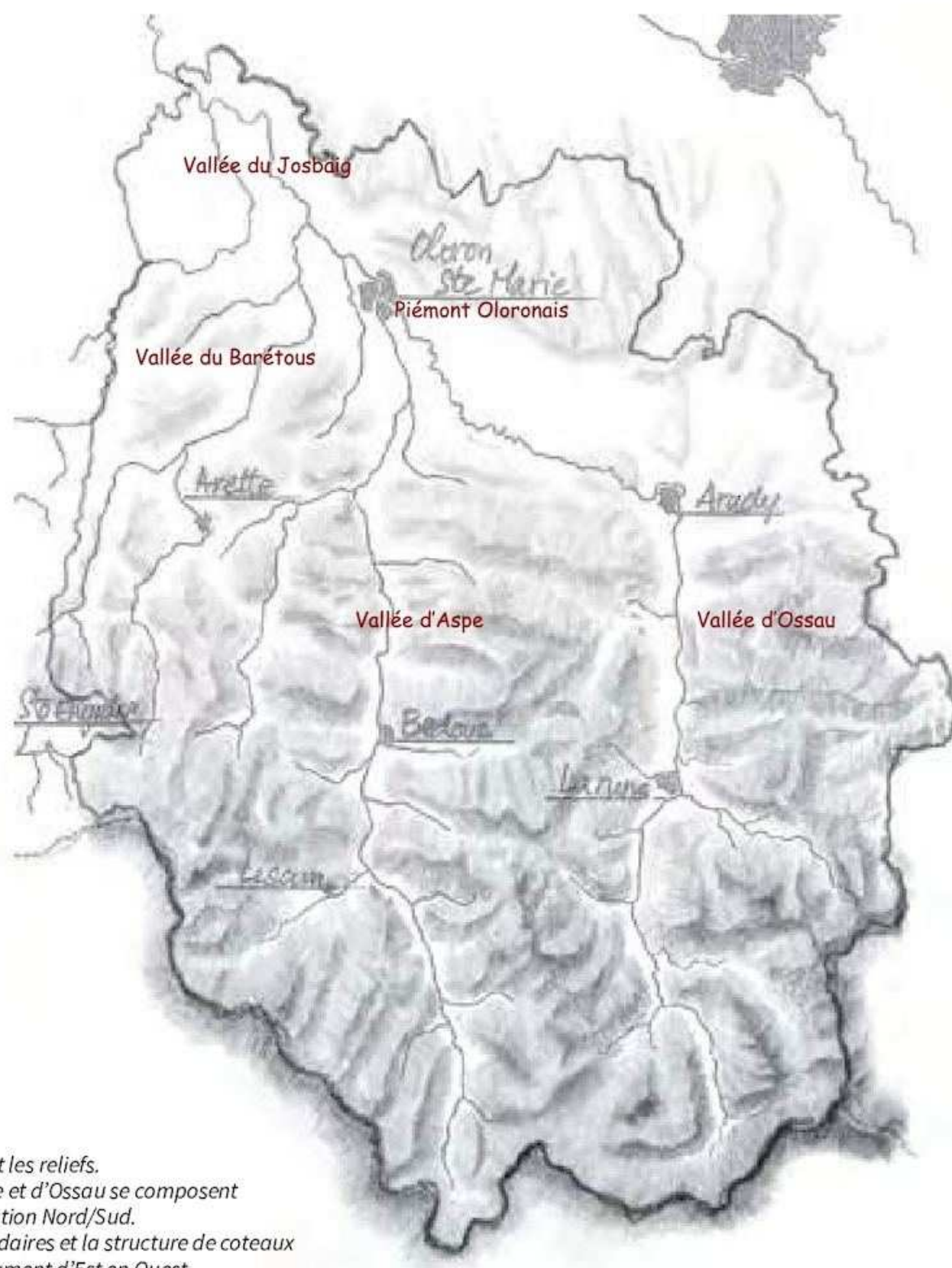
Le Piémont Oloronais

Les gaves abreuvent le piémont et y transportent alluvions et matériaux arrachés à la montagne qu'ils déposent dans de larges plaines alluviales. Un réseau de cours d'eau dense inféodé au système de l'Adour complète le système hydrographique et contribue à composer un ensemble de plaines encadrées de leurs rebords collinaires, entaillés de nombreux talwegs.

Ces paysages définissent sur le territoire des Pyrénées béarnaises autant de milieux que de façons d'aménager, de construire et d'habiter.

L'élément régulateur de la structure des vallées :

» L'hydrographie et les processus d'érosion ont formé les paysages



La topographie et les reliefs.
 Les vallées d'Aspe et d'Ossau se composent selon une orientation Nord/Sud.
 Les vallées secondaires et la structure de coteaux du piémont se trament d'Est en Ouest.
 L'implantation dans ces territoires tire parti des avantages et inconvénients topographiques, hydrologiques et climatiques spécifiques à chaque site.



Implantation du village inscrite dans le fond du vallons.
 Village de Lys.



Le pré commun, le ruisseau. Village de Gèronce.
 Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

Les logiques climatiques, facteur d'implantation



Villages et hameaux étagés dans la pente. Béost et hameau de Bagès.

Le fond de vallée

Le fond de vallée facilite les circulations et offre une topographie moins déclive pour les constructions mais induit deux inconvénients majeurs :

- l'ombre portée des montagnes prive les villages du rayonnement solaire surtout l'hiver quand le soleil est bas ;
- par manque de vent, le phénomène de stratification aérologique maintient les couches les plus froides vers le bas et prive le fond de la vallée de températures clémentes (Etsaut, Eygun, Eaux Chaudes).

Certains villages de fond de vallée bénéficient de particularités géographiques. Une vallée plus large ou plus ouverte permet un meilleur brassage de l'air. Ainsi, les villages du vallon d'Accous tirent parti de l'élargissement de la vallée, Sarrance exploite la trouée du vallon d'Aran et Escot celle du Barescou.

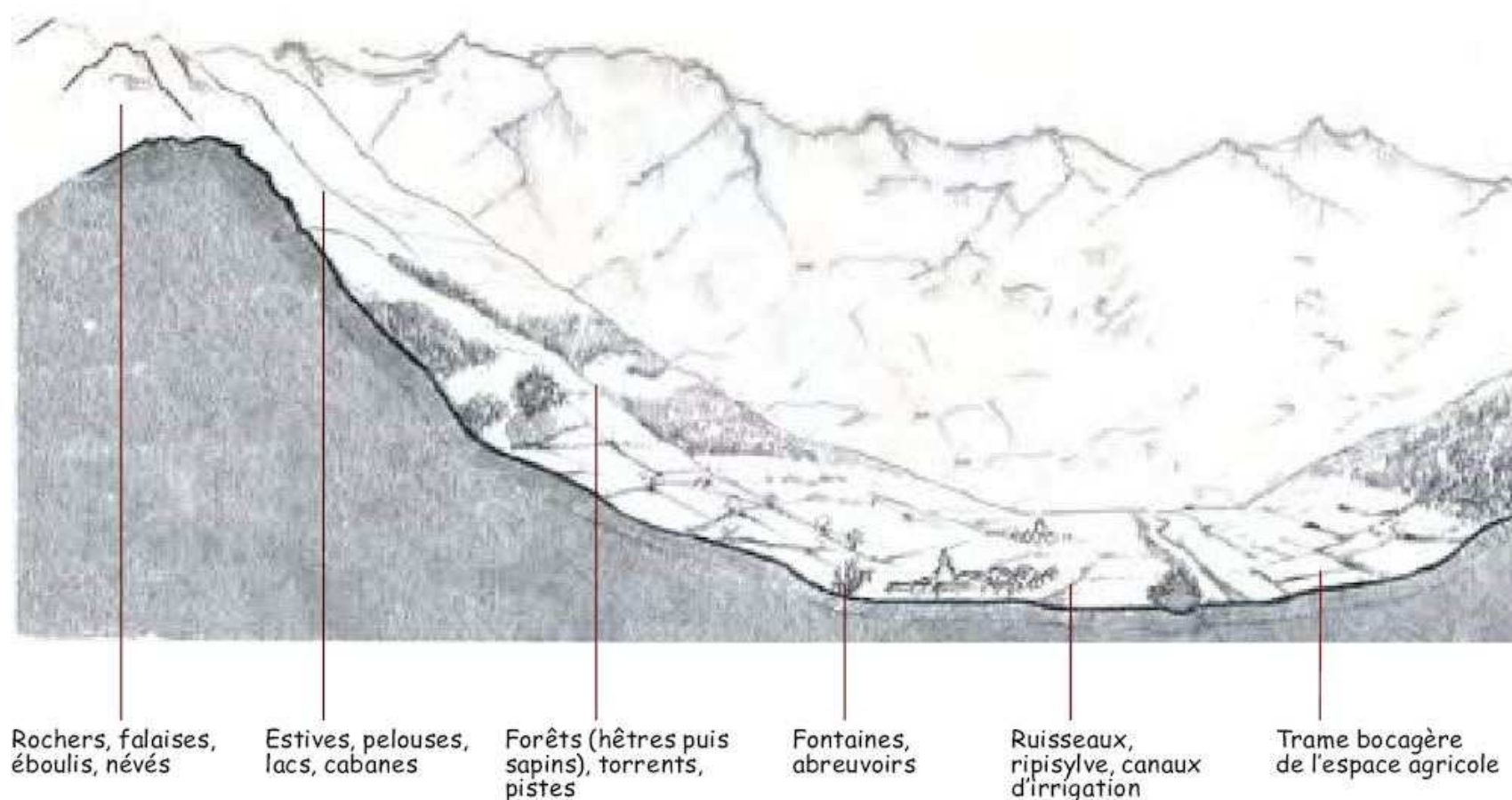
L'observation des aléas naturels a conduit les hommes à s'installer dans des sites où le risque est moindre : coulées de neige, de boue ou encore zones d'éboulements.

S'implanter en altitude permet de bénéficier d'un air plus chaud mais, dépassée la limite forestière entre étage collinéen et étage montagnard, les nuits avec gelée croissent fortement. Ceci explique que les villages d'altitude ne se sont pas implantés au dessus de 1000 mètres.

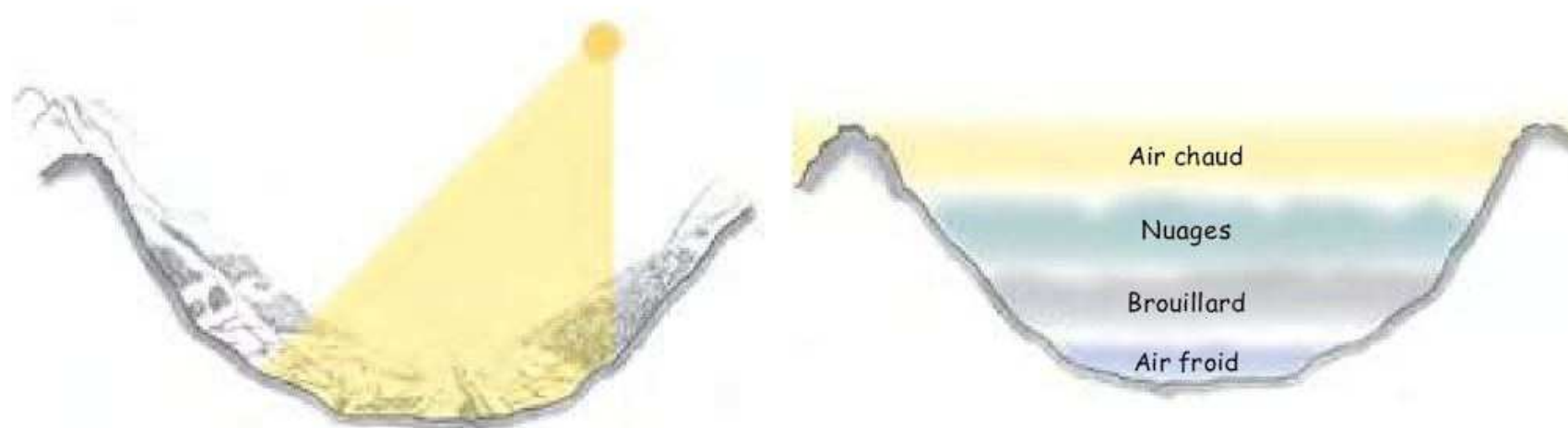
En montagne comme dans le piémont, il n'existe pas un climat mais une multitude de micro-climats liés à l'orientation, la topographie, l'altitude, la pente. Les implantations des hommes ont cherché à combiner au mieux ces facteurs.

L'élément régulateur des logiques climatiques :

- » Des micro-climats qui régissent les implantations humaines
- » Des strates paysagères lisibles



Les installations humaines et des usages dans la vallée.



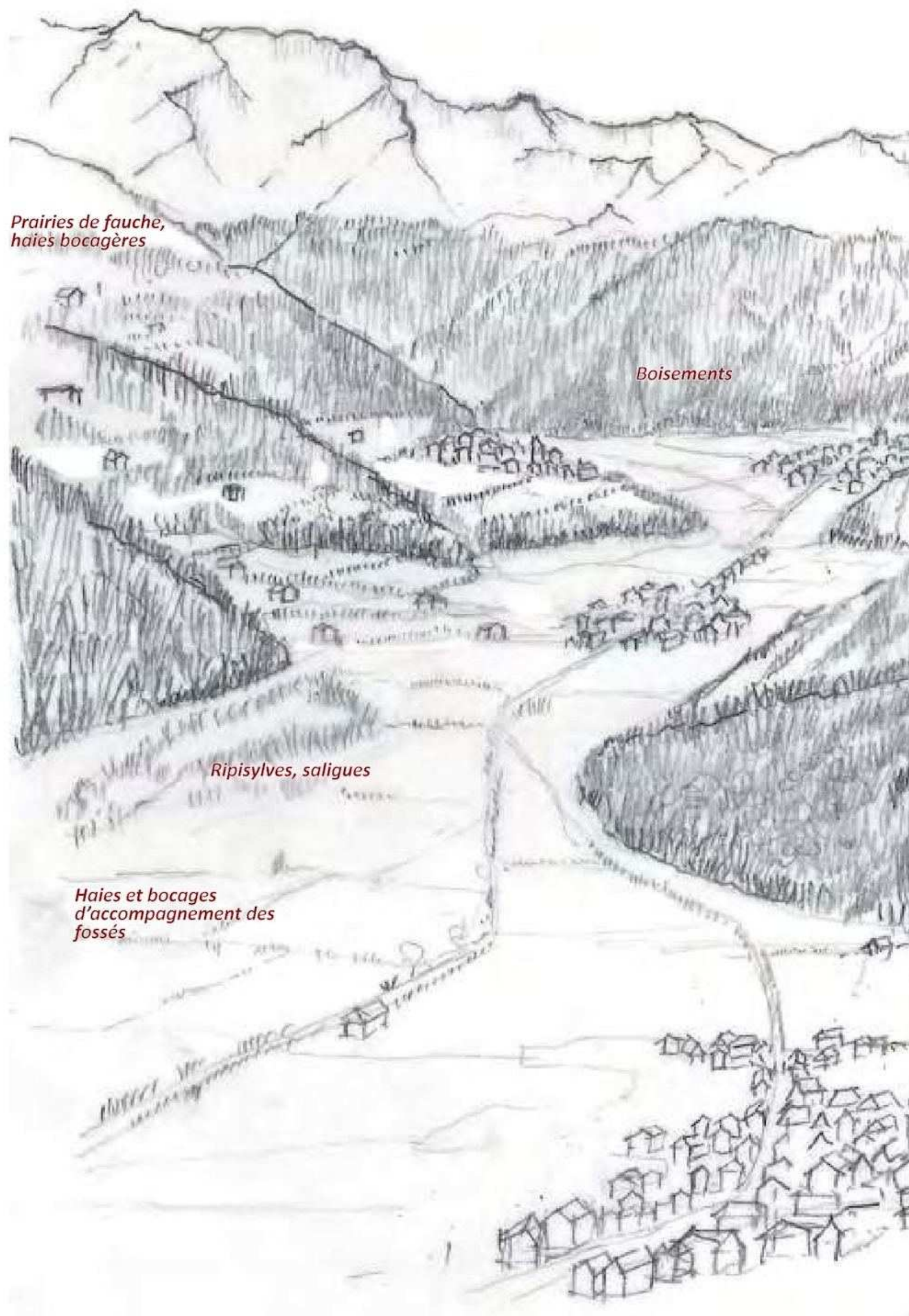
L'ensoleillement du fond de vallée permet une utilisation agricole des plaines.

La structure des strates varie selon les saisons. Elle participe aux implantations des hommes dans l'espace, même si elle ne constitue que l'un des critères d'installation. Ici les strates de la vallée au sommet : air froid, brouillard, nuages, air chaud.



Ci-dessus, l'aérologie et l'ensoleillement dans les vallées pyrénéennes.
A gauche, Laruns dans la large cuvette glaciaire aérée et ensoleillée, à droite le village d'Aydius, à presque 800 m d'altitude.

Le paysage montagnard et ses motifs





Vue de la vallée d'Ossau :
vallée montagnarde ouverte
avec large plaine alluviale.

Le paysage montagnard et ses motifs



Prairie de fauche et bocages sur la commune d'Escot. Source © Parc national des Pyrénées.

La vie pastorale depuis plus de 3000 ans a façonné lentement mais profondément les paysages des vallées montagnardes.

La topographie des vallées des Pyrénées béarnaises et la rareté de sols cultivables ont imposé comme activité principale l'élevage qui s'étend sur plusieurs niveaux complémentaires.

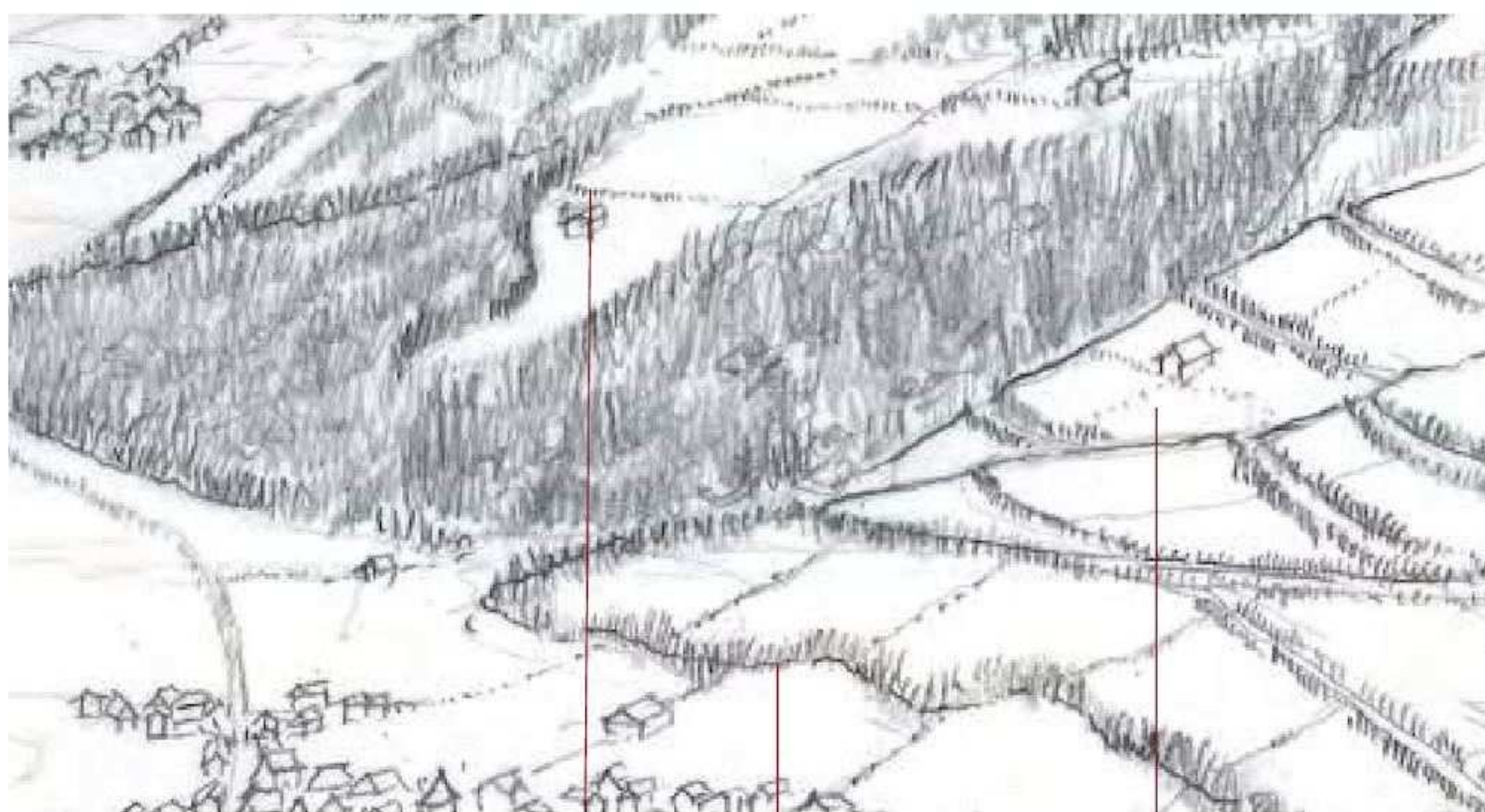
Le paysage des vallées a été modelé au fil des siècles par l'exploitation des pentes et des fonds de vallées pour la conquête de pâturages ou de terres de culture : étagement des cultures en terrasse, entretien des bocages et implantation de bâtis ou de bâtiments d'exploitation qui occupent tous les étages montagnards.

Les bocages participent à limiter l'érosion des sols et constituent des zones d'habitat pour la faune. Les haies trament le paysage et méritent d'être entretenues et protégées.

Les ripisylves et les saligues associées au paysage des gaves, sont régulatrices des crues ; elles fournissaient le bois d'artisanat et de feu et servaient d'espace de pacage communautaire. En dépit de son aspect sauvage, la saligue est un élément essentiel de la vie rurale et s'avère être, en outre, un formidable réservoir de biodiversité floristique et faunistique.

Les éléments régulateurs du paysage montagnard :

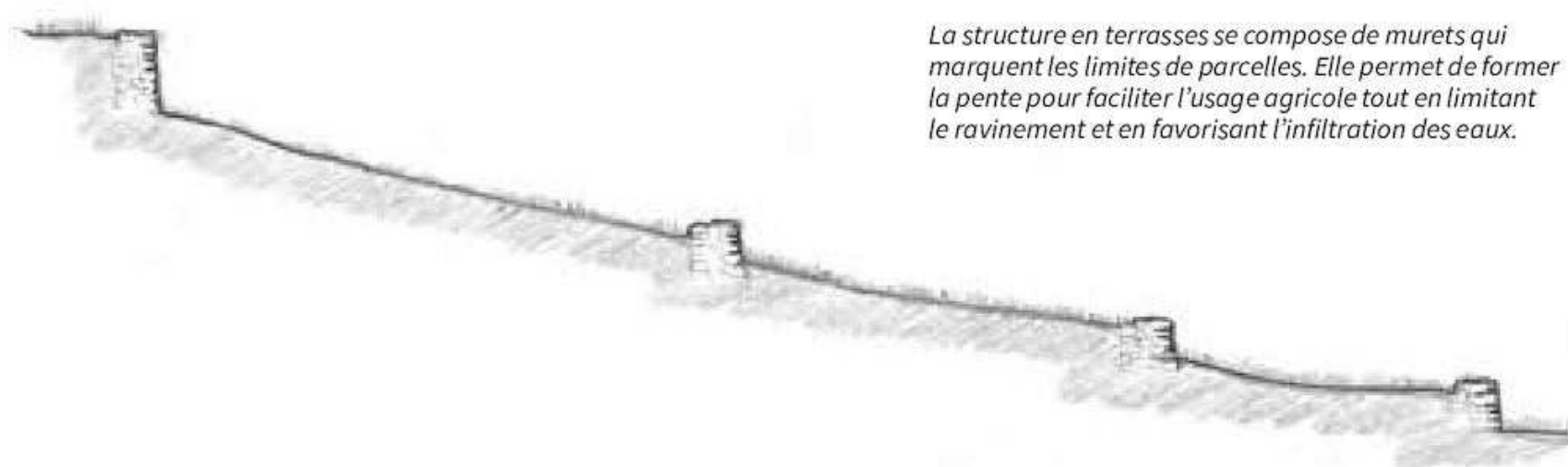
- » Les pentes sont boisées
- » La plaine agricole est ouverte et structurée
- » Les ripisylves, murets, haies composent le paysage



Haies bocagères

Haies et bocages
d'accompagnement des fossés
et des cours d'eau

Prairies de fauche, cultures
en terrasses, murets de
soutènement



La structure en terrasses se compose de murets qui marquent les limites de parcelles. Elle permet de former la pente pour faciliter l'usage agricole tout en limitant le ravinement et en favorisant l'infiltration des eaux.



Terrasses et murs de soutènement en pierres sèches qui facilitent le drainage des terrains. Entre Bielle et Bilhère, vallée d'Ossau.



Ruisseau, jardins, fermes, et trame bocagère. Lourdios-Ichère.

Le paysage du piémont et ses motifs



*La trame des parcelles compose le paysage. Les pentes accueillent les boisements, les plaines et les coteaux sont cultivés.
Vallon du Faget. Commune d'Oloron Sainte-Marie.*

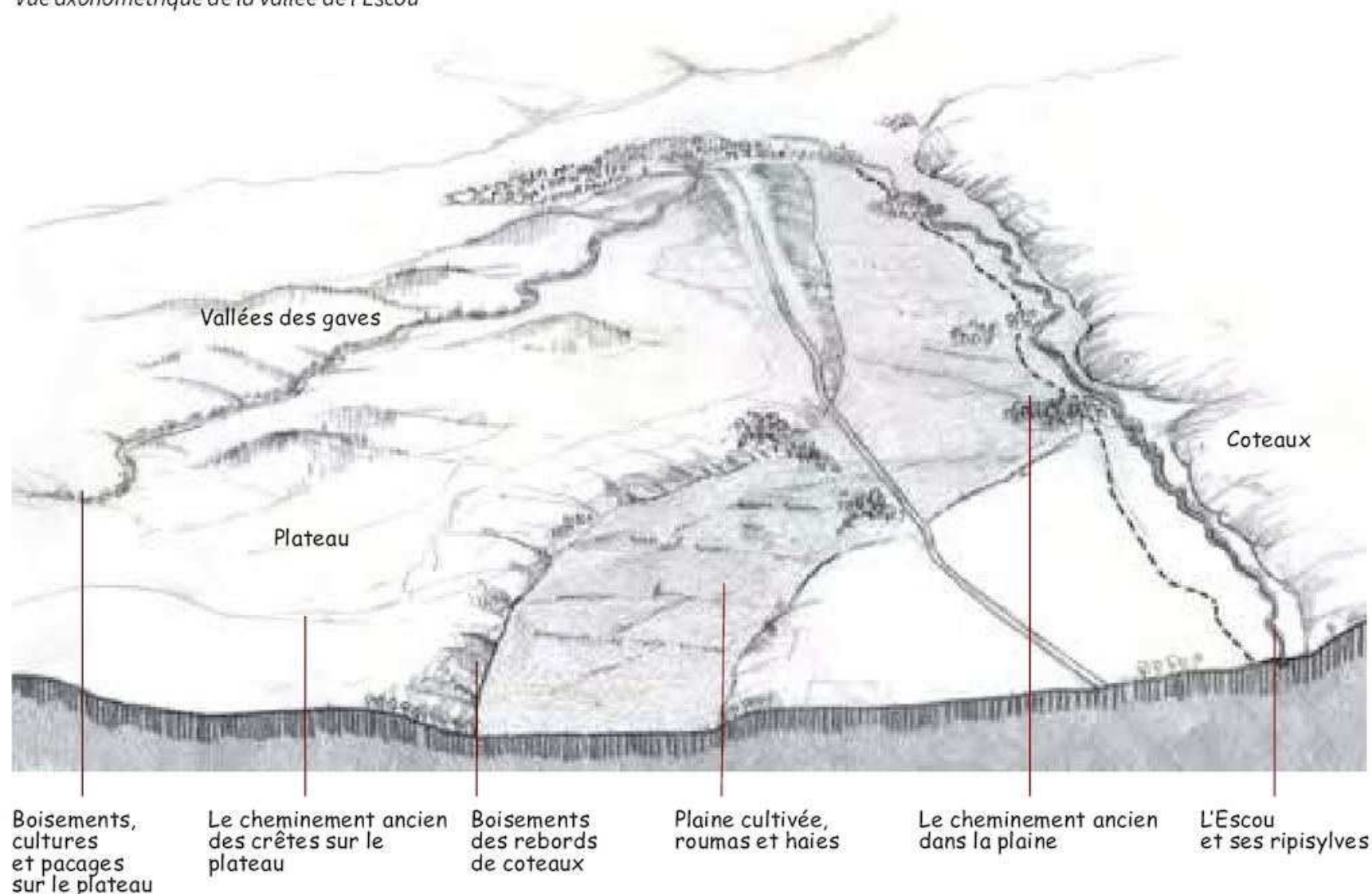
Dans le piémont à vocation éminemment agricole, la plaine alluviale (ou *arribère**) aux sols très fertiles est occupée par les cultures. Les galets roulés par les gaves qui abondent dans les sols cultivés sont ramassés et montés en murets (*les roumas**) qui délimitent les parcelles et structurent le paysage. Les haies arbustives et bocagères, ponctuent le paysage rural et font office de brise-vent et de rétenteur d'eau. Elles limitent les phénomènes d'érosion éolienne et hydraulique tout en offrant un refuge à la biodiversité de la faune et de la flore. Les cordons de végétation qui accompagnent les rives des cours d'eau animent ces paysages en un long serpentement tout en fixant les berges. Sur les pentes des coteaux qui bordent les plaines, les zones de pâturage alternent avec les bosquets qui sont entretenus et fournissent le bois de chauffage.

Sur les crêtes, de grands résineux accompagnent généralement les fermes et font office de signal vertical dans le paysage. Les bâtiments sont également entourés d'arbres qui protègent le bâti des vents dominants. En été, les essences au feuillage caduc apportent au bâti l'ombre qui le préserve des excès du rayonnement solaire. En hiver, la disparition de ce feuillage permet au bâti de profiter pleinement des apports solaire hivernaux qui réchauffent les façades. L'élevage profite des parties les plus pentues utilisées en prairies, alors que les parties planes des plateaux et des fonds de vallées sont cultivées. L'orientation des vallées secondaires garantit un ensoleillement maximal des versants sud, qui a favorisé l'installation des vignes du Jurançon.

Les éléments régulateurs du paysage :

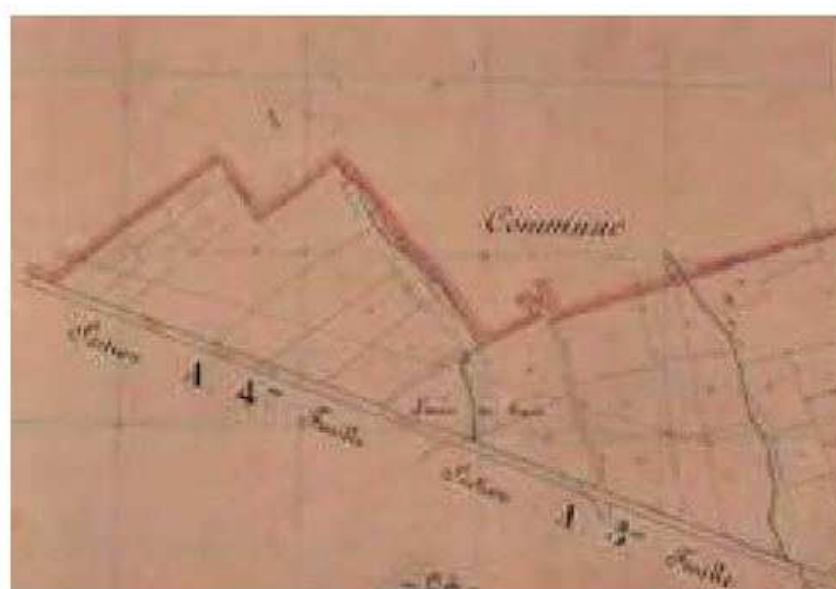
- » Les pentes des coteaux sont boisées
- » Les plaines et coteaux sont cultivés
- » Les maisons s'implantent en lien avec l'activité agricole

Vue axonométrique de la vallée de l'Escou



La plaine de l'Escou a conservé un découpage parcellaire très ancien (période antique) toujours lisible aujourd'hui grâce aux murets de pierre (roumas) qui matérialisent les limites des parcelles. Les parcelles sont organisées selon l'axe du cheminement ancien dans la plaine. L'enlèvement des galets pour faciliter l'exploitation des terres et leur réutilisation en murets en bord des champs ont participé à maintenir cette structure.

Ci-contre extrait du cadastre Napoléonien 1846, commune de Herrère.



Murets séparatifs en galets aujourd'hui totalement colonisés par la végétation. Entre Aste-Béon et Louvie Soubiron.



Muret séparatif appareillé en pierres sèches entre Aste-Béon et Louvie Soubiron.

La montagne, le fond de vallée et la pente



La large cuvette de Bedous. Source : Parc national des Pyrénées.

Le paysage des vallées montagnardes est caractérisé par un étagement de l'implantation humaine et de la végétation.

- Les villages entourés de terres labourables s'étagent du fond de la vallée à une altitude n'excédant pas 700 ou 800 mètres, l'habitat groupé témoigne d'une vie communautaire forte et d'une nécessité de limiter l'emprise sur les terres agricoles.

- C'est à partir de 1000 mètres que l'on trouve les granges qui peuvent-être groupées en quartiers dans les prairies de fauche. Les granges sont construites avec les matériaux trouvés sur place et sont couvertes d'ardoises ou de lauzes. Elles étaient occupées saisonnièrement pour le fauchage. Elles sont aujourd'hui encore utilisées entre deux parcours transhumants, notamment pour marquer les brebis.

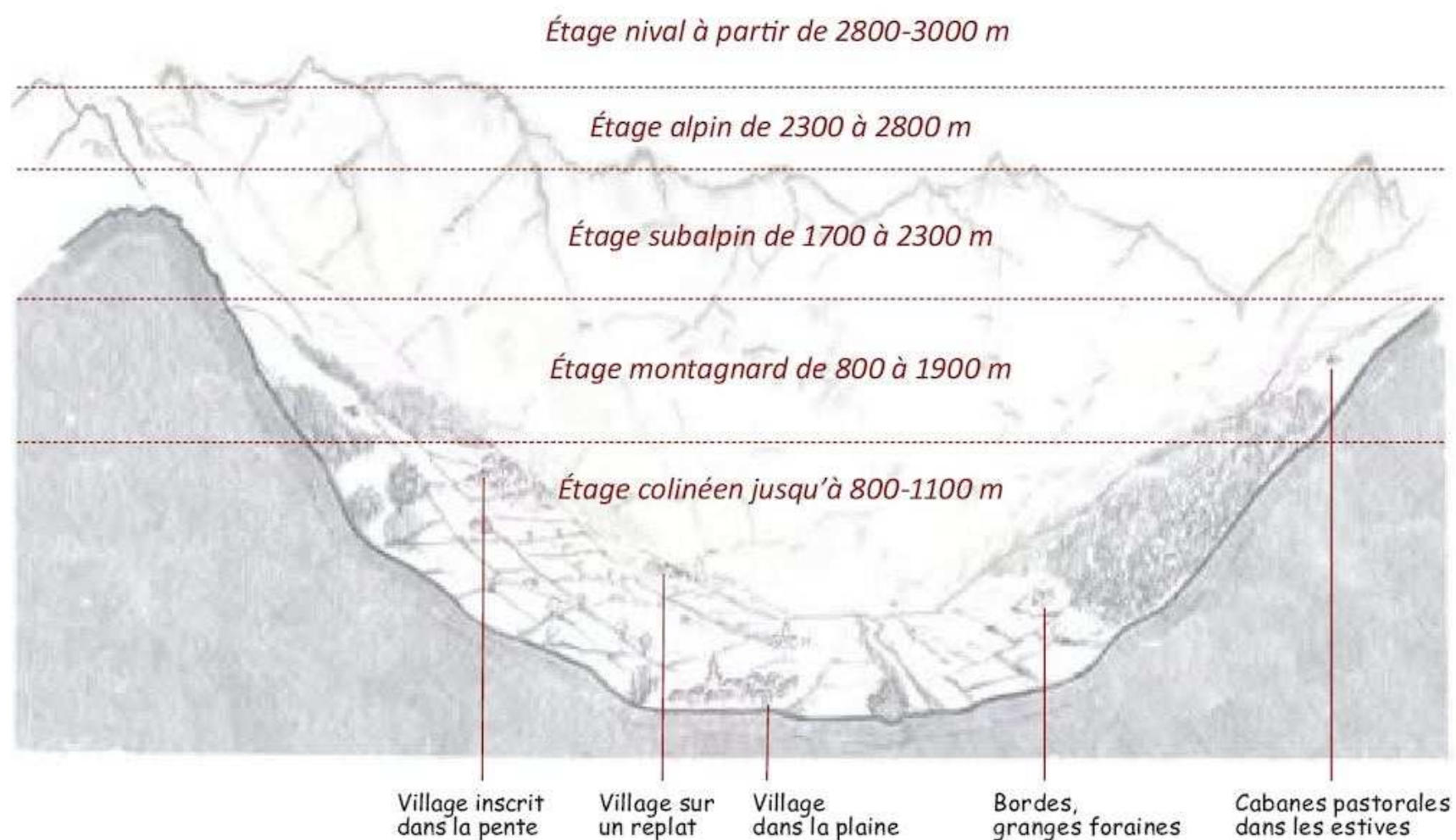
- L'étage supérieur des estives est occupé par les cabanes de bergers. Edifiées en pierres sèches, elles peuvent-être groupées en quartiers par 3 à 5 selon l'importance du pacage. Elle servent de demeure aux bergers durant la période estivale. Les matériaux sont bruts et les volumes construits sont simples et trapus. Leur construction est accompagnée de parcs de contention pour la traite des brebis et de saloirs qui sont souvent semi-enterrés.

Ces trois types d'implantation hiérarchisent la présence de l'homme dans le territoire : présence bâtie forte dans la plaine et sur les ressauts, présence plus ponctuelle dans les estives.

L'élément régulateur des tissus montagnards :

» Des strates paysagères lisibles correspondant aux usages agricoles et ruraux

Coupe type d'une vallée montagnarde



Le village inscrit dans la pente. Lescun.

Le piémont, les crêtes, les vallons, la plaine



Les cultures, les pâturages, les bosquets et les haies. Paysage rural du piémont. Quartier du Faget, Oloron Sainte-Marie
Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

La situation géographique est un élément capital pour la naissance et le développement des villes et villages. Chaque localité s'est implantée dans un environnement propice.

Plusieurs types de logiques anciennes règlent l'implantation urbaine dans le piémont :

- les implantations de hauteur : au sommet de collines ou de mamelons qui dominent le paysage et qui permettent le contrôle et la surveillance des voies de circulation. Ces implantations se font généralement sur des sites naturellement défensifs et aisément fortifiables (éperons barrés). Ils dominent les paysages sur lesquels ils ont un impact visuel et symbolique fort.

Ces villages anciens sont caractéristiques de la civilisation des *oppida** (protohistoire) mais aussi plus tardivement, des débuts de l'époque féodale ;

- les implantations sur le coteau ont pu être motivées par le désir de fuir la plaine inondable,

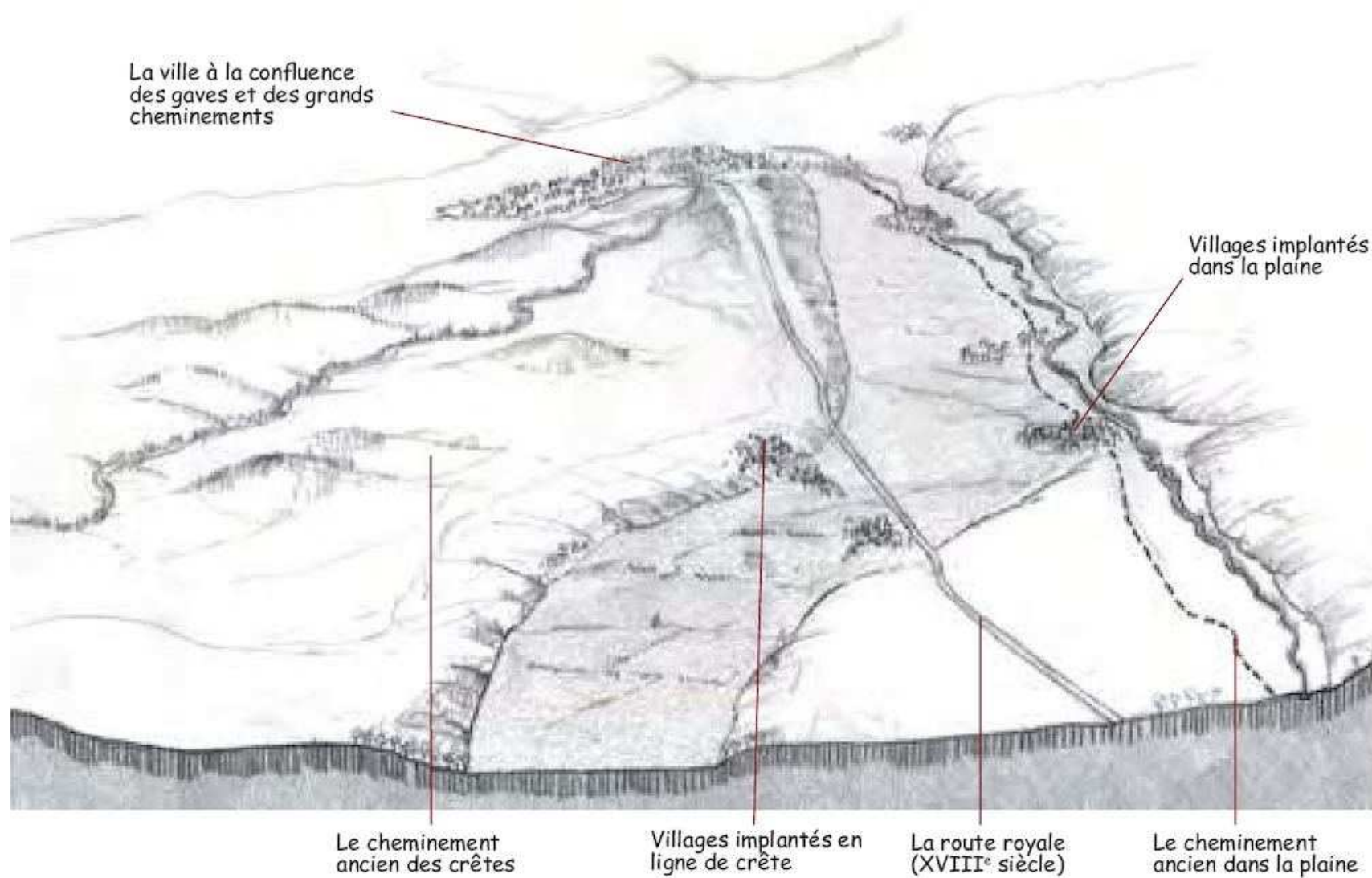
les sources sur les coteaux ont permis de fixer les agglomérations. Elles jalonnent également des cheminements anciens parcourant les crêtes et permettant de voyager à pied sec en toute saison, évitant les *fondrières** des fonds de vallées ;

- les agglomérations de plaine s'organisent le long ou au croisement de voies de circulation (cheminements antiques, voies de transhumance, voies de pèlerinage, franchissement de cours d'eau). Certaines agglomérations urbaines se sont constituées en noyaux d'habitats ruraux isolés et disséminés dans la plaine et les coteaux sous forme de hameaux.

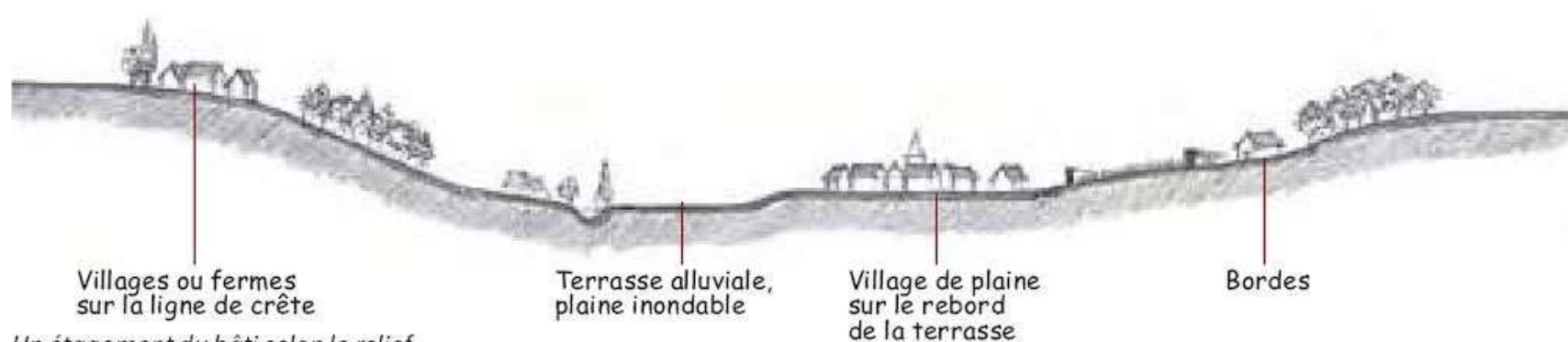
Dans le *piémont**, la nature des reliefs de plaines, collines et plateaux, multiplie les points de vue sur les espaces urbanisés. La dimension paysagère de ces espaces est primordiale et rend très sensible la qualité du paysage des toitures et l'impact visuel des bâtis dans les pentes et sur les crêtes.

Les éléments régulateurs des implantations en piémont :

- » Les villages de plaine implantés selon des logiques de site (orientation, ruisseaux, chemins)
- » Les fermes implantées dans la plaine ou sur le bord de la terrasse



Les logiques d'implantation dans le piémont oronais.



Un étagement du bâti selon le relief.



Village dans le piémont. Lasseubetat.



Corps de ferme aux abords du Joos. Préchacq-Josbaig.



Une limite claire entre maisons et espace agricole, les montagnes en arrière plan. Le village d'Agnos.



La vallée d'Ossau et le village de Laruns.

2.

S'inscrire dans le territoire



La morphologie des villes et des villages répond à des processus d'élaboration qui s'inscrivent dans la longue durée.

Dans les villages et hameaux, les maisons se sont construites le long des voies, de manière spontanée et progressive. Ces implantations recèlent des caractères communs, liés à une culture et à des modes constructifs locaux, à la nature des reliefs ainsi qu'à des logiques de densification progressive.

Le rapport entre le bâti et la rue fonde la valeur des espaces publics, qui se dessinent par des continuités de façades, des alignements de murets.

Dans les bourgs et dans les villes, des opérations d'urbanisme volontaristes ont contribué à composer des lieux de vie, souvent autour d'un édifice public. De véritables places sont ainsi apparues.

L'objet de ce chapitre consiste à révéler, comprendre, expliquer, les logiques des formes bâties identifiées sur ce territoire. Il ne s'agit pas ici de hiérarchiser, mais plutôt d'analyser les espaces pour mieux les appréhender.

Implanter les formes bâties

La ville centre du territoire, motifs et logiques urbaines

Le bourg et la centralité des fonctions dans le maillage rural

Le village et l'usage agricole du territoire

Le hameau et les formes urbaines groupées

Les fermes, bâti rural dispersé

Le bâti d'usage agricole, les bordes

Le bâti d'usage agricole, la cabane dans les estives, le saloir

La ville centre du territoire, motifs et logiques urbaines



L'implantation urbaine réglée, l'alignement et la continuité des façades sur la rue Adoue, le motif urbain du quai sur le gave d'Aspe. Oloron Sainte-Marie. Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

Oloron Sainte-Marie, la ville centre du Pays des Pyrénées béarnaises, s'est constituée au cours des périodes antique et médiévale sur un axe de communication transpyrénéen majeur et sur une éminence topographique permettant le contrôle stratégique de la confluence des gaves d'Aspe et d'Ossau.

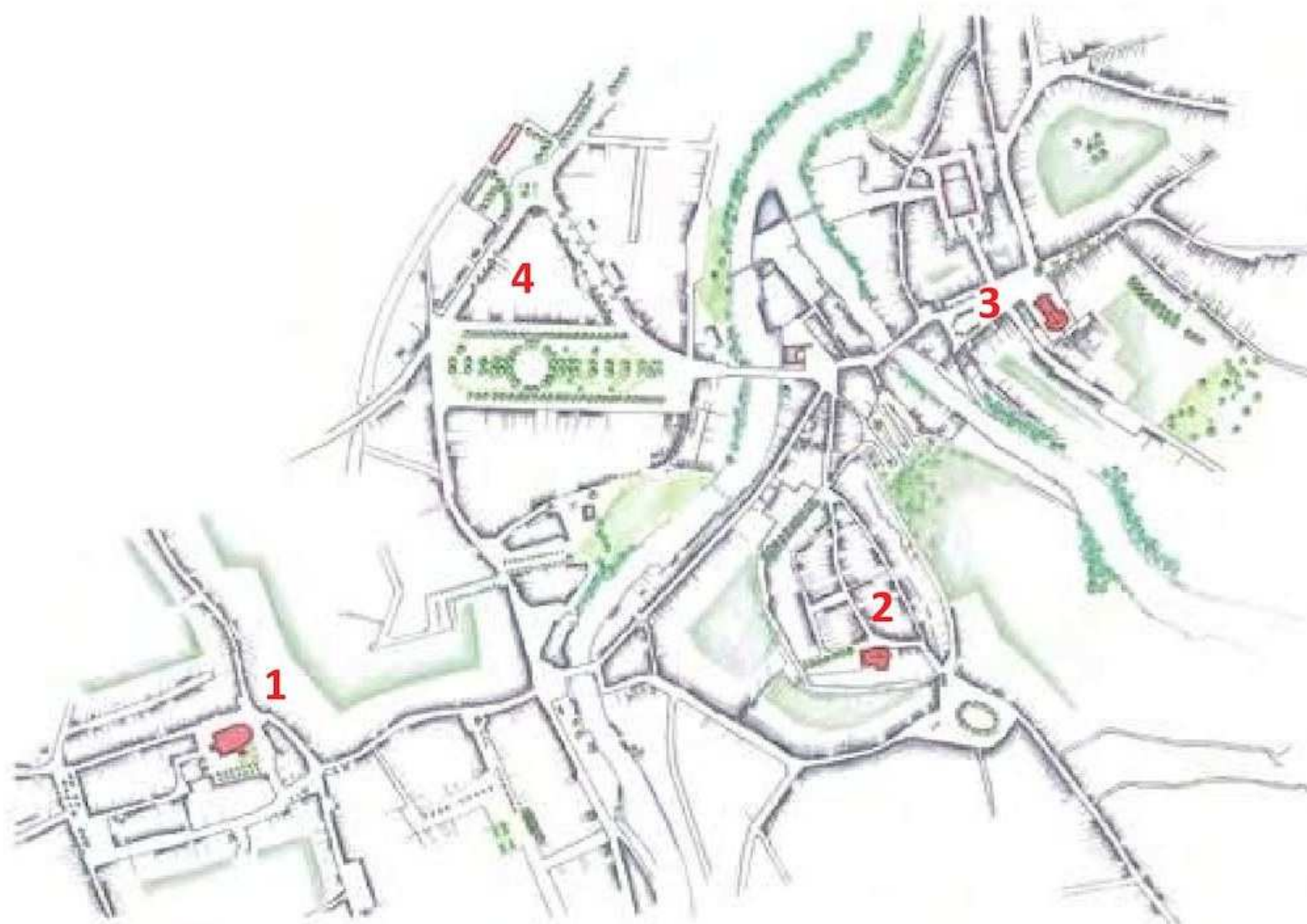
La ville s'est organisée dans un premier temps autour d'une cathédrale puis d'un château, dans la logique de deux villes distinctes et encloses. Dans un second temps, lorsque se sont développés ses faubourgs, elle a poursuivi son extension le long de grands axes de circulation structurants. Le bâti s'est construit dans la continuité urbaine, et dans une logique d'économie d'espace et de regroupement. La densité urbaine est ponctuée par des espaces publics structurants où se concentrent les équipements publics et administratifs ainsi que les pôles d'activité économique. En dépit du développement récent

de zones commerciales périphériques, Oloron Sainte-Marie conserve un environnement de nature cultivée relativement bien préservé qui permet de lire encore clairement la relation de la ville à son paysage environnant et à son territoire rural ainsi que les logiques historiques d'implantation urbaine, et la relation que ses tissus bâtis entretiennent aux monuments.

Dans un contexte contemporain de déprise des centres urbains au profit des périphéries, la reconquête des bourgs historiques aujourd'hui valorisés par des outils et des labels de gestion et de valorisation patrimoniaux et touristiques de qualité (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Ville et Pays d'art et d'histoire, classement UNESCO de la cathédrale Sainte-Marie en tant qu'élément majeur des chemins de Saint-Jacques...) s'affirme comme un enjeu social et économique majeur pour la ville d'Oloron Sainte-Marie.

Les éléments régulateurs pour une ville structurée et économe en espace :

- » La ville composée par des opérations urbaines planifiées dès la période antique
- » Une pluralité de fonctions : habiter, commercer, administrer, etc...



Les quartiers d'Oloron, leur morphologie et leur genèse.

1. Quartier Sainte-Marie fondé sur une trame antique ; 2. Quartier Sainte-Croix et ses axes de composition de la période médiévale ; 3. Quartier Notre-Dame avec ses éléments de composition urbaine successifs sur des tracés régulateurs et grands travaux d'infrastructures routières : tracés viaires, espaces publics, routes du XVIII^e siècle, équipements publics ; 4. Quartier de la gare et du jardin public ordonné autour des équipements publics du XIX^e siècle.



Implantation des villes de Sainte-Marie et Sainte-Croix à la confluence des gaves et des cheminements anciens. Oloron Sainte-Marie, d'après la Carte de la Vallée de Barétous, de l'ingénieur Thiéry, 1687.



Composition urbaine autour des équipements publics (halle-mairie, église), quartier Notre-Dame. Oloron Sainte-Marie.

Le bourg et la centralité des fonctions dans le maillage rural



La place ordonnée et articulée par sa fontaine centrale est le centre de gravité du bourg, Laruns, Carte postale, années 1930.
Source : © Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques

Le bourg se définit comme une agglomération urbaine de petite taille, ou gros village, aux fonctions, notamment commerciales, intermédiaires entre celles du village et celles de la ville. Les bourgs s'inscrivent sur les points névralgiques du territoire, et par leur répartition, forment l'ossature urbaine des vallées.

Le bourg a le statut de chef lieu (*capduhl*). Il s'organise en îlots formant des quartiers desservis par un *chevelu viaire** et gravitant autour de la place centrale.

Centre de gravité de cette organisation urbaine, l'espace communautaire de la place du bourg concentre les fonctions essentielles du bourg : organisation administrative avec l'hôtel de ville, lieu

de chalandise autour de la halle, service religieux avec l'église. La place est souvent occupée par une fontaine, une croix monumentale ou un édicule qui marque son centre.

La place du bourg fait l'objet d'une composition urbaine volontariste qui s'articule autour de l'hôtel de ville ou la halle-mairie et de l'ordonnancement des façades.

L'architecture des façades qui composent le pourtour de la place peut être réglée par l'ordonnance soignée de l'édifice principal.

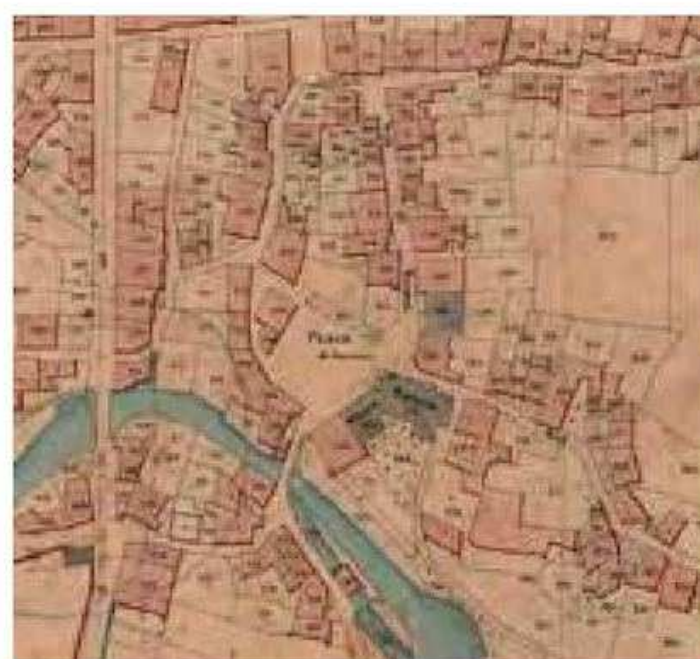
Les faubourgs se développent de manière continue le long des grands axes de circulation qui desservent le centre du bourg.

Les éléments régulateurs du bourg composé autour d'une place :

- » Une place centrale ordonnancée qui forme un ordre urbain
- » Un rôle structurant dans le maillage urbain des vallées



Arudy. Cadastre napoléonien, 1836. La trame urbaine étendue, sous forme de rues, et de places qui génèrent des îlots. La vie communautaire s'organise autour de la place centrale.



La place du centre bourg d'Arudy et le cadastre napoléonien de Bedous, 1837. La place centrale est un élément régulateur de la trame urbaine des bourgs.

Le village et l'usage agricole du territoire



Pâtures de bas versant et limites claires entre le village et les espaces agricoles. Bedous
Source : Parc national des Pyrénées, « Une cartographie des paysages ».

Héritier de la paroisse, le village s'identifie surtout par sa fonction sociale. Quelques dizaines de maisons se serrent autour des deux bâtiments emblématiques de la communauté : la mairie et l'église.

La rue principale ou « *carrère** », constitue la colonne vertébrale de cette forme urbaine desservie par des ruelles, les « *carrèrots** ».

L'implantation du village répond à une disponibilité de terres cultivables et à la proximité de l'eau. Il s'organise grâce à un maillage serré de rues qui s'articulent autour de rues étroites, indices du souci d'économiser l'espace agricole nourricier ; cette

trame compose des îlots dont le bâti s'est densifié au fil du temps.

Les limites du village et la proximité de l'espace agricole sont très lisibles.

Devant la maison, la *parquille** est utilisée pour les usages quotidiens. La place du village s'apparente le plus souvent à un carrefour élargi.

Le village constitué par un noyau dense d'habitat est entouré d'un anneau plus ou moins large d'espaces ouverts structurés par des canaux, haies arbustives ou murets.

Les éléments régulateurs du village :

- » Une fonction principalement agricole en lien avec l'espace rural attenant
- » Un espace urbain contenu et dense pour limiter l'empiétement sur les champs
- » La proximité de l'eau, ressource indispensable

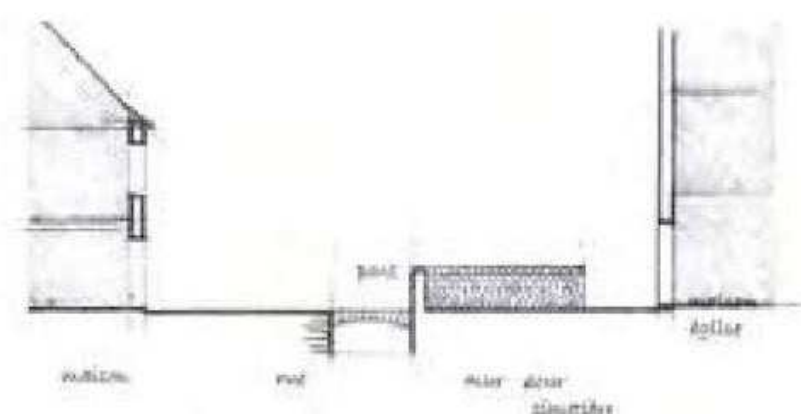
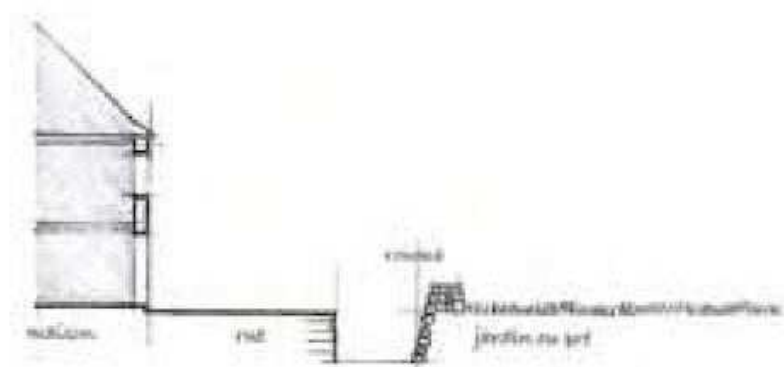
Castet, vallée d'Ossau. Le village s'est constitué aux pieds de l'église et de l'abbaye laïque. Le bâti s'organise de manière continue le long de la rue principale. Source © At. Lavigne.



La continuité bâtie aux abords de la rue

La place du village se forme sur un carrefour élargi

L'implantation du bâti forme les épaississements et resserrement de la rue et de l'espace public



Les abords du village, la relation au ruisseau. Lées-Athas.



Les abords du village, le rapport à l'eau, les ouvrages. Lées-Athas.



Les ouvrages collectifs liés à l'eau, la rue sinueuse, la limite bâtie. Borca.



La rue sinueuse, l'implantation à l'alignement. Sévignacq-Meyracq.

Le hameau et les formes urbaines groupées



Le hameau groupé d'Orcun, commune de Bedous. Source : © Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques

Le hameau consiste en une agglomération, généralement d'origine rurale, formée de quelques édifices. Le hameau ou l'*écart** n'est pas autonome administrativement et dépend d'un village ou d'une ville. Les hameaux constituent un relais des villages dans l'espace rural. Entités distinctes du village, elles sont liées au centre-bourg par l'appartenance au territoire communal.

Ces implantations écartées peuvent résulter d'implantations urbaines embryonnaires qui n'ont pas poursuivi pleinement leur développement. Elles sont liées à la valorisation d'un territoire agricole. Dans le territoire des Pyrénées béarnaises elles peuvent aussi consister en des hameaux formés par le regroupement de bordes (exemples des hameaux de Listo et des Escartès dans la commune de Louvie-Soubiron, et de Port d'Aste pour la commune d'Aste-Béon).

Cette unité de voisinage se structure à partir des fermes. L'espace public se résume au chemin qui le

traverse, ponctué par des petits ouvrages : lavoir, fontaine, abreuvoir, croix de carrefour. L'habitat et les bâtiments agricoles restent en équilibre avec le terroir qui les porte.

Les bâtiments d'habitation et les bâtiments d'exploitation agricole s'articulent les uns avec les autres pour former des cours, assurer la limite avec les parcelles voisines et permettre un lien direct avec les espaces agricoles attenants.

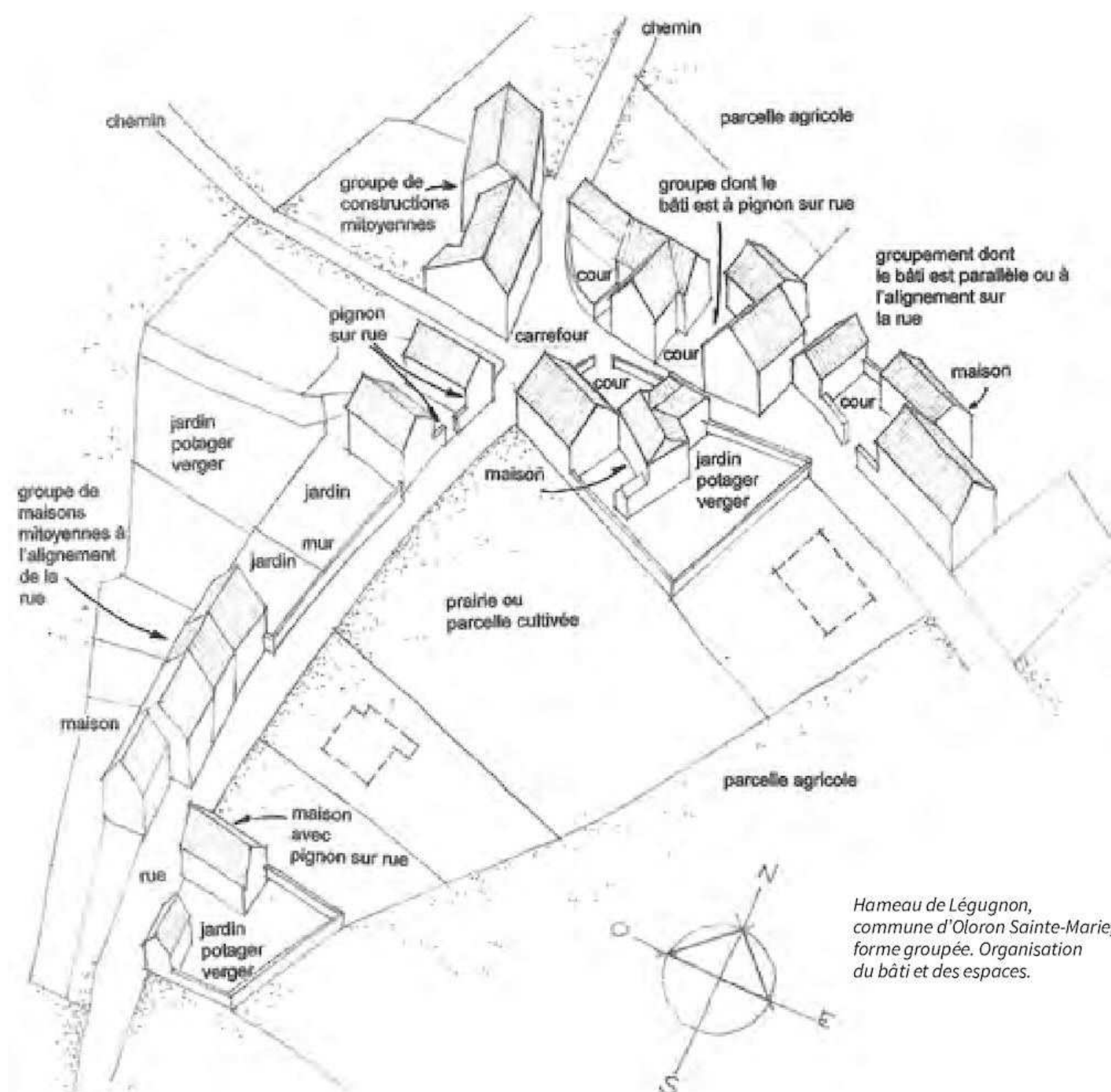
Les hameaux reprennent la structure du bâti rural en l'organisant par grappes à partir de la voie. Les maisons se construisent soit parallèlement soit perpendiculairement à l'espace public.

La continuité de la rue est assurée grâce à une série de murets en galets.

La partition des parcelles en lanières répond à une logique fonctionnelle : chaque maison bénéficie ainsi d'un rapport direct à l'espace public ou collectif, et d'un espace privatif à l'arrière.

Les éléments régulateurs du hameau constitué :

- » Un tissu souvent regroupé autour d'un élément central (chapelle,...)
- » Des continuités formées par l'implantation du bâti et les murets.



Hameau de Légugnon, commune d'Oloron Sainte-Marie, forme groupée. Organisation du bâti et des espaces.



Hameau distendu, plateau de Lhers, commune d'Accous.



Hameau de Bagès, commune de Béost.

Les fermes, bâti rural dispersé



Bâti rural isolé, entre Lasseube et Estialescq.

L'habitat rural dispersé et ses bâtiments d'usage agricole s'inscrivent au cœur d'un espace de terres agricoles.

Selon les époques, les fermes se localisent différemment dans le territoire :

A la période la plus ancienne (XVI^e siècle) elles s'installent vers le haut des pentes en suivant le rythme des talwegs.

La crête et la mi-pente sont occupées plus tard (XVII^e, XVIII^e siècle) selon les chemins transversaux.

Les routes de fond de vallée génèrent de nouvelles installations lorsque la pression agricole est plus forte (XVIII^e siècle).

Le rythme d'implantation du bâti sur le territoire, dépend du *finage** et de la structure du territoire.

Les fermes comprennent :

- un corps d'habitation qui intègre l'étable ;
- des granges, le puits et les appentis qui forment et animent la cour.

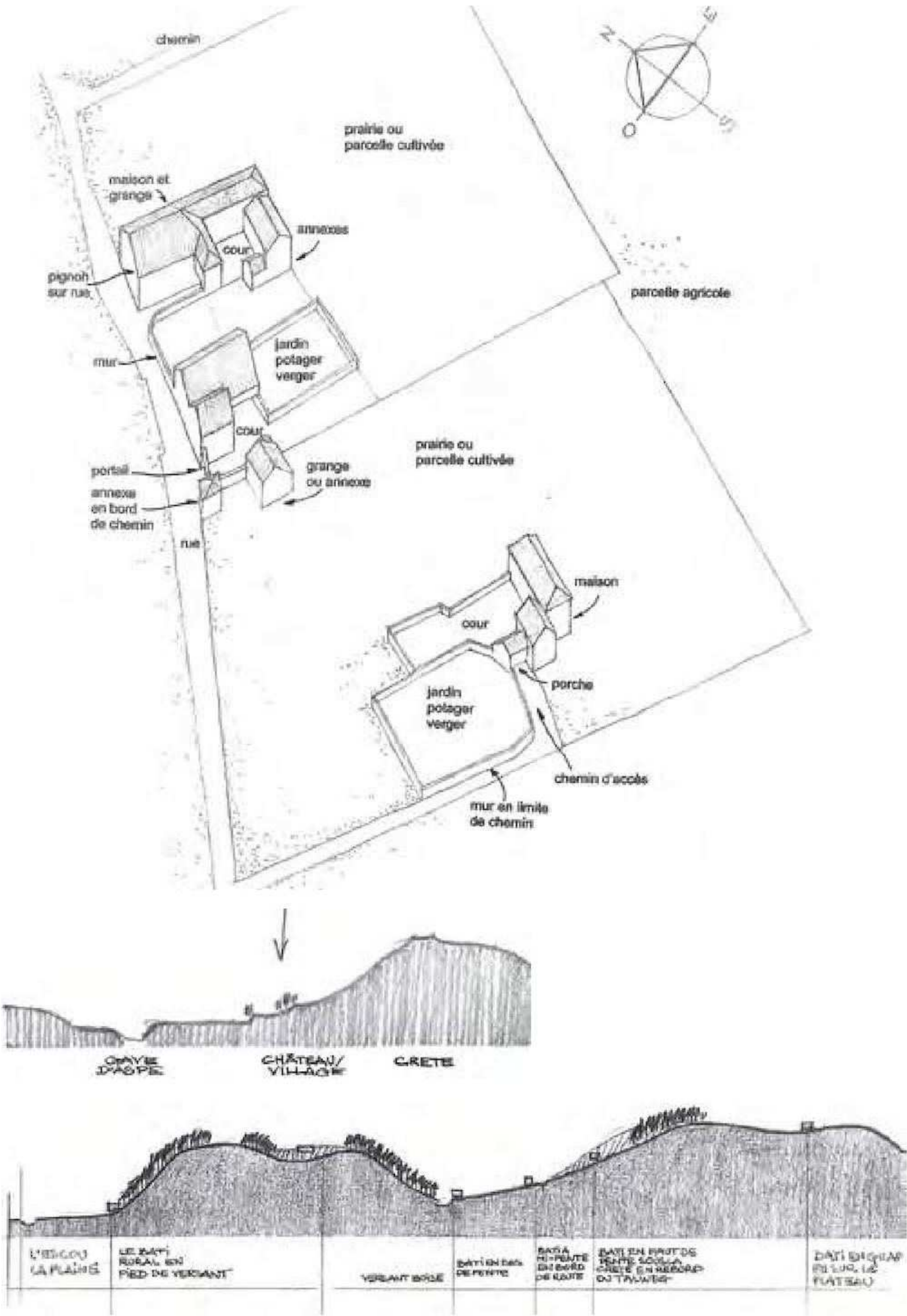
Le végétal d'accompagnement crée une limite entre la partie domestique et l'espace rural.

Leur lien étroit et nécessaire avec les terres cultivées et de pâture justifie leur dissémination dans le territoire.

Les éléments régulateurs de l'implantation des fermes :

- » Une implantation au cœur de l'espace agricole
- » Le groupement de plusieurs bâtiments autour de la cour
- » Un bâti qui s'adapte à la pente et s'oriente par rapport à l'ensoleillement

Structure de l'implantation des bâtis ruraux isolés et des hameaux.



Le bâti d'usage agricole, les bordes



Quartier de bordes en limite du piémont. Les parcelles sont structurées par des haies bocagères et des petits murets de pierres sèches. Vue prise entre les communes de Lys et de Sévignacq-Meyracq.

Dans les territoires montagnards et sur les coteaux du piémont, l'exploitation des prairies a généré la construction de bordes pour abriter cheptel et fourrage. Les *granges foraines**, isolées dans chaque parcelle ou parfois regroupées en hameaux sont propres à l'étagage des prairies de fauche très bocagères, aux pâturages et aux landes parcourues par les troupeaux et utilisés en inter-saison au dessus des villages.

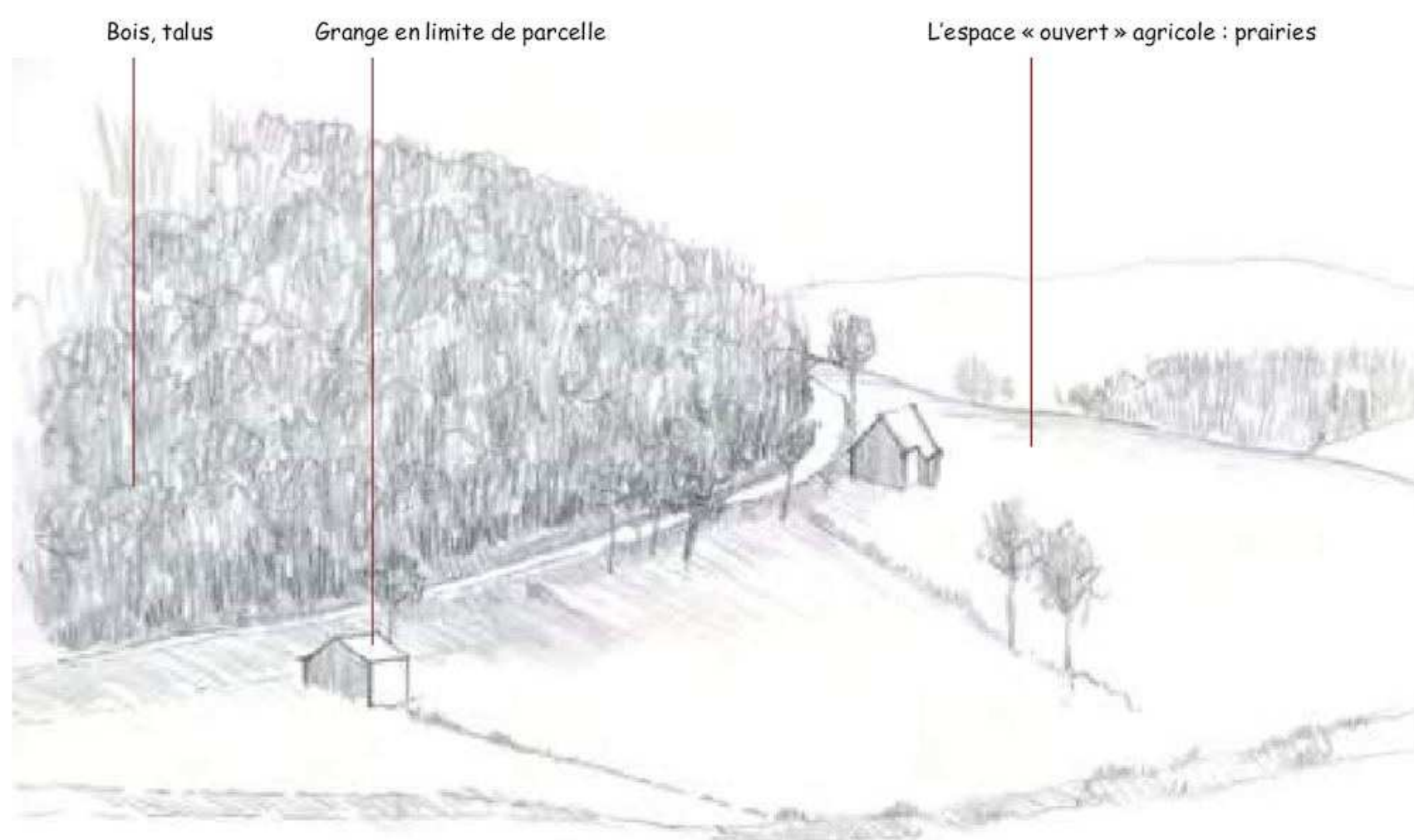
Elles s'implantent en bord de parcelle, limitant l'emprise bâtie sur l'espace agricole, qui reste d'un seul tenant. Elles sont adossées à un talus, un bois, qui les protègent des vents dominants. Lorsqu'elles sont construites dans la pente, les murs de la grange sont inscrits dans le relief et jouent un rôle de soutènement.

Les granges permettent un double usage, le rez-de-chaussée abrite le bétail tandis que les récoltes et la fauche sont stockées à l'étage dans le fenil. Elles s'implantent généralement dans le respect des courbes de niveau, le long des voies et des chemins existants. Leur architecture est simple, tant dans son volume (toit à deux pentes) que dans les ouvertures qui sont fonctionnelles, inscrites en pignon, ou encore dans le traitement des murs qui ne reçoivent qu'un simple *enduit à pierre vue**.

L'ensemble de ces dispositions (volumétrie, implantation) participent à la valeur paysagère des bâtiments dans leur environnement.

Les éléments régulateurs de l'implantation des fermes dans l'espace agricole :

- » Une implantation en limite du pré, en appui sur un élément naturel (bois, talus)
- » Une construction simple (toit à deux pans avec demi-croupe)



Insertion des granges en bordure de parcelles, contre un boisement.



La grange est en appui sur le talus et le bois.



Implantation d'une grange dans la pente.



La grange est en appui sur la haie, un escalier en pierre facilite l'accès et le stockage des récoltes dans le fenil.



Bâtiment contemporain répondant à une volumétrie simple, en appui contre un coteau boisé. Bardage bois vertical. Commune de Moumour.

Le bâti d'usage agricole, la cabane pastorale dans les estives, le saloir



Cabane du « Cap de la Baïth ». Lescun.

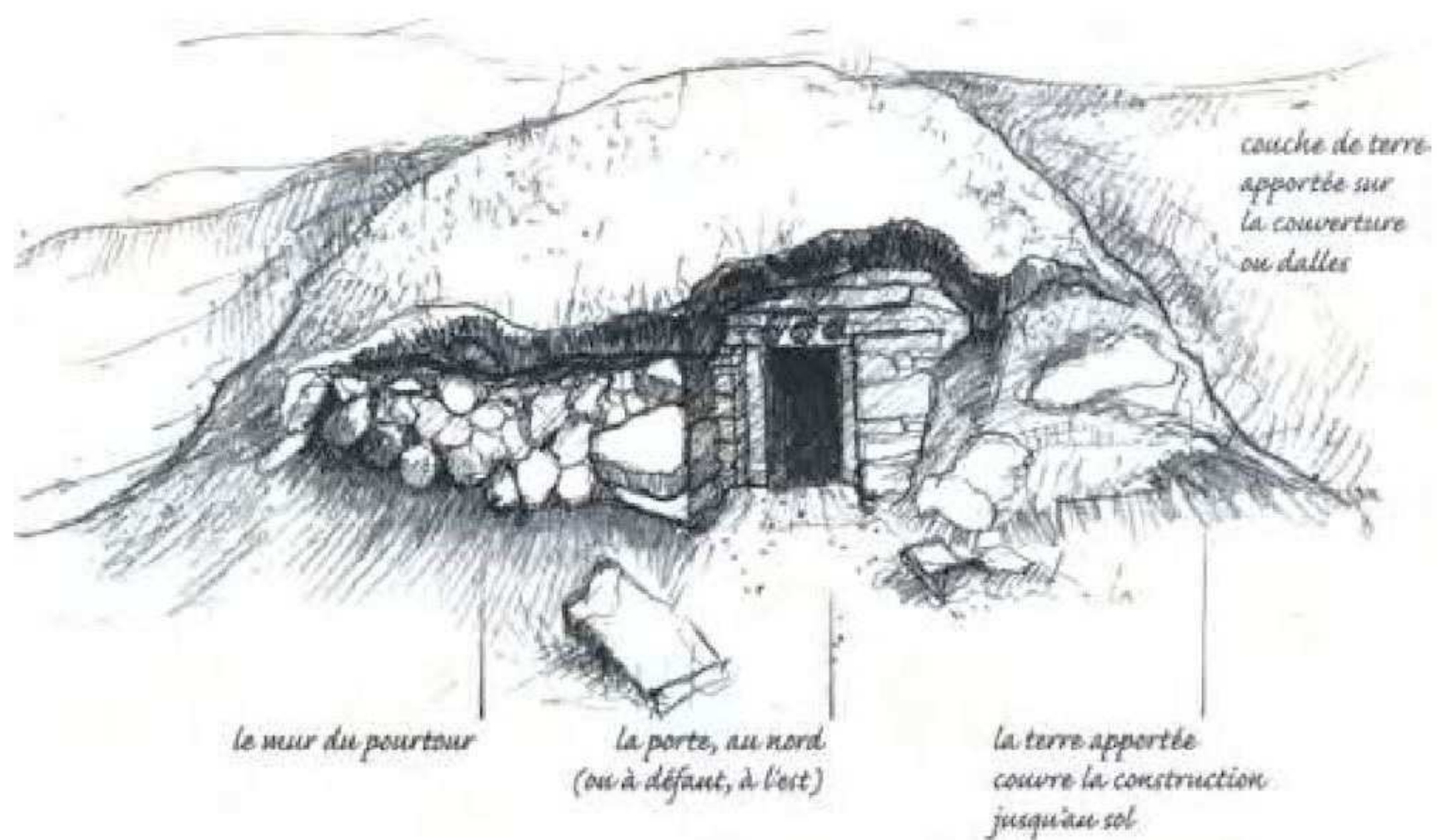
Les cabanes occupent l'étage des estives en montagne et répondent à un modèle d'implantation qui respecte à la fois la pente, le rapport au soleil et aux vents dominants et à l'usage du lieu.

Le mode constructif tire parti des ressources immédiatement disponibles. La construction édifiée en pierres sèches (schistes ou grès) ramassées directement sur le site, est implantée contre une éminence rocheuse à l'abri des vents dominants. La cabane regarde toujours l'espace de pâture, les ouvertures sont orientées au Sud et à l'Est, tandis que la façade Ouest, plus exposée, reste aveugle.

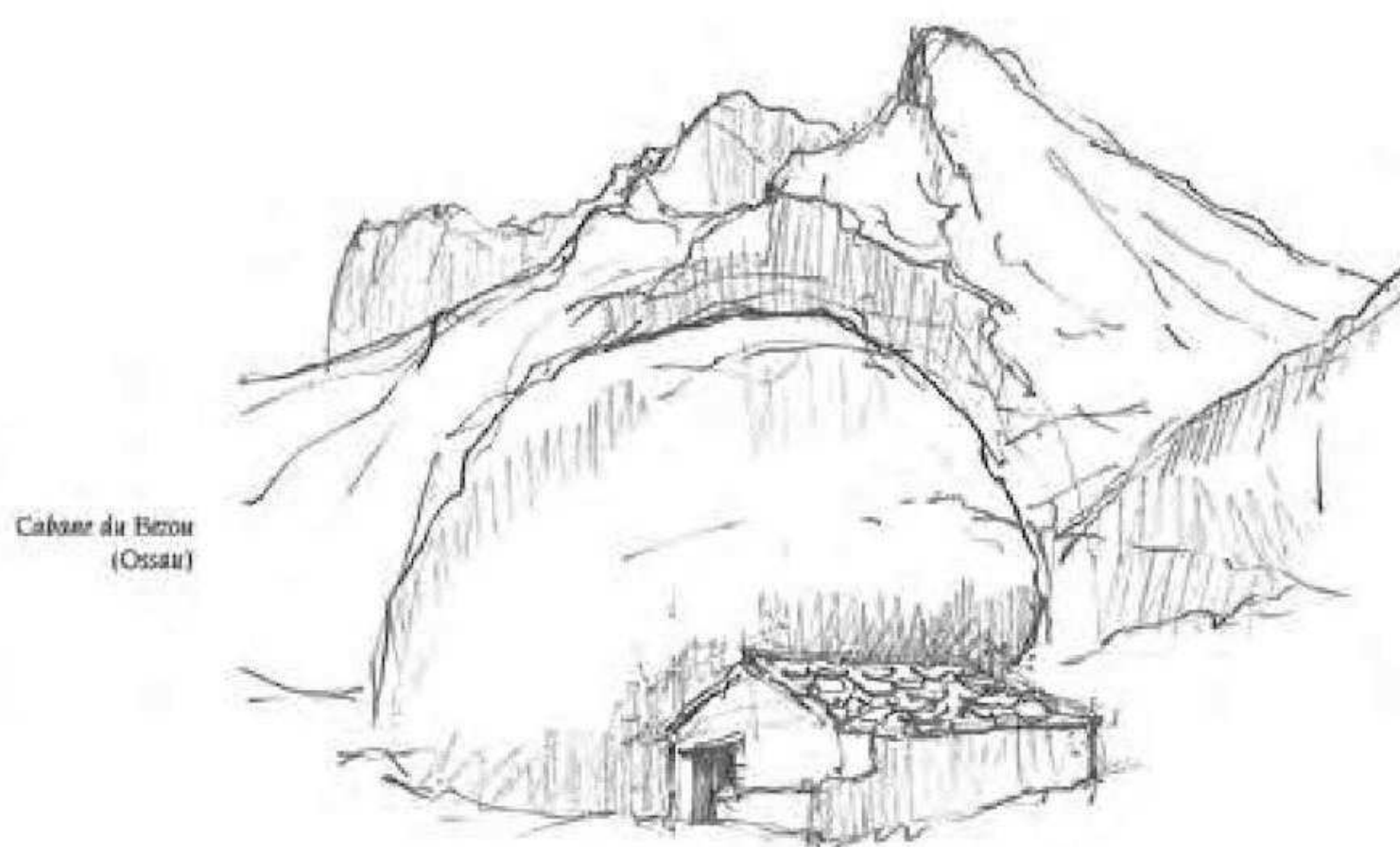
Les cabanes et leurs enclos forment un ensemble cohérent. Ces constructions utilisent de façon habile les creux, les rochers existants et s'inscrivent de manière souple dans la topographie mouvementée et contraignante des sites. La conservation et l'affinage du fromage nécessitent une atmosphère de fraîcheur et d'humidité constantes. Afin d'obtenir cette qualité de cave, les bergers ont aménagé des saloirs, encastrés dans le sol et recouverts d'une bonne épaisseur du meilleur matériau disponible localement, à la fois isolant thermique et régulateur hygrométrique : la terre.

Les éléments régulateurs de l'installation des cabanes dans la montagne :

- » La construction est adossée à un rocher protecteur
- » Elle s'organise en rapport avec l'usage (vue vers l'enclos notamment)



Un saloir près de la cabane de Coste de Goua (Ossau)



Dessins © Jeanne Voinchet, dans « L'art de bâtir les cabanes pastorales dans les Pyrénées ».



Village d'Escot. Source : CAUE 64 © Christian BOUCHÉ.

3.

Organiser le bâti, former les rues et les places



La vie communautaire des bourgs s'organise sur l'espace public, lieu du vivre ensemble, de l'échange, du déplacement.

Répondant à des logiques spontanées, construites au fil du temps, ou planifiées selon des règles strictes, les rues, places, *le pré commun** ou le *padouen** sont les lieux de la collectivité.

Le bâti, la continuité des murets forment des espaces composés.

Les places de coeur de village s'organisent avec l'église, la mairie, et la halle pour offrir une centralité des fonctions.

L'espace public, où se concentre la vie communautaire, est construit et délimité par le bâti. Les espaces secondaires se composent autour d'un lavoir, un puits, ou encore un calvaire.

De nombreux motifs peuvent être identifiés, qui caractérisent les villages des Pyrénées béarnaises.

Former les tissus urbains

Le caractère de l'îlot

Les rues de villages, leurs variations

La régularité des rues ordonnancées

Les éléments d'accompagnement de la maison dans l'espace urbain

Le village dans la pente

Former les espaces collectifs

La place composée du bourg

La place plantée

Le padouen*, le prat*, ou pré commun*

Le petit carrefour de village

Le caractère de l'îlot



Vue des îlots bâtis. Sarrance.

Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

Les partages successoraux ont progressivement participé à densifier les villages. La formation d'îlots est le résultat de ces processus.

L'îlot est un espace formé par un pourtour bâti, entouré de rues, déterminant une limite entre domaine privé et espace de la vie communautaire. Généralement occupé par les jardins, le cœur d'îlot assure l'intimité des parcelles et gère les vis-à-vis. Il est le support des potagers ou vergers. Dans la pente, les jardins sont organisés en terrasses, soutenues par des murets de soutènement.

L'espacement et les vides entre les maisons laissent échapper des points de vue depuis la rue, révélant l'opposition entre le caractère très minéral de l'espace public, et, au contraire, l'aspect végétal des cœurs.

Cette composition spatiale, par l'articulation entre jardins et bâti qu'elle autorise offre un juste équilibre entre densité et intimité des parcelles. En outre elle assure une grande perméabilité des sols.

Les éléments régulateurs de l'organisation en îlots :

- » L'îlot est formé par du bâti aligné sur la rue
- » Le cœur est à dominante végétale
- » Des espaces communautaires qui articulent les fonctions domestiques et publiques



L'intérieur de l'îlot reste libre de construction, il est végétalisé, les murs de clôture structurent le parcellaire.

Le bâti implanté en périphérie définit l'îlot.

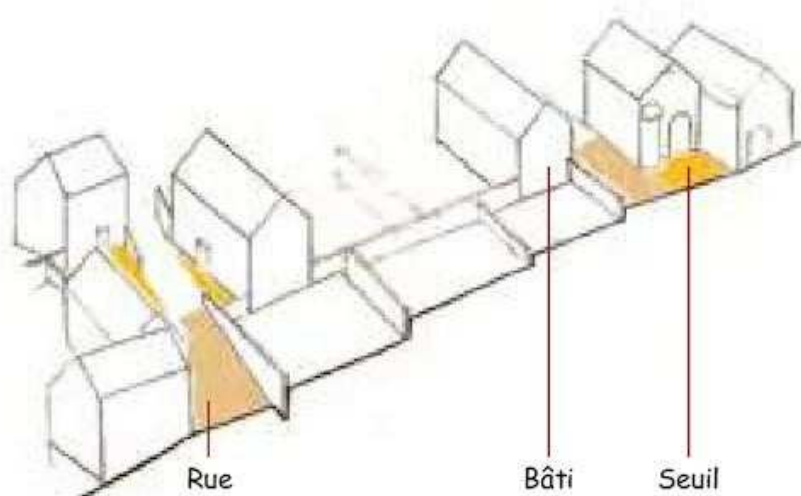


Épaississement de la rue

La clôture assure la continuité urbaine

L'implantation du bâti par rapport à la rue ferme l'îlot

Resserrement de la rue

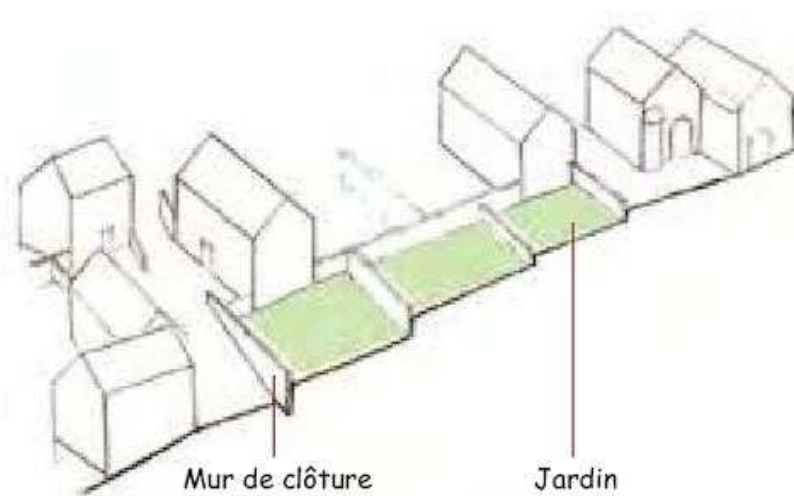


Rue

Bâti

Seuil

Le bâti organise l'espace urbain.



Mur de clôture

Jardin

Les jardins sont installés en cœur, les terrasses sont constituées de murets.



Structure en îlot. Asasp-Arros.
Source : © C. BOUCHÉ, CAUE 64.



Maison en limite et cœur d'îlot. Goès.



Structure en îlot, Eysus.
Source : © Géoportail

Les rues de village, leurs variations



Les variations de la rue, liées aux retraits du bâti, sont caractéristiques des villages formés de manière spontanée. L'implantation continue du bâti, avec des décalages en profondeur crée des épaississements et forme l'espace public. Les seuils sont des espaces de transition entre l'espace privé et l'espace public. Aramits.

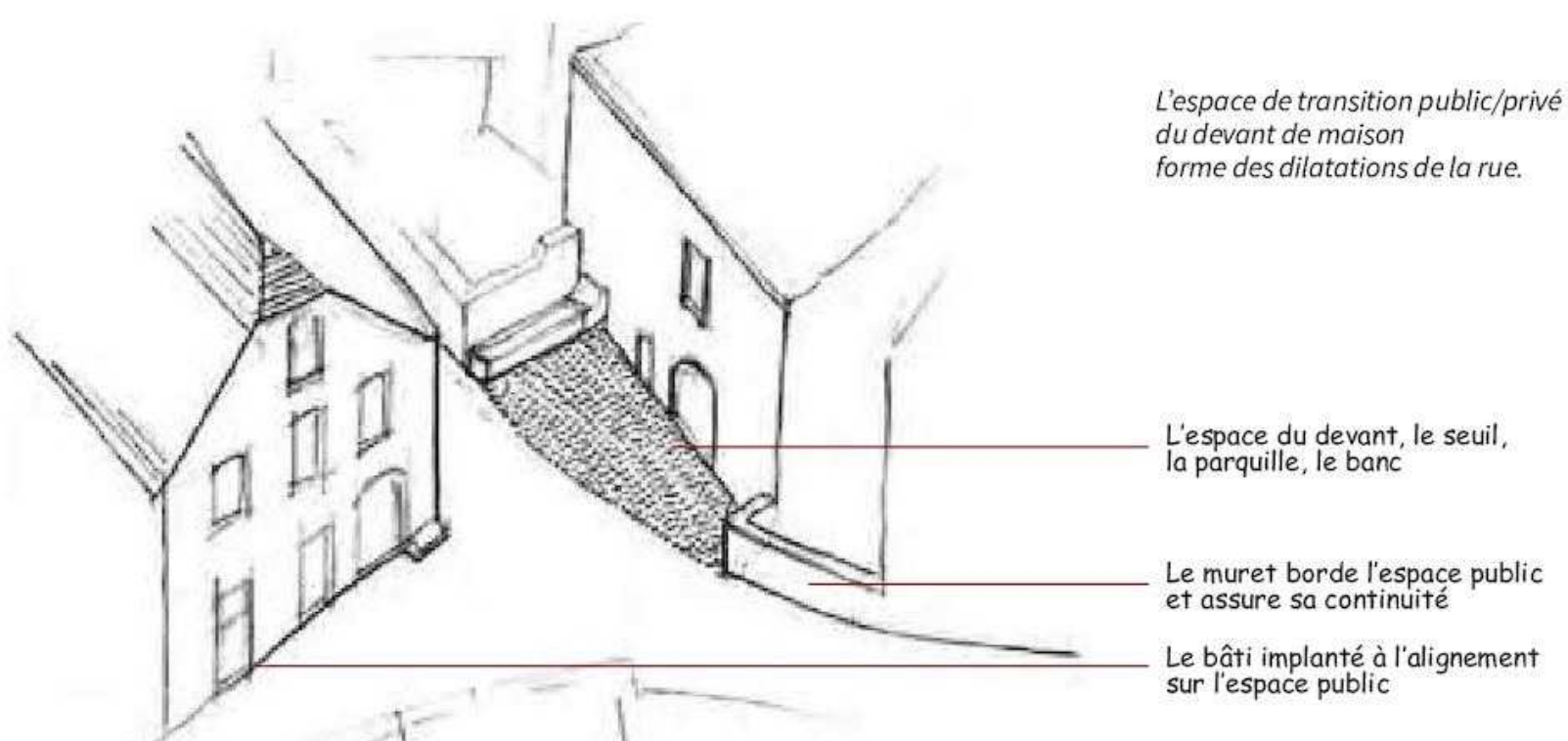
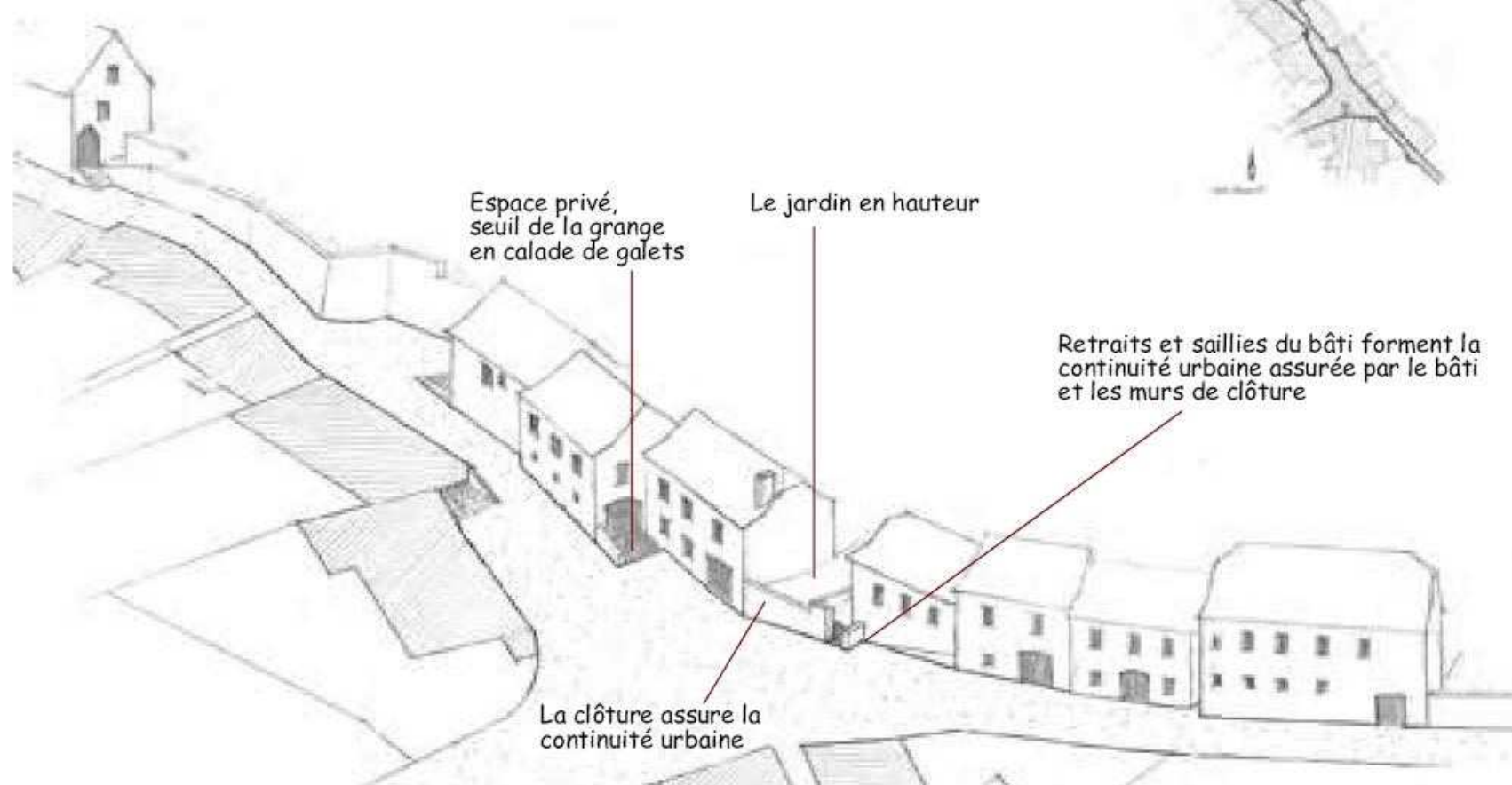
Les rues se constituent généralement par la construction de maisons le long d'un chemin rural. Le territoire des Pyrénées béarnaises donne à voir deux types de paysages urbains. Le plus ancien est le fruit d'une urbanisation non dirigée. Les bâtis s'agglomèrent peu à peu le long d'une voie principale avant de former des rues, des îlots eux-même tramés par des voies de desserte secondaires. L'implantation des bâtis et des clôtures crée l'espace public par jeux d'élargissement et resserrement de la voie mais également par décrochements des bâtis de l'alignement.

Les espaces de seuils résiduels résultant de ces implantations sont appelés *parquilles** ou *usoirs**, et sont souvent traités en galets ou en dalles de pierre. Ils composent le seuil, une transition entre l'espace privé et l'espace public et contribuent à construire l'ambiance du village ancien, chaque élargissement de la rue pouvant se transformer en ébauche de place. Leur statut est ambigu, ce sont des espaces semi-privatifs ou collectifs la plupart du temps. Sécurisant le devant de porte, en l'inscrivant en retrait de la rue, ils supportaient des usages domestiques ou de petit artisanat, et s'agrémentent pour cette raison d'un banc (généralement en pierre).

Les éléments régulateurs des rues de villages :

- » La variation de la rue selon les implantations spontanées du bâti
- » Le rôle du devant (la parquille) : lien entre espace public et espace privé

Castet en Ossau. L'implantation du bâti par rapport à l'espace public forme le seuil et la transition entre l'espace public et l'espace privé.



La rue a été prolongée par la construction de bâtis modernes implantés dans l'esprit des rues anciennes des villages non alignés, avec les décrochements de lignes bâties. Avenue de Goès à Oloron Sainte-Marie.



Les épaississements et les resserrement de la rue forment un paysage varié. Village de Borce
Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

La régularité des rues ordonnancées



*La continuité urbaine, l'alignement sur l'espace public. Des façades et des gabarits en écho à la halle-mairie.
Rue Barthou, Lasseube*

Le deuxième type de paysage de rues que l'on observe sur le territoire des Pyrénées béarnaises est celui de la rue alignée et composée.

Les premiers tracés urbains réguliers remontent à l'antiquité (*Cardo et Décumanus*). Plus tardivement, les bastides du XII^e et XIII^e siècle constituent de formidables exemples de compositions urbaines planifiées (Rébénacq), consécutives à des plans urbains réguliers. Les chartes de peuplement ont généré des types de développement proches de ces dernières.

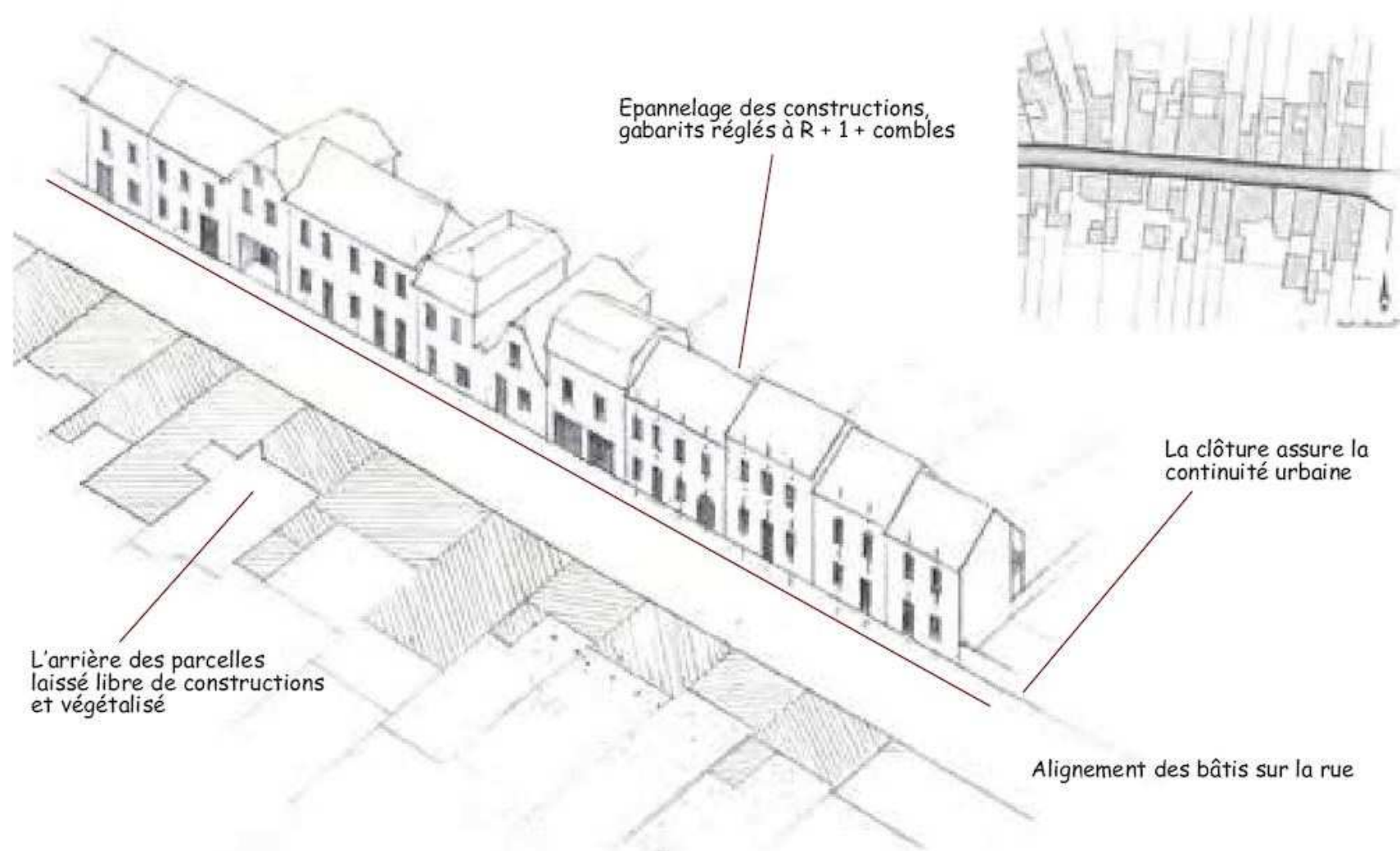
A partir du XVIII^e siècle, certaines villes font l'objet de plans d'alignements. Par exemple, les tracés des

Intendants Royaux conduisent à recalibrer des rues, à former de nouveaux tracés urbains, répondant aux besoins de fluidité de la circulation et de salubrité publique. Elles favorisent la structuration urbaine. D'autres actions plus locales de projet urbain se développent, dans le courant du XIX^e siècle, conduisant notamment à intégrer les halles-mairies en accord avec leur environnement bâti.

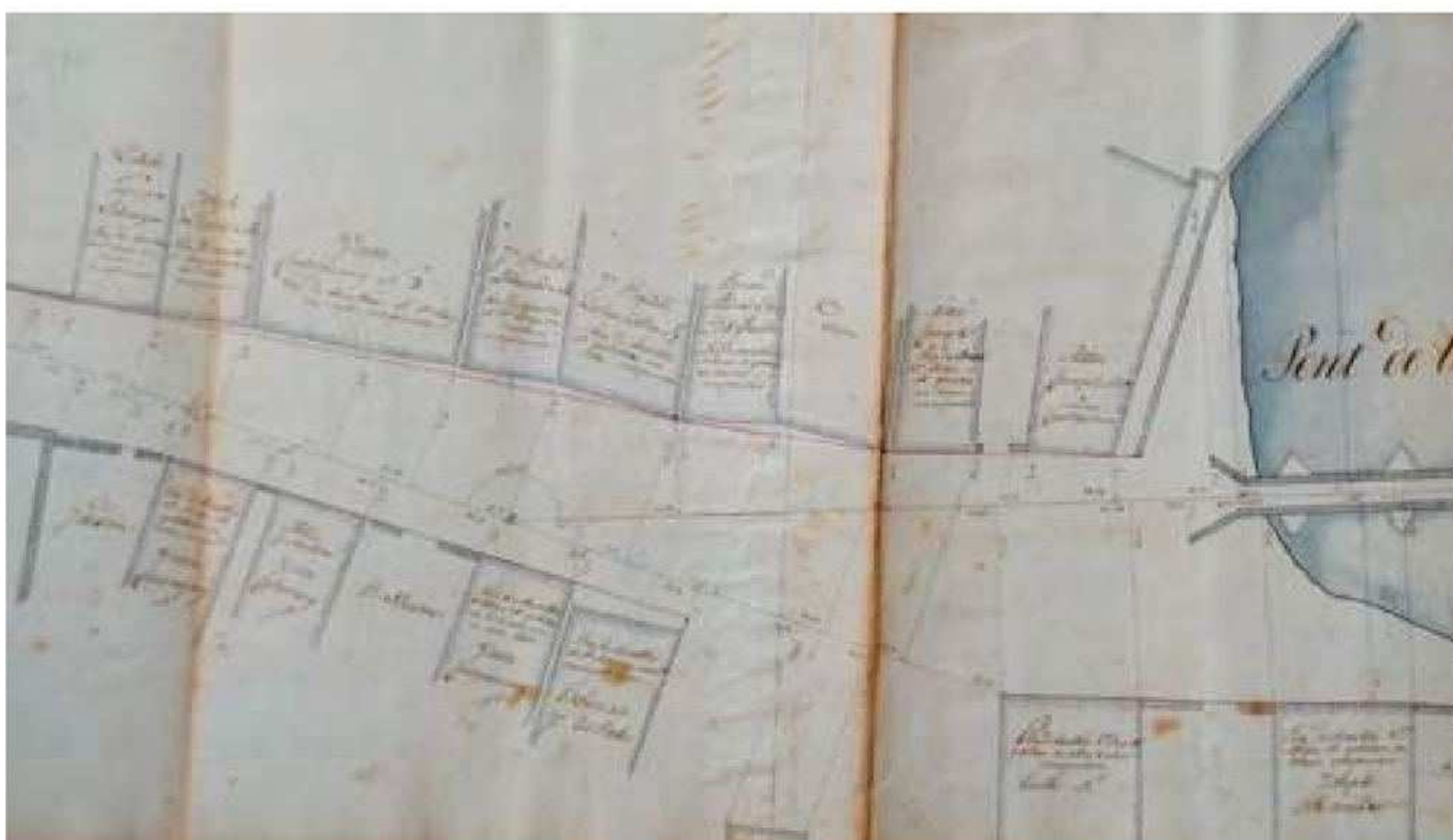
Les paysages ainsi composés se caractérisent par un alignement de la rue, une régularité des gabarits, une cohérence dans la composition des maisons.

Les éléments régulateurs de l'ordonnement urbain :

- » La rue fait l'objet d'un plan d'alignement
- » Le bâti est régulier
- » Les façades avant rythment l'espace public



La rue principale, les bâtis alignés sur l'espace public, la continuité urbaine. Vue de la rue Barthou à Lasseube.



Plan d'alignements 1820, les maisons font l'objet de servitudes d'alignement pour créer un front bâti rectiligne. Oloron Sainte-Marie.

Les éléments d'accompagnement de la maison dans l'espace urbain



Banc de pierre flanquant une façade de Bielle.

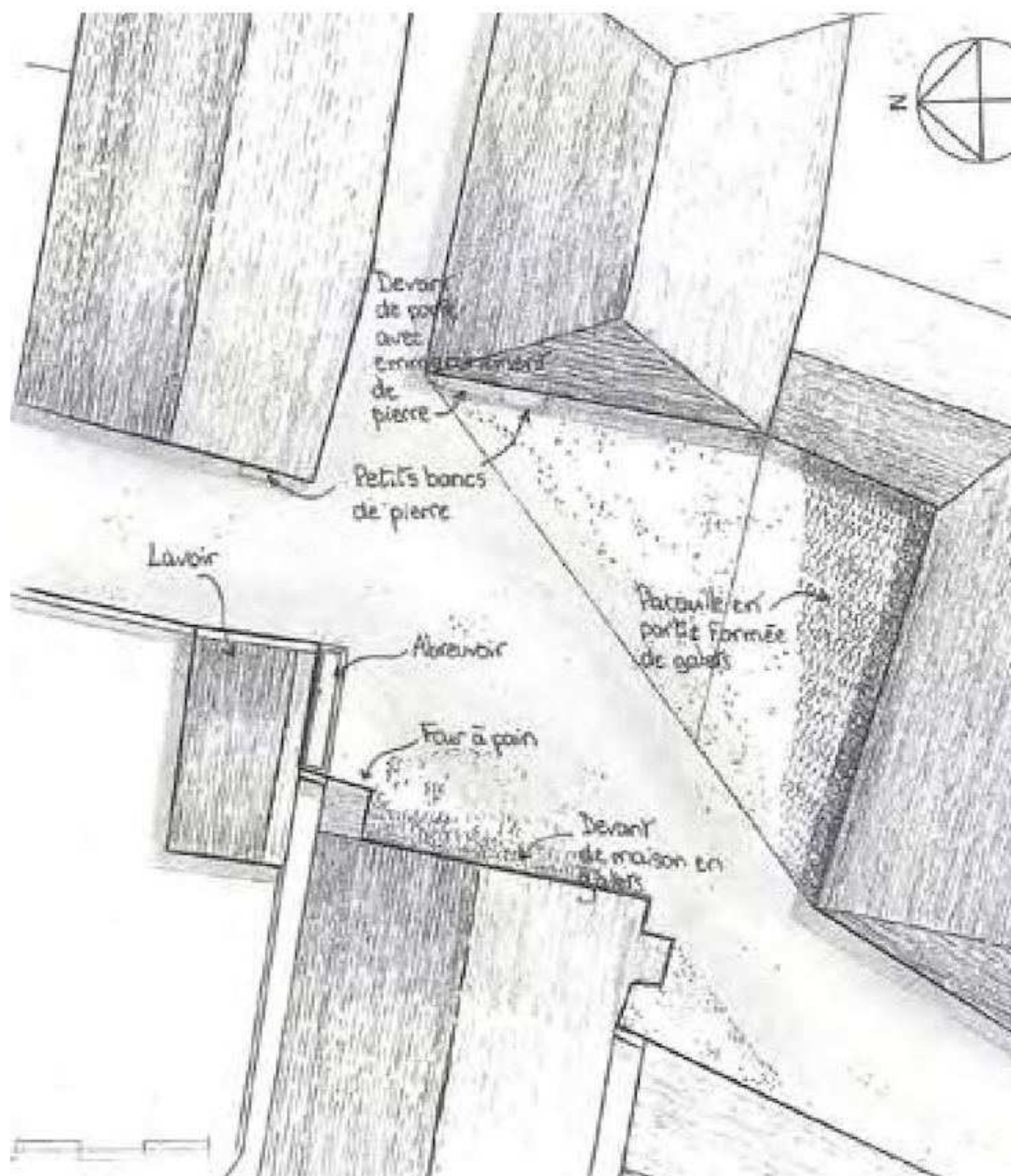
Plusieurs éléments de la maison sont associés aux espaces de transition entre la maison et la rue. Ils contribuent tout à la fois à la qualité esthétique de l'architecture et des espaces urbains.

Le devant de la porte d'entrée, espace de représentation sociale, peut faire l'objet d'un traitement particulièrement soigné et se couvrir d'un dallage de pierre, ou d'une calade de galets formés en motifs.

Des bancs accompagnent le devant, support d'échange et de palabres, lien entre le logement et la rue. Ils se composent comme une extension de l'édifice, par une cohérence des enduits, un traitement des pierres en accord avec l'architecture. Les perrons et emmarchements assurent tout à la fois la mise en valeur de la porte d'entrée, et le traitement de la pente de la rue.

Les éléments régulateurs :

- » Les bancs, perrons, participent à la continuité entre la rue et la maison
- » Leurs matériaux sont les mêmes que ceux utilisés pour les façades (pierre, enduits, etc...)



Épaississement de la rue, formant une placette, accompagné d'éléments d'architecture associés aux façades urbaines. La rue est un lieu de vie, de croisement et d'échange. Accous.



Perron à Borce.
Source : VPAH © Clément HERBAUX.



Chasse-roues à Louvie-Juzon.



Dalles de pierres marquant le seuil. Estialescq.



Parquille* de seuil, élément de clôture. Léas-Athas.

Le village dans la pente



Village implanté dans la pente. Aydius. Source : © Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques

L'inscription dans la pente impose une adaptation de l'architecture au relief.

Le terrain naturel est traité en terrasses grâce à des murs de soutènement ; ces terrasses reçoivent la rue, le chemin, ou accueillent les maisons.

Les constructions viennent s'insérer dans la pente, assurant la stabilité des sols, leur desserte depuis la rue, et limitant également leur hauteur par rapport au sol naturel.

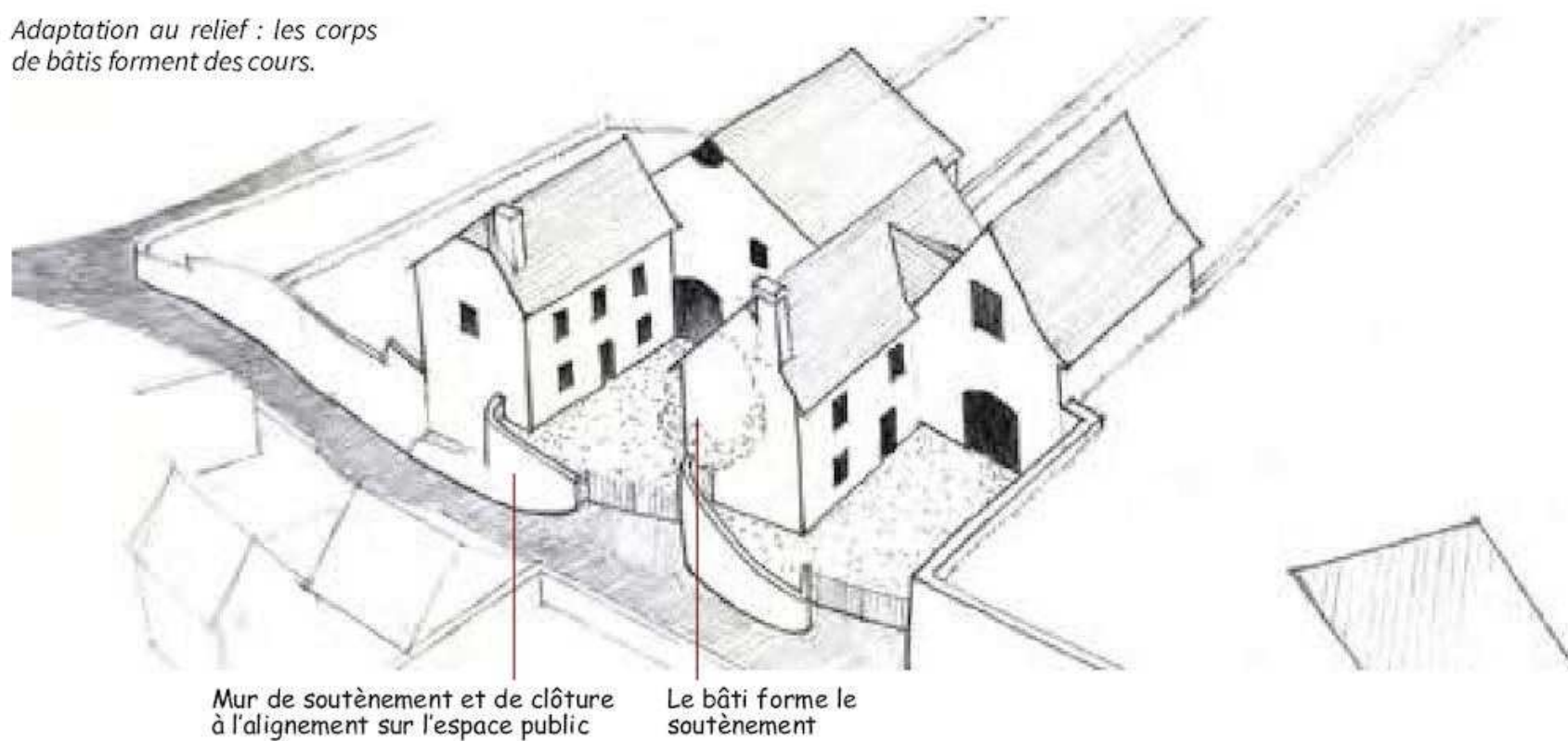
Les niveaux des maisons s'adaptent à cette topographie, en offrant un plancher en lien avec la rue, et un ou des niveaux vers le jardin. Cette contrainte naturelle induit des modes d'habiter tirant parti du relief, offrant des espaces de vie adaptés aux lieux.

L'espace public joue également avec le relief, en générant des dénivelés, des pentes. Les murs maçonnés occupent une place importante dans le paysage des villages.

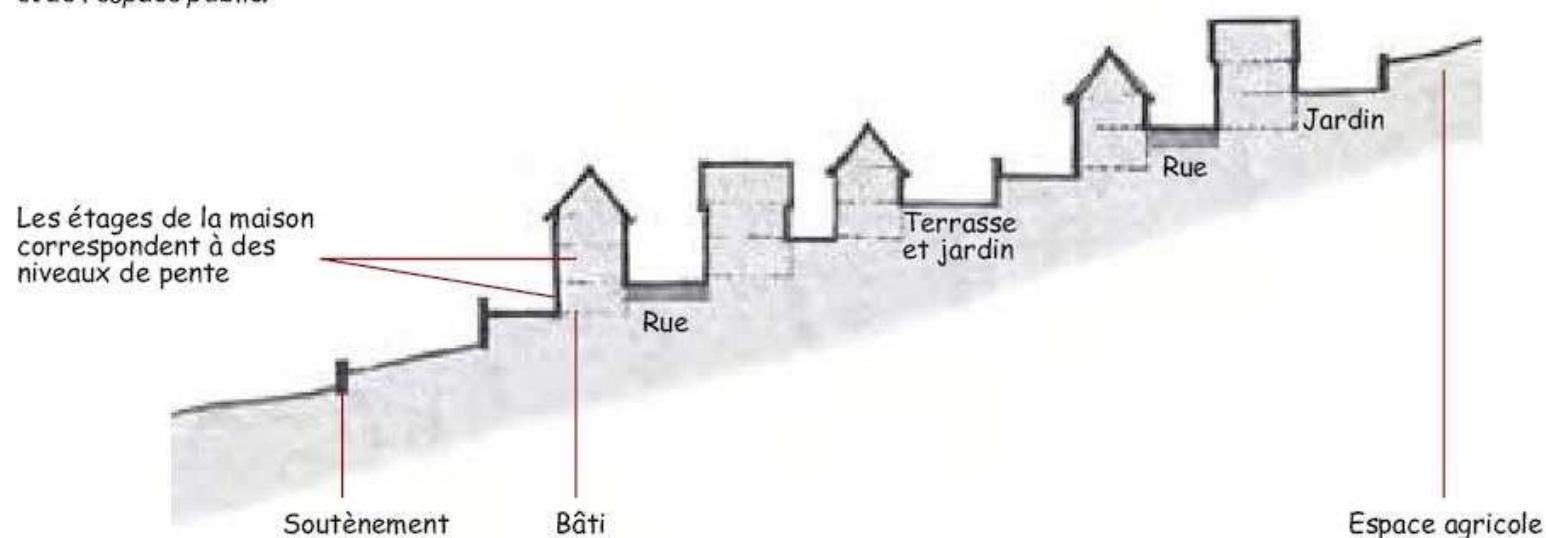
Les éléments régulateurs de l'installation des villages dans la pente :

- » Les maisons s'inscrivent dans le relief par des jeux de soutènements
- » L'espace public reflète la topographie

Adaptation au relief : les corps de bâtis forment des cours.



Étagement des constructions et de l'espace public.



La rue soutenue par un mur à Aydius
Source VPAH © Clément HERBAUX.



Jeux de niveaux à Sainte-Colome.



Village en terrasses à Cette-Eygun.



Le devant des maisons à Bilhères.



S'inscrire dans la pente à Louvie-Soubiron.

La place composée du bourg



La place ordonnée, le rythme des façades fait écho aux arcades de la mairie-halle, le gabarit des maisons est réglé sur celui de l'hôtel de ville à R+1+comble. La fontaine au centre de la place est l'équipement communautaire qui articule l'espace public. Bedous.

La place ordonnée marque le centre névralgique du bourg.

Elle concentre les équipements communautaires, religieux, administratifs et commerciaux de l'agglomération et du territoire dont elle est le cœur. La place est marquée par un grand bâtiment public, l'hôtel de ville ou la halle-mairie. La façade de l'hôtel de ville, maison de la communauté et de l'édilité municipale est remarquable par sa composition architecturale et sa volumétrie. La place lui sert de parvis autorisant le recul nécessaire à l'appréciation de sa qualité architecturale.

L'architecture des bâtis qui forment la place se fait l'écho du gabarit et des motifs du monument public dont elle est l'écrin : baies avec arcs en plein cintre répondant aux arcades de la mairie, cohérence des gabarits.

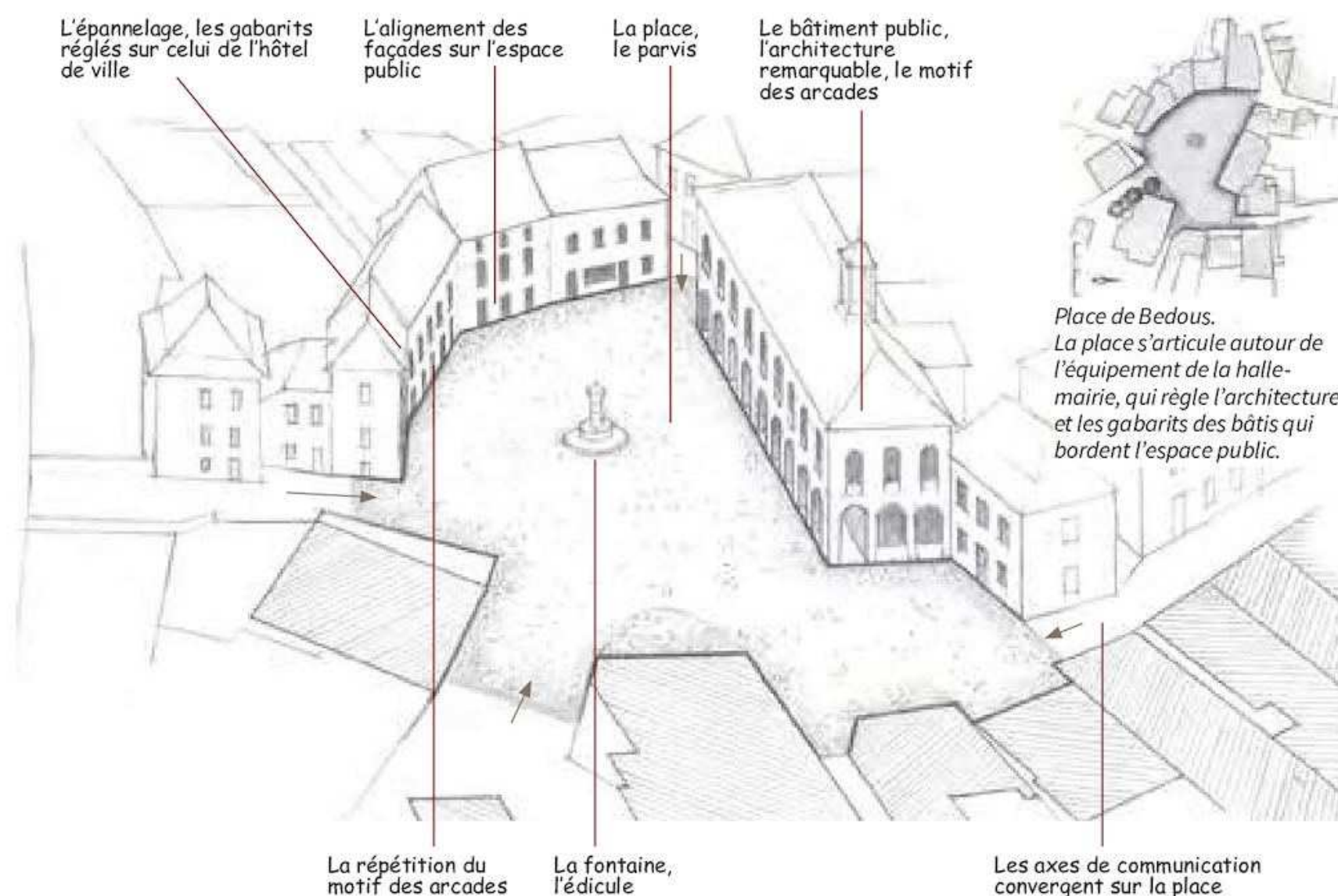
L'église, implantée aux abords, constitue un lieu de repère.

La composition résulte d'un projet urbain d'ensemble, dans lequel les façades des bâtiments dessinent les parois de la place.

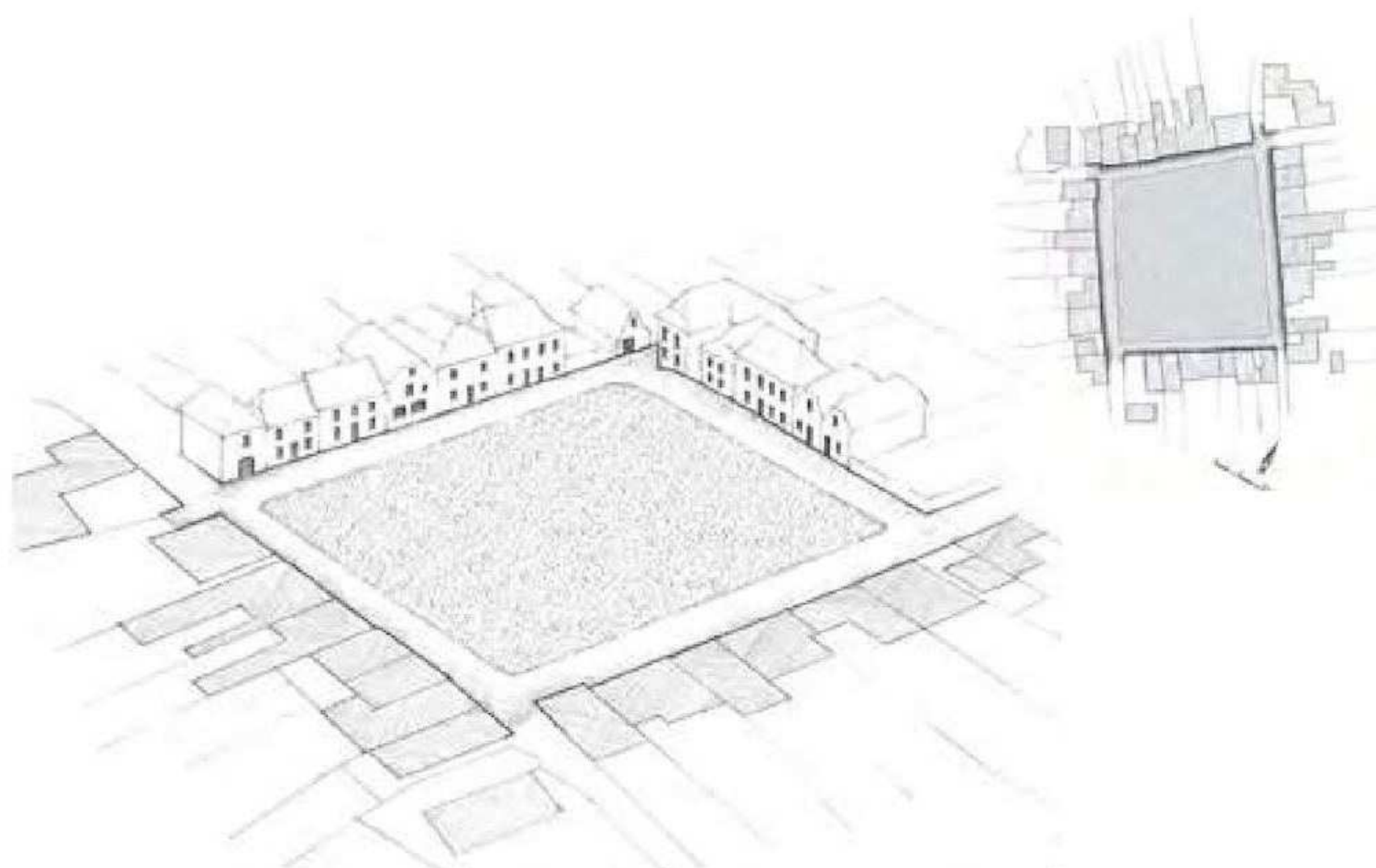
L'espace public s'articule autour d'un élément de petit patrimoine (croix, lavoir, fontaine monumentale...).

Les éléments régulateurs de la place composée :

- » La place est organisée par les bâtiments qui l'entourent, dans le cadre d'une composition d'ensemble
- » La halle-mairie est à la fois un édifice public mais aussi le lieu du marché



*Place de Bedous.
La place s'articule autour de l'équipement de la halle-mairie, qui règle l'architecture et les gabarits des bâtis qui bordent l'espace public.*



La place de la bastide de Rébénacq offre un autre exemple d'un espace public conçu dans une opération d'urbanisme programmé. Les architectures qui la forment sont ordonnées par leur alignement et leur gabarit, qui répondent à la régularité de la trame parcellaire.

La place plantée



Le motif de la place plantée à Escout.

Au cœur des villages, les places sont identifiées et composées.

Les arbres d'alignement participent à l'ordonnement du lieu. Selon la configuration de la place, les arbres sont plantés sur le pourtour, ou dessinent des rangées sur l'ensemble de l'espace.

Par leur robustesse, les platanes sont adaptés et sont fréquemment utilisés. Taillés en plateau, ou laissés libres, ils offrent un couvert agréable par la présence

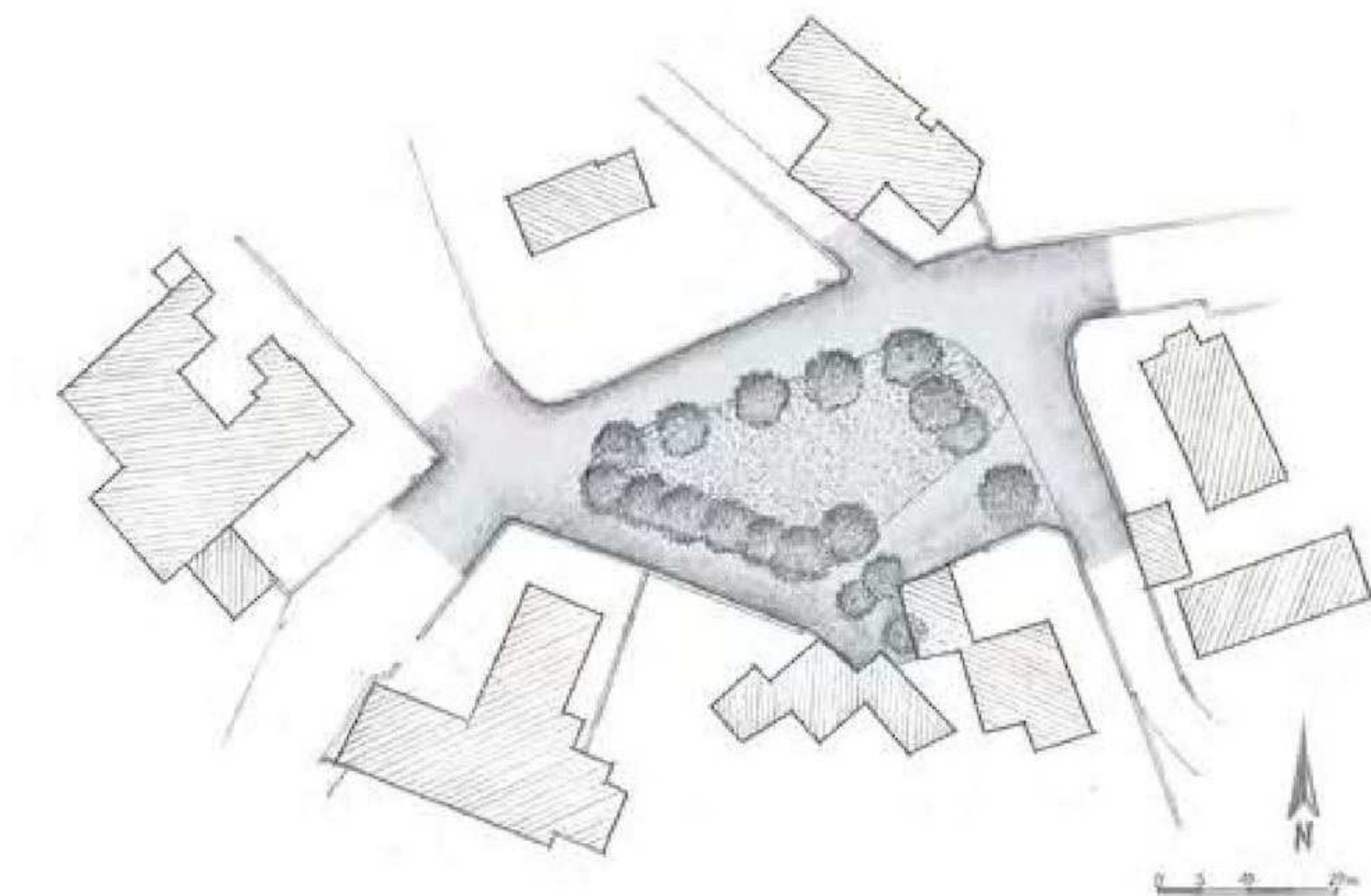
d'un feuillage dense, qui peut abriter les foires, les marchés, les fêtes locales.

Le sol est traité de manière sobre, souvent laissé en gravier ou en herbe pour laisser pénétrer l'eau de pluie, respirer les pieds d'arbres.

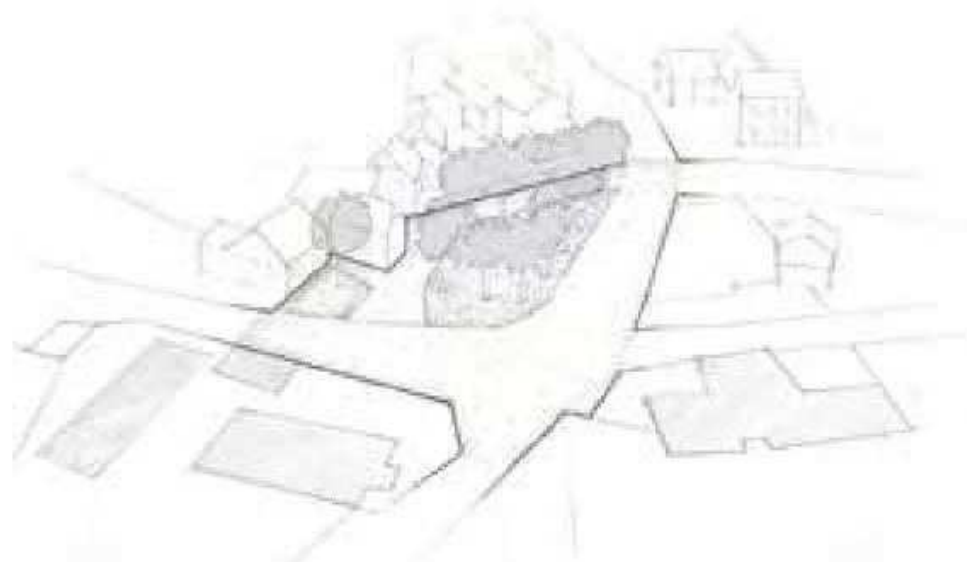
La place est le lieu central du village. Elle accueille à ses abords la mairie et l'école, et compose un parvis à ses bâtiments. Les murets et les fermes entourent la place, formant ainsi un paysage ouvert.

Les éléments régulateurs de la place ordonnée par les plantations :

- » Les arbres ordonnent l'espace
- » Les sols sont perméables
- » Le traitement d'ensemble est simple, les bâtiments et murets forment l'espace



Le motif de la place plantée à Saint-Goin.

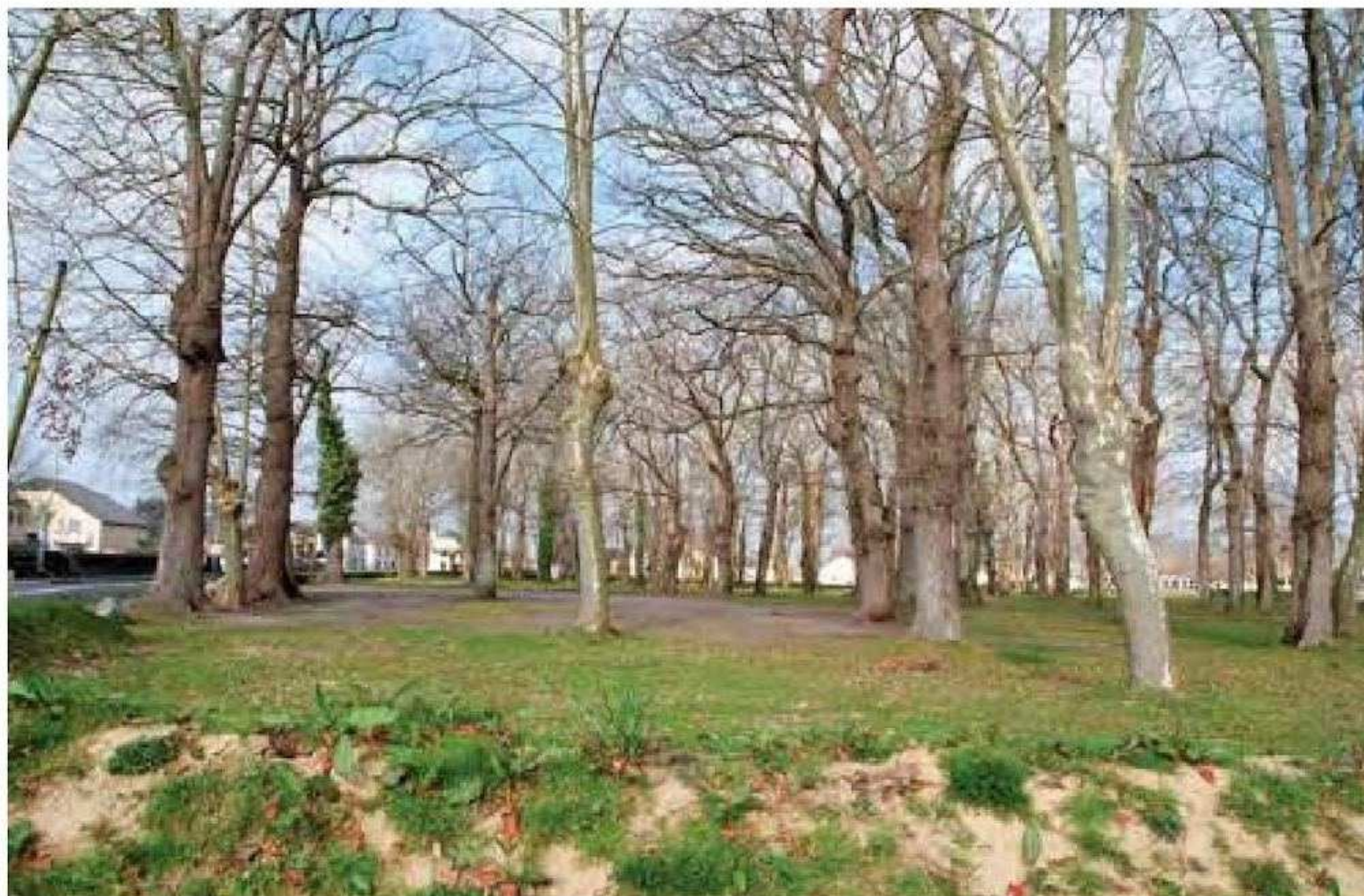


Place jardinée à Bidos.



Place plantée à Ogeu-les-bains, ordonnée par la mairie et l'église.

Le « padouen », « le prat », ou pré commun



La « Chênaie » le motif du pré commun. Ledeuix.

Le pré communal, ou *padouen*^{*}, est un espace à caractère naturel situé au centre ou à proximité des bourgs. Il était voué à la pâture de troupeaux (les porcs notamment qui se nourrissaient des glands lorsque le padouen était planté de chênes) ou à leur regroupement à l'entrée des villages lors des transhumances.

Le padouen borde le ruisseau qui irrigue la commune et comporte des éléments de petit patrimoine : pont, lavoir, abreuvoir notamment pour désaltérer le bétail.

Cet espace communautaire, est aujourd'hui encore, porteur d'un fort potentiel paysager et identitaire. Son caractère très végétal le distingue des places publiques dans lesquelles la minéralité des sols et des abords prédomine.

On rencontre une autre forme d'espace collectif, le *prat*^{*}, qui désigne un pré (non planté), en coeur de village, dont l'usage est similaire à celui du padouen.

Les éléments régulateurs des espaces publics ou collectifs à dominante naturelle :

- » Le padouen^{*} ou prat^{*}, est à dominante végétale
- » Les sols sont perméables



Le motif du pré commun, la grande parcelle libre de constructions. Escou.



Le motif du pré commun et le petit patrimoine du pont qui enjambe le ruisseau bordant le site. Buziet.

Le petit carrefour de village



Un petit carrefour fait office de place dans le village. Il est aménagé d'un banc en pierre et s'articule autour d'un arbre planté. Gere-Belesten.

Certains lieux, secondaires par rapport à la place principale, font l'objet de compositions simples et harmonieuses.

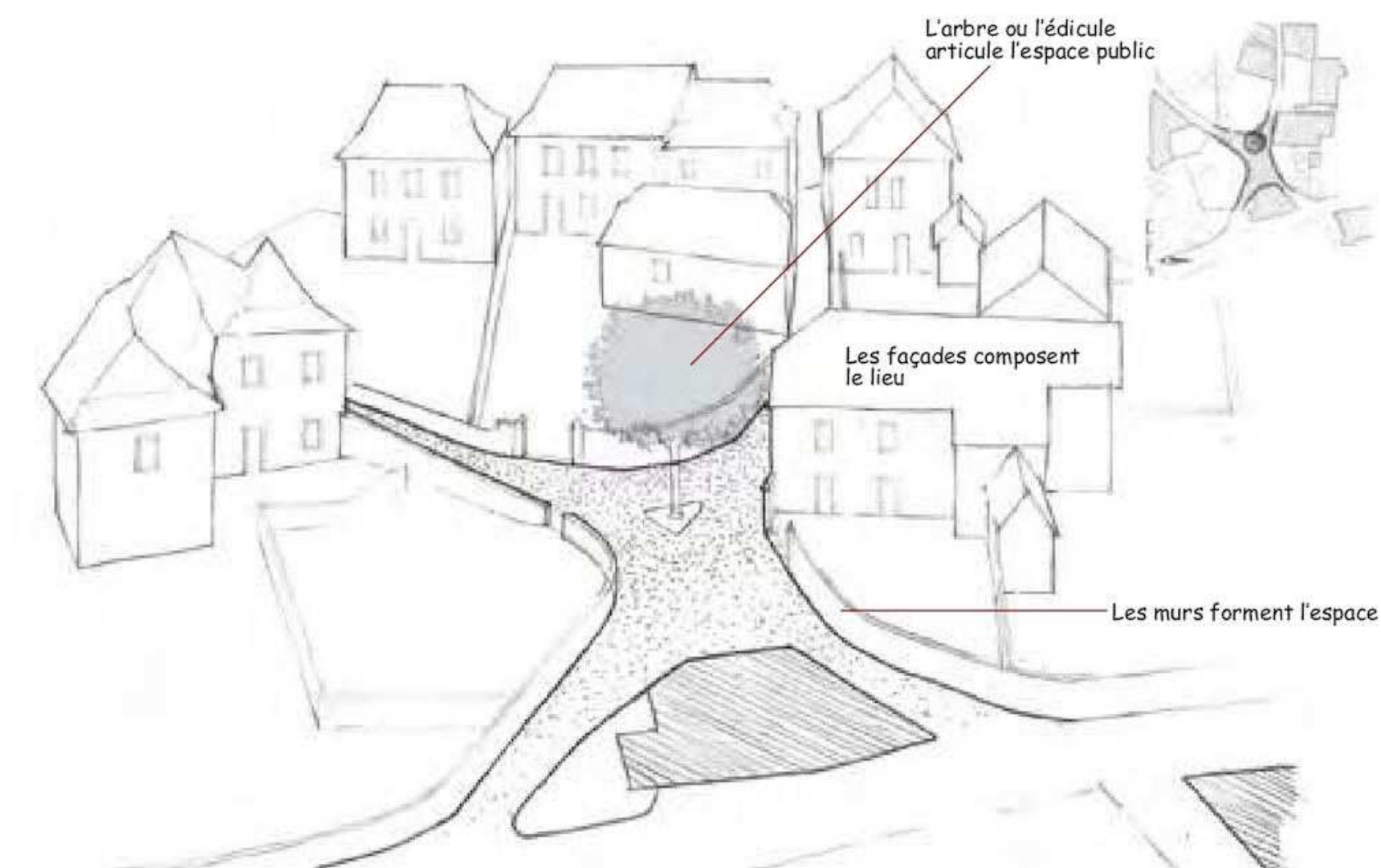
Les carrefours s'organisent autour d'un élément central, un calvaire ou un lavoir. Parfois c'est l'arbre (tilleul, platane...) qui ponctue l'espace public dont le tracé est préexistant. Avec ces éléments, le carrefour, au delà de sa fonction circulaire, devient un lieu repère dans le village ou une petite place.

Ils s'agrémentent parfois d'un banc ou d'une fontaine. Leur forme est contenue par le jeu des murets et des façades qui le bordent, constituant ainsi ses parois.

Le revêtement du sol est simple, et court d'une façade à l'autre, exprimant l'unité du lieu.

Les éléments régulateurs du carrefour :

- » Les bâtiments et murs forment l'espace
- » Un élément (arbre, calvaire, lavoir, ...) constitue un pivot central sur l'espace



Le bâti et les murs organisent l'espace.



Sur cette place-carrefour, la croix est un pivot sur l'espace public qui est tenu et dessiné par les murs du bâti et des clôtures. Sévignacq-Meyracq.



L'arbre planté au milieu du carrefour. Aren.



Croisée de chemins ponctuée d'un arbre isolé. Orin.



Le lavoir occupe la place centrale. Buzy.



Village de Lées-Athas.

4.

Occuper et organiser la parcelle, former le bâti



La composition des villages résulte de l'agencement des maisons les unes avec les autres.

Deux modes d'implantation des maisons sur leur parcelle se distinguent :

- l'implantation avec cour, résultant d'un usage agricole, que l'on retrouve naturellement dans l'espace rural mais également dans les villages. Leur combinaison forme des villages, où les corps de bâtiment alternent avec les cours et dessinent la rue ;
- la composition des maisons sur rue, où le bâti offre sa façade principale sur l'espace public, et réserve la profondeur de la parcelle à l'usage domestique.

S'implanter sur une parcelle

Les bâtiments formant une cour

Des façades hiérarchisées

Les maisons de village en alignement sur la rue

Des volumétries simples

Accompagner les maisons

Le jardin, transition entre espace bâti et espace rural

Portails et portillons, murs de clôture, la limite entre espace privé et espace public

Murs de clôture sur l'espace public et entre jardins

Le sol de la cour et le seuil

Le végétal : de multiples motifs qui dessinent le territoire

Les bâtiments formant une cour



Organisation du bâti principal et des bâtis secondaires autour de la cour. Ogeu-les-Bains.

Traditionnellement dans le piémont, comme plus généralement dans le Béarn, l'implantation de bâtis organisés autour d'une cour répond à une vocation agricole.

La maison d'habitation est organisée avec un pignon sur rue (faîtage perpendiculaire à la rue). La façade principale est tournée vers la cour et orientée à l'Est, bénéficiant ainsi de l'ensoleillement tout en se protégeant des vents dominants. La grange s'inscrit en prolongement du bâti principal, formant ainsi l'espace de la cour. Son faîtage est soit dans la même orientation que le bâti principal, soit orthogonal à celui-ci.

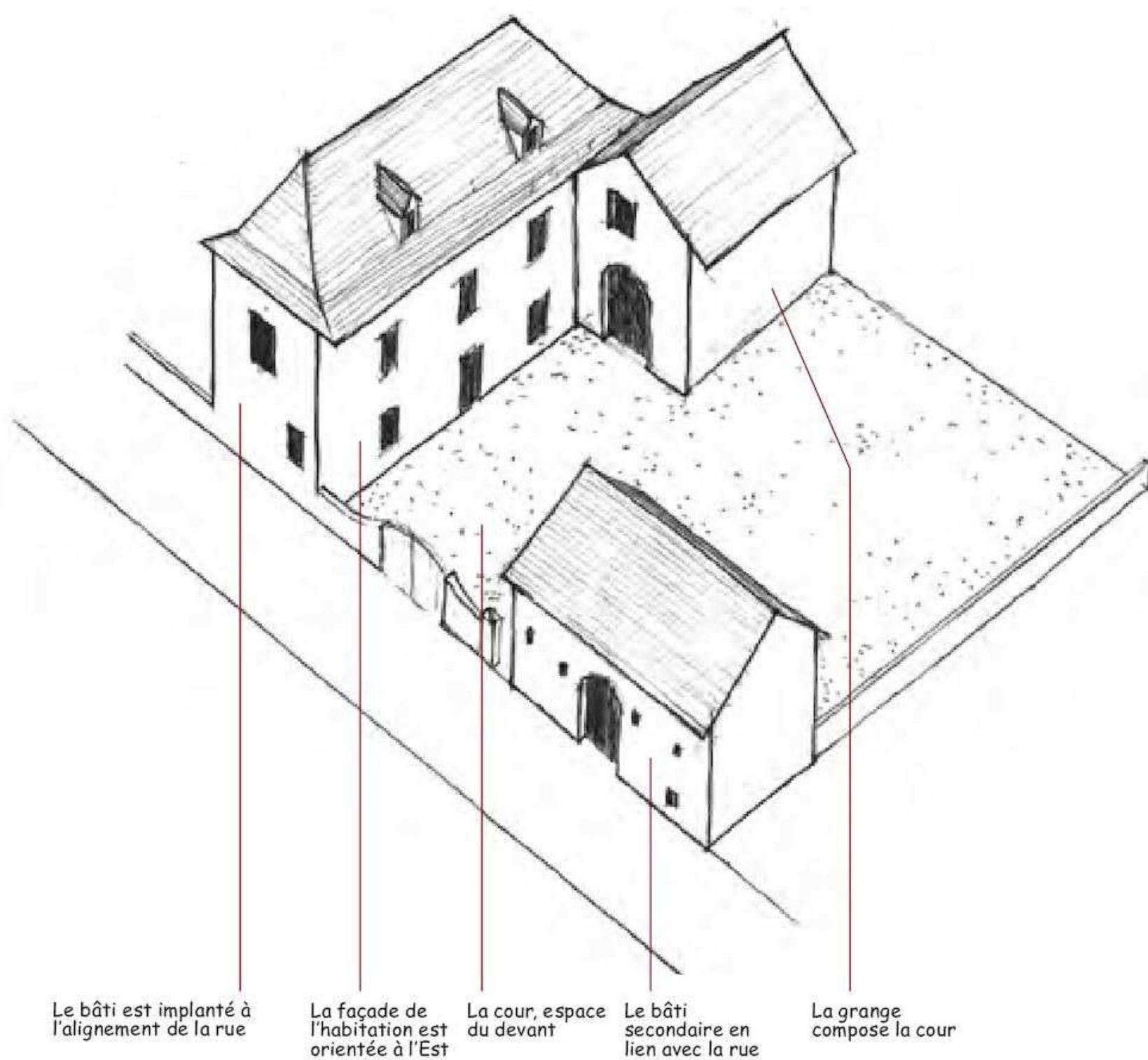
À l'origine, la cour est le lieu fonctionnel de circulation du bétail, des outils, de la volaille. Elle est le lieu de la vie domestique et constitue un espace intermédiaire, de transition, entre la partie privée et l'espace public. À ce titre, elle assure une fonction d'accueil, ce qui explique le soin apporté à son traitement. Elle est généralement à dominante minérale, soit laissée en gravier, soit formée en calades de galets.

Le lien avec la rue est parfois constitué d'un bâti secondaire et d'une continuité de murets.

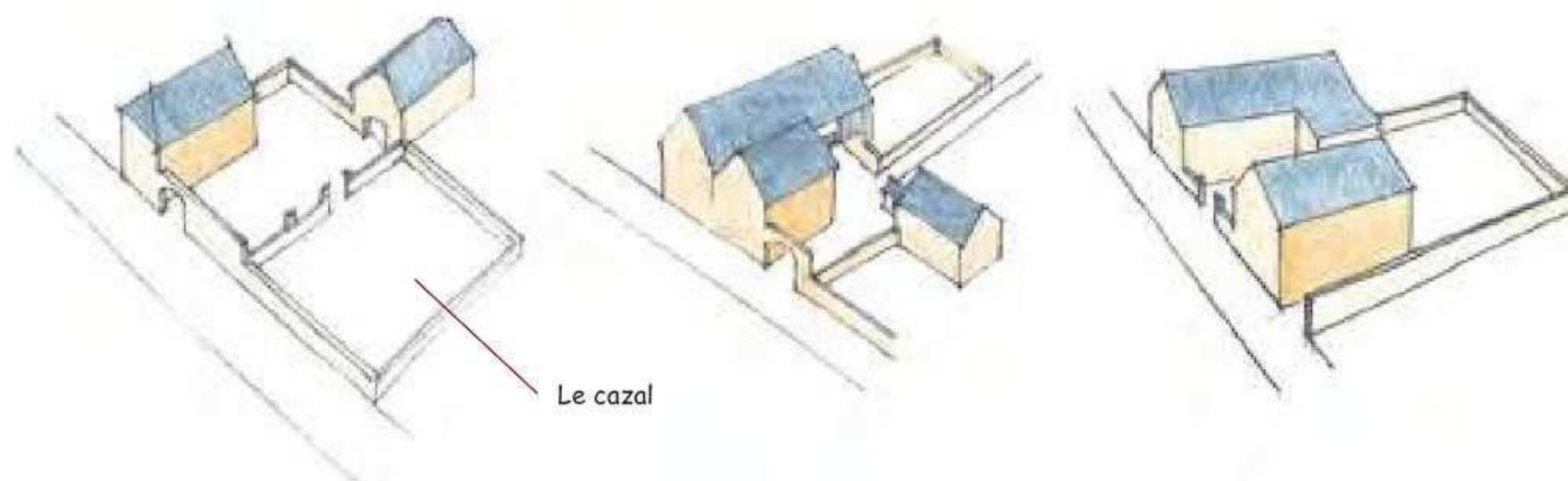
Cette composition offre une cour à l'abri des vents, et assure une intimité de l'espace domestique vis-à-vis des propriétés riveraines.

Les éléments régulateurs de la composition autour d'une cour :

- » Les bâtiments et murets forment une cour fermée
- » L'un des bâtiments s'implante à l'alignement de la rue



Ces constructions sont implantées en limite de propriété Ouest pour se protéger des vents mauvais et en limite sur le domaine public formant ainsi les rues du village et dégagant l'espace agricole exploitable sous forme de vergers, pâturages ou jardins. Les façades sont composées avec des fenêtres alignées, souvent de mêmes dimensions. Les parcelles sont petites entre 700 et 1200 m² en moyenne, plus profondes que larges, suivant un rythme sur rue variant de 20 m à 35 m environ. Elles sont occupées en totalité sur la rue par des éléments construits : habitations, granges et murs de clôtures agencés différemment suivant l'orientation de la parcelle. Le jardin ou cazal est entouré de murs.



Des façades hiérarchisées



Le bâti principal est implanté sur la parcelle de manière privilégiée par rapport à la course du soleil, l'ordonnement et les détails constructifs de sa façade principale sont particulièrement soignés. Le bâti d'habitation se distingue des bâtiments d'usage par l'enduit qui couvre et protège ses maçonneries. L'implantation des corps de bâti forme une cour close par un mur. Le mur de clôture est construit à l'alignement de l'espace public et comporte des détails soignés : portail en ferronnerie ou en bois, piliers de pierre de taille et couvertine du mur traitée en bâtière. Géronce.

Dans les bâtiments organisés autour d'une cour, les façades sont hiérarchisées. Le bâtiment d'habitation est le plus soigné : les murs sont enduits, pour les rendre étanches à l'eau, et assurer leur pérennité.

Les façades sont composées, les ouvertures sont organisées en travées verticales et répondent à une symétrie axiale. Les encadrements de baies sont en pierre de taille. L'enduit et la pierre de taille sont des matériaux nobles, coûteux et durables qui valorisent l'habitation.

Les bâtiments d'usage sont, quand à eux, construits avec des matériaux tout-venant (moellons, galets, briques, tuileaux...) et sont couverts d'un *enduit à pierre rase**, ou, parfois, ne sont pas enduits (simple garnissage des joints).

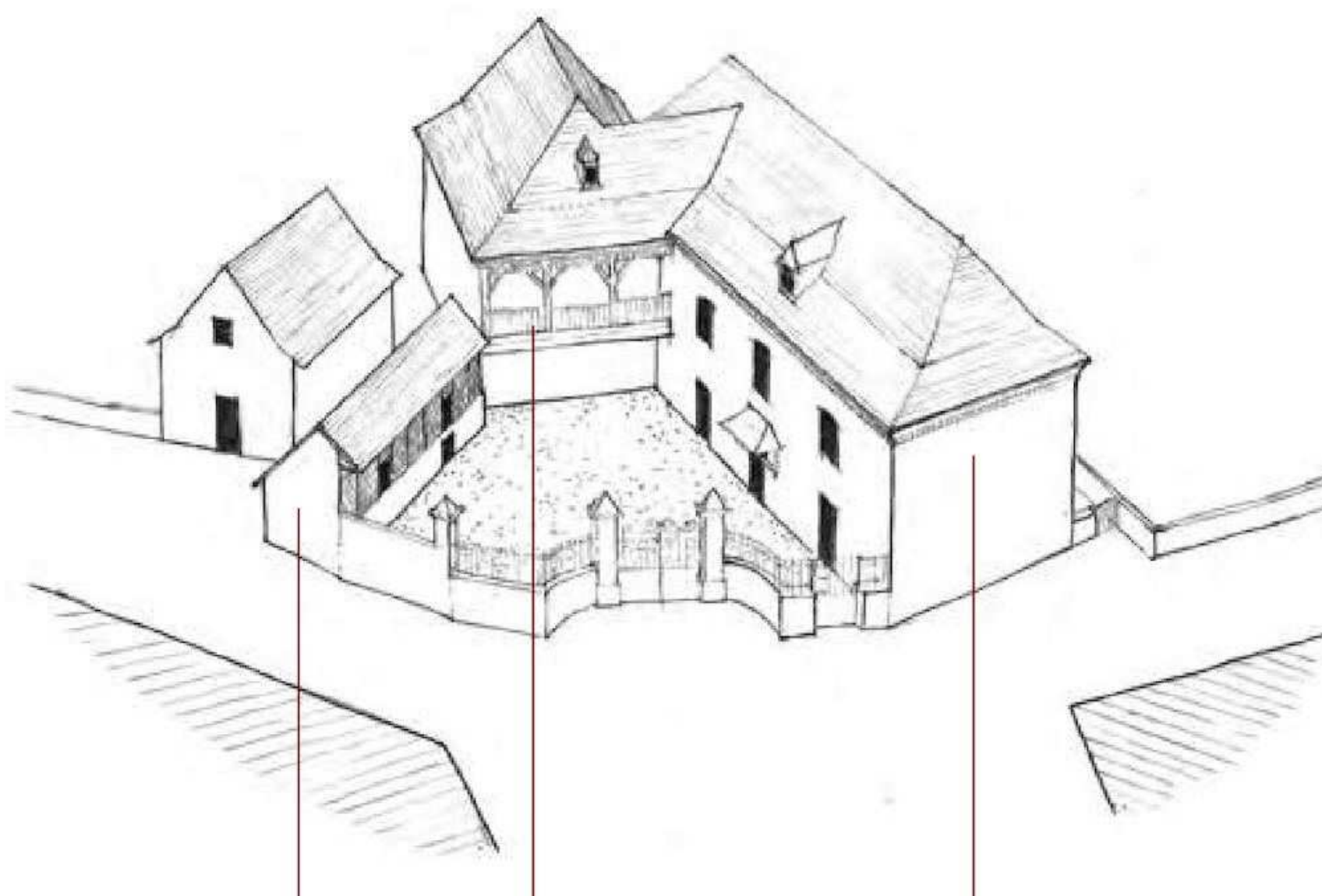
L'usage du bois est également réservé aux façades secondaires, sur les galeries, en bardage, ou en treillis pour les poulaillers, ainsi que pour les encadrements de baies.

Les gabarits des maisons et des granges sont en général équivalents, avec un rez-de-chaussée, un étage, et un niveau de combles. Des variations sont toutefois observées, la dimension des granges dépendant de l'importance de l'exploitation.

Les éléments régulateurs de hiérarchie entre les bâtiments formant la cour :

- » La maison d'habitation est traitée avec soin
- » La grange est traitée comme un bâtiment secondaire

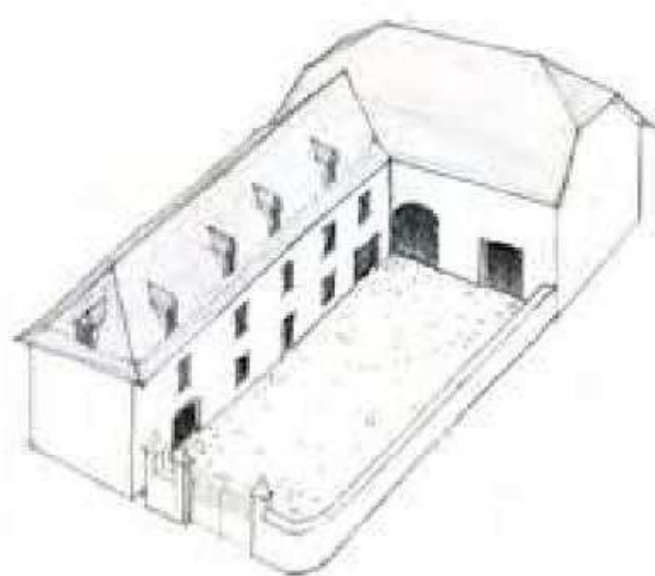
La maison et ses dépendances forment la cour, le muret et sa grille la délimitent coté rue.



Poulailler traité en bois avec son toit asymétrique. Il ferme la cour

Galerie en fond de cour

Le bâtiment principal s'ouvre vers la cour (partie privative) et constitue la limite avec les parcelles voisines. Il est enduit



Exemples d'ordonnancement des façades sur cour. La cour permet de desservir les bâtiments d'habitation et les bâtiments d'usage.



Grange en pignon, mur, maison à Orin.



Maison et grange formant une cour. Verdets.



Corps de ferme composé de la maison et de deux granges formant une petite cour. Poey-d'Oloron.

Les maisons de village en alignement sur la rue



Alignement de maisons. Estialescq.

Dans les villages, les maisons anciennes s'implantent selon un parcellaire en lanières régulier qui résulte soit d'un urbanisme programmé, soit de dispositions constructives (largeur des maisons donnée par la portée des poutres).

Sur la parcelle longue et étroite (pour celles qui ont conservé leur disposition originelle), la maison est implantée en front de rue, et présente sur l'espace public une façade en pignon (le faîtage est perpendiculaire à la rue). Lorsque à partir des XVII^e et XVIII^e siècles des maisons sont reconstruites sur deux parcelles réunies, elles présentent sur l'espace public une façade plus longue, et leur faîtage est parallèle à la rue. Les maisons sont accolées les unes

aux autres et sont séparées par d'étroites venelles qui permettent aux eaux pluviales et domestiques de s'écouler.

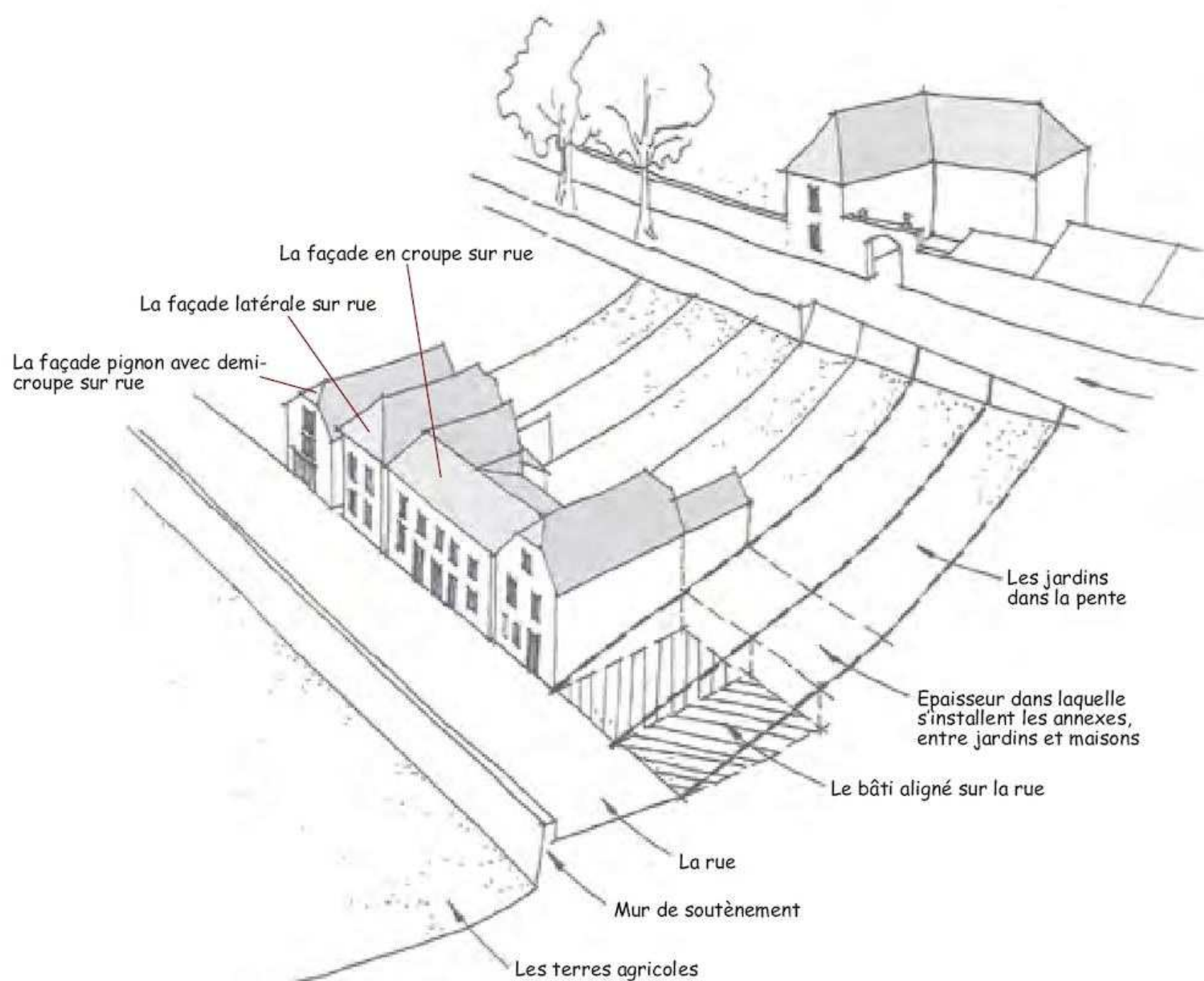
Cette disposition permet de gérer la mitoyenneté, et génère une densité importante, limitant la consommation d'espace.

Elle fait participer la maison à la vie de la rue et permet de supporter fonction commerciale et artisanale.

Ce mode d'organisation peut être qualifié d'urbain, en réponse aux dispositifs sous forme de cours, liés à une vocation agricole. Toutefois, des dispositifs mixtes peuvent être observés dans les villages, où le bâti s'implante à l'alignement de la rue, et la bergerie ou l'étable occupe le rez-de-chaussée.

Les éléments régulateurs de l'organisation des maisons de village :

- » Les maisons s'implantent à l'alignement de la rue
- » Elles sont accolées les unes aux autres (mitoyenneté)
- » Les gabarits sont homogènes



Dessin extrait de l' « Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » d'Oloron Sainte-Marie.



Maisons avec pignon sur rue à Rébénacq.



Parcellaire en lanières. Iseste.

Des volumétries simples



Habitation inscrite dans la pente, avec toiture en demi-croupe. Bilhères en Ossau.

Les volumes bâtis dans les Pyrénées béarnaises sont simples.

La composition répond à une économie de construction : la largeur du bâtiment est liée à la longueur des poutres. La pente des toitures est donnée par la nature du matériau de couverture. Le régime pluvial (et neigeux dans les parties les plus montagnardes) important des Pyrénées béarnaises impose de fortes pentes aux toits couverts d'ardoises.

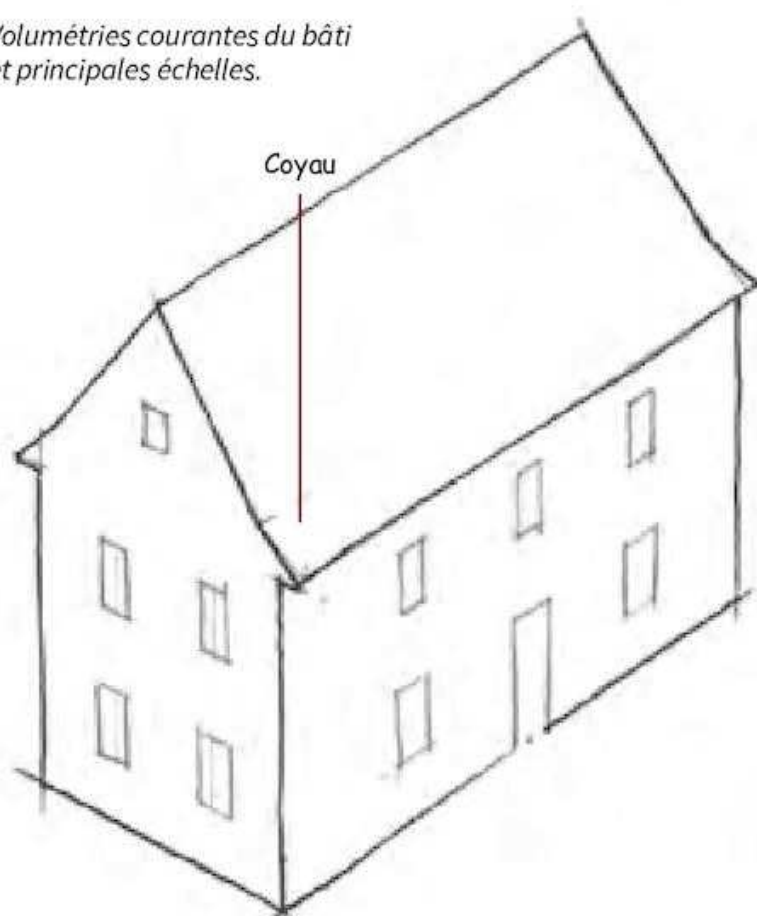
Les bâtiments d'habitation sont de plan rectangulaire, la maison comporte un rez-de-chaussée et un étage d'habitation. Le toit à la volumétrie simple peut être à deux ou à quatre pans avec croupe ou demi croupes sur les pignons. Le coyau permet de rejeter les eaux pluviales loin de la façade et adoucit la forme du toit. Le comble, parfois habitable, est éclairé par des lucarnes.

Les bâtiments annexes adoptent les mêmes volumétries*.

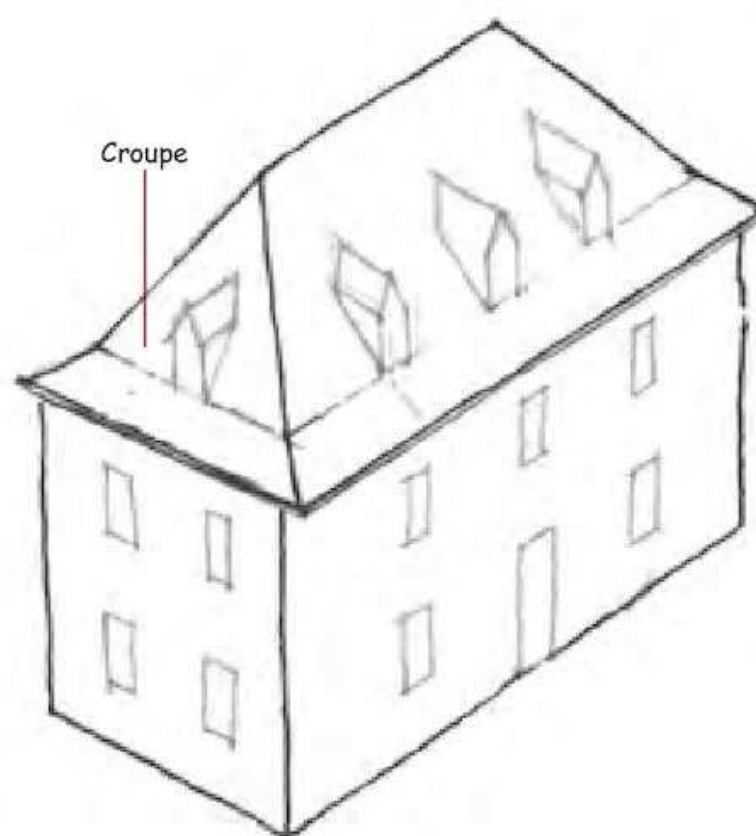
Les éléments régulateurs des volumétries du bâti :

- » Les volumétries* bâties sont simples
- » La base est un plan rectangulaire
- » Les pans de toiture autorisent des variations

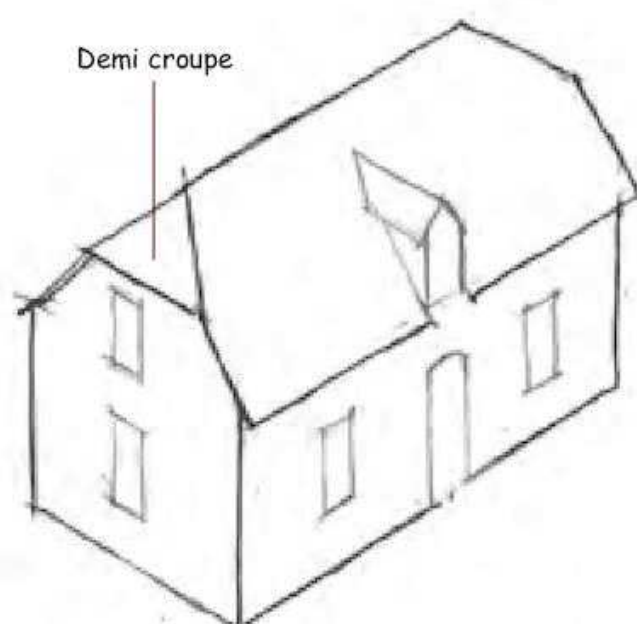
Volumétries courantes du bâti
et principales échelles.



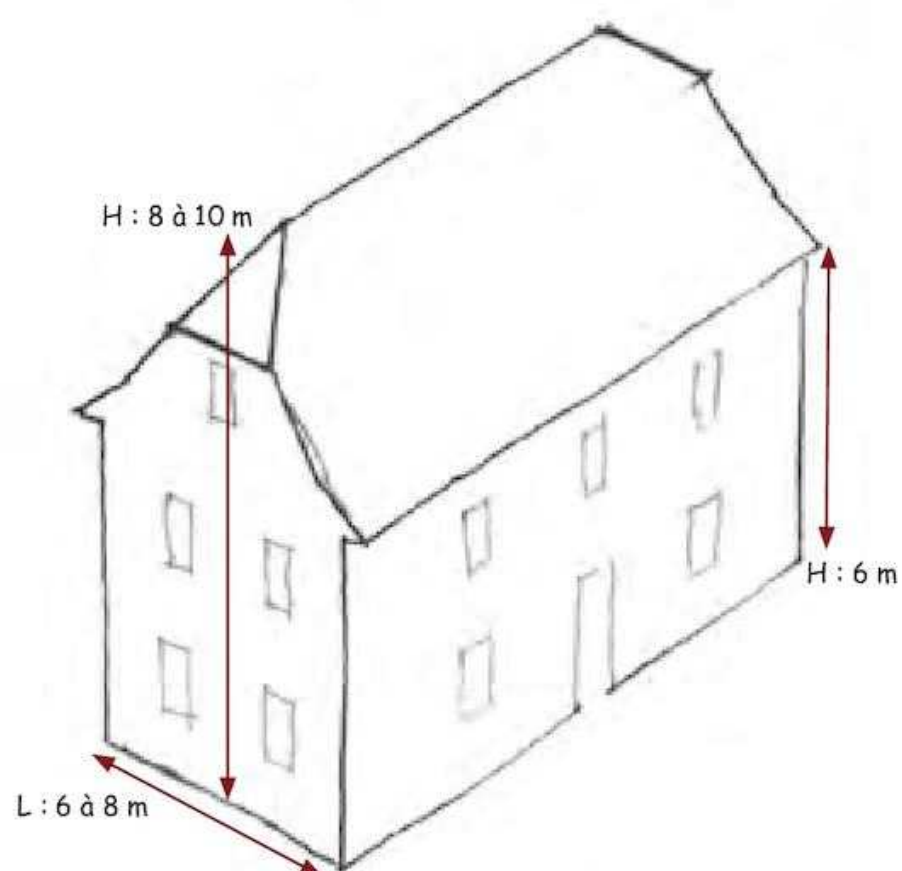
Maison à 2 niveaux,
toiture simple à 2 pentes



Maison à 2 niveaux, comble habitable,
toiture à croupe



Maison à 1 niveau avec comble habitable



Maison à 2 niveaux, toiture simple à 2 pentes avec demi croupes



Maison et grange accolée à Esquiùle.



Toiture simple à deux pentes. Bielle.



Maison et corps de ferme en rez-de-chaussée
et combles. Geüs d'Oloron.

Le jardin, transition entre espace bâti et espace rural



Le jardin sur l'arrière de la parcelle, le mur de clôture séparant les parcelles. Lasseube.

Le jardin s'inscrit dans la continuité de la maison. Il constitue un espace privatif, à l'abri des regards de la rue, et offre un espace nourricier, entretenu et exploité.

Il compose une transition progressive vers l'espace agricole :

- à l'arrière de la maison, s'implantent les galeries, pièces annexes, qui s'organisent avec des cours, à dominante minérale ;
- le bâti se prolonge par des murets maçonnés, qui marquent la limite entre parcelles privées. Le sol est en herbe ou en gravier ;
- le fond du jardin accueille le potager, le verger et les bâtiments annexes : poulailler, garage. La limite devient progressivement végétale et transparente, composée d'une clôture légère et d'une haie.

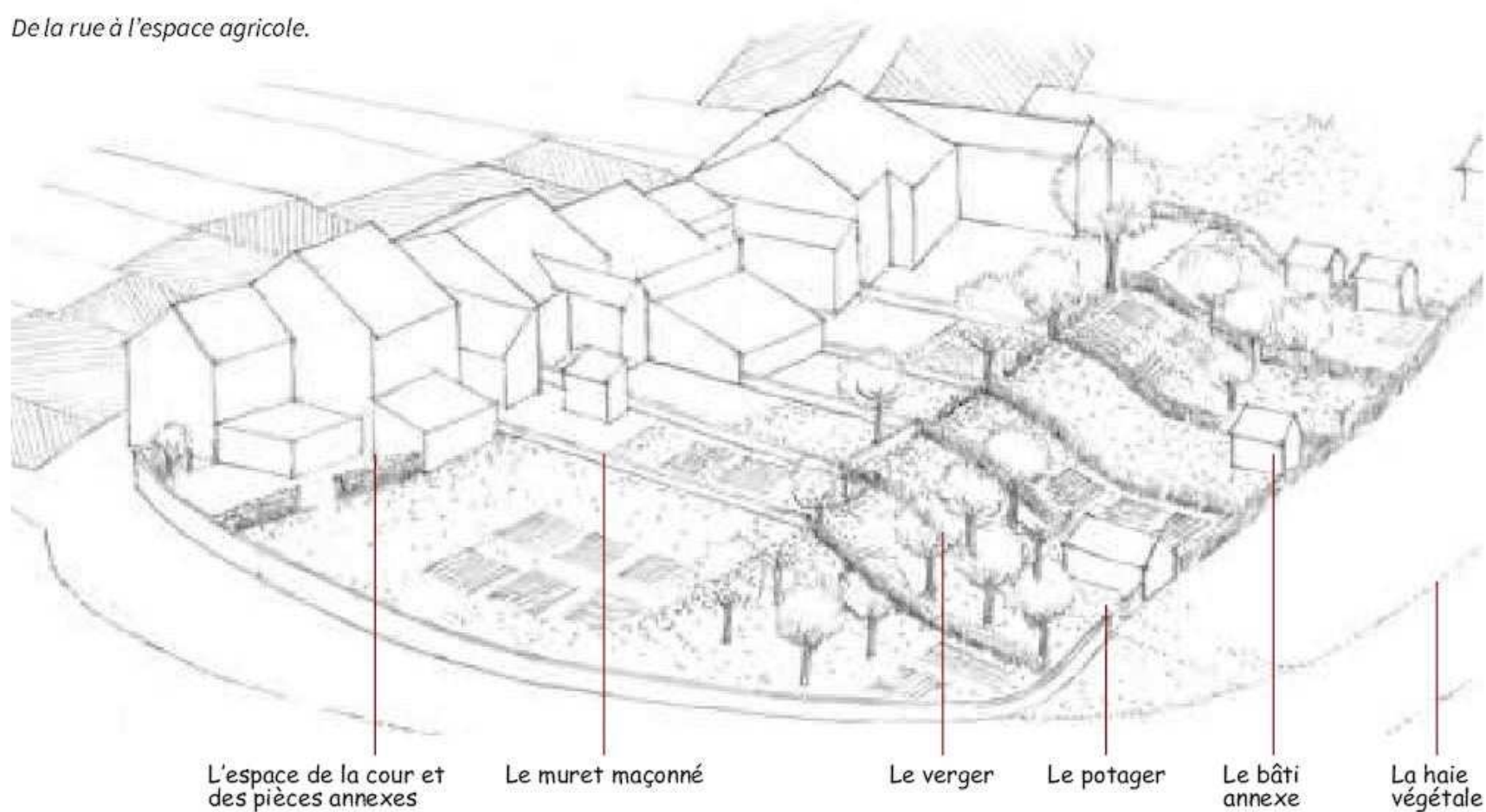
A l'échelle de la ville ou du village, l'intérêt du jardin répond aux enjeux actuels.

Il favorise l'infiltration de l'eau grâce à un sol perméable. Il assure une continuité naturelle en milieu urbain, favorable au maintien de la biodiversité. Enfin, le végétal joue un rôle de régulateur thermique, offrant un ombrage aux maisons en période estivale.

Les éléments régulateurs de l'organisation des jardins et parties privatives :

- » Le jardin est traité comme transition de l'urbain vers l'agricole : du minéral au végétal
- » Les murets composent la limite entre parcelles
- » Les limites de fond de parcelle sont à dominante végétale

De la rue à l'espace agricole.



Jardins à l'arrière des maisons à Borce.



Verger à Urdos.



Murets, jardins et façade arrière du bâtiment. Estos.



Jardins à Sainte-Colome.

Portails et portillons, murs de clôture



Portail mettant en valeur la composition de la maison, constitué de piliers en pierre de taille marquant l'entrée. Bilhère en Ossau.
Photo C. BOUCHÉ © CAUE 64.

Le mur édifié à l'entrée de la propriété est le reflet de l'habitation et du statut social du propriétaire. Les maisons se dotent de piliers et de couronnements en pierre de taille, qui supportent des ouvrages de ferronnerie (portails, grilles) et parfois des portails en bois.

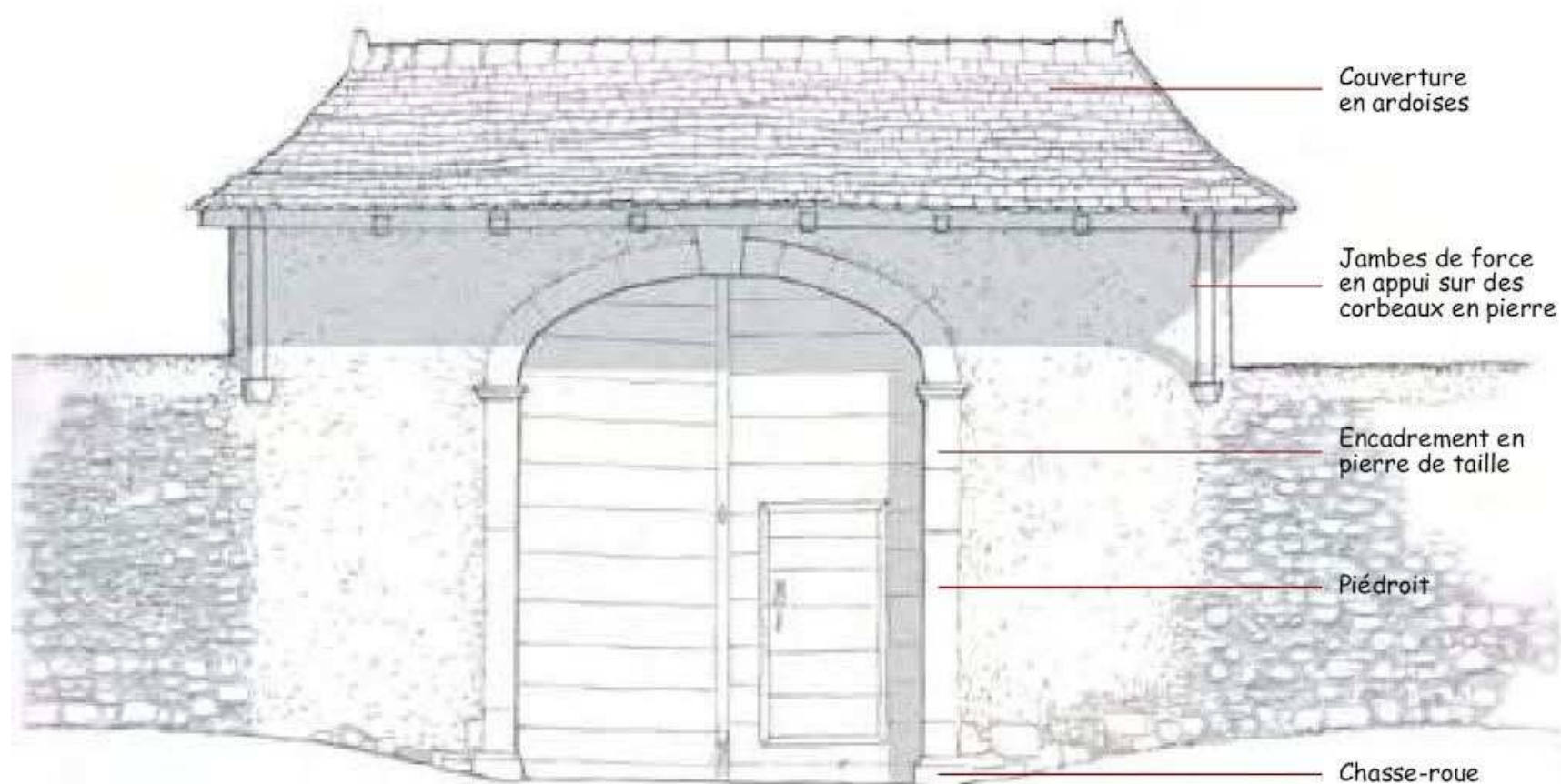
Le portail est centré sur la porte de la maison. Il définit un devant et renforce la composition de l'édifice principal.

Dans certains villages, le mur est haut (près de 2 m) et le portail est doté d'un porche couvert qui abrite et souligne l'entrée. Ces éléments, seuls lisibles depuis la rue, sont soignés, par le calepinage des pierres, le soin apporté aux piédroits, aux pierres d'encadrements.

Les murs qui clôturent la propriété sur l'arrière sont traités de manière plus simple, par un chaperon et un simple enduit.

Les éléments régulateurs des éléments de lien entre l'espace domestique et la rue :

- » Le mur de devant est traité avec soin et participe à mettre en valeur la maison
- » Les piliers, éléments de ferronnerie, couronnements, affirment la valeur du domaine
- » Les murs du jardin sont traités de manière secondaire



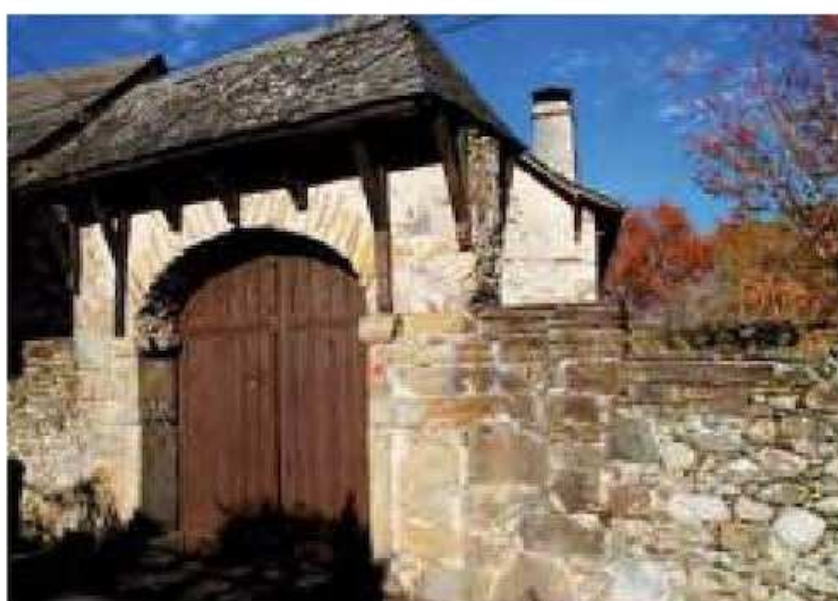
Haut mur d'enceinte et portail couvert. Louvie-Soubiron.



Muret à Sévignacq-Meyrac.



Piliers monumentaux en pierre. Poey d'Oloron.

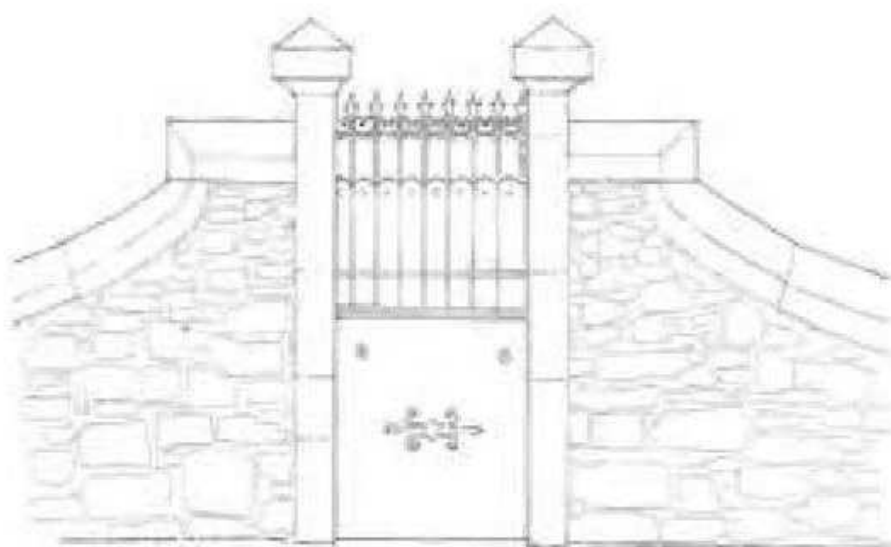


Portail et porche couvert. Buziet.

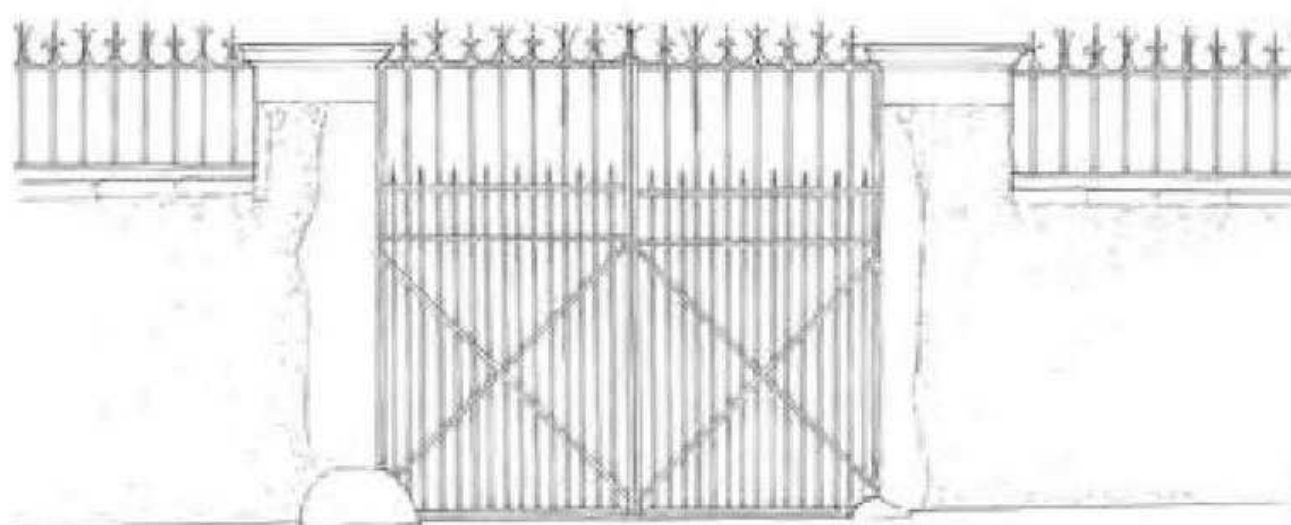


Portail et porte piétonne. Aren.

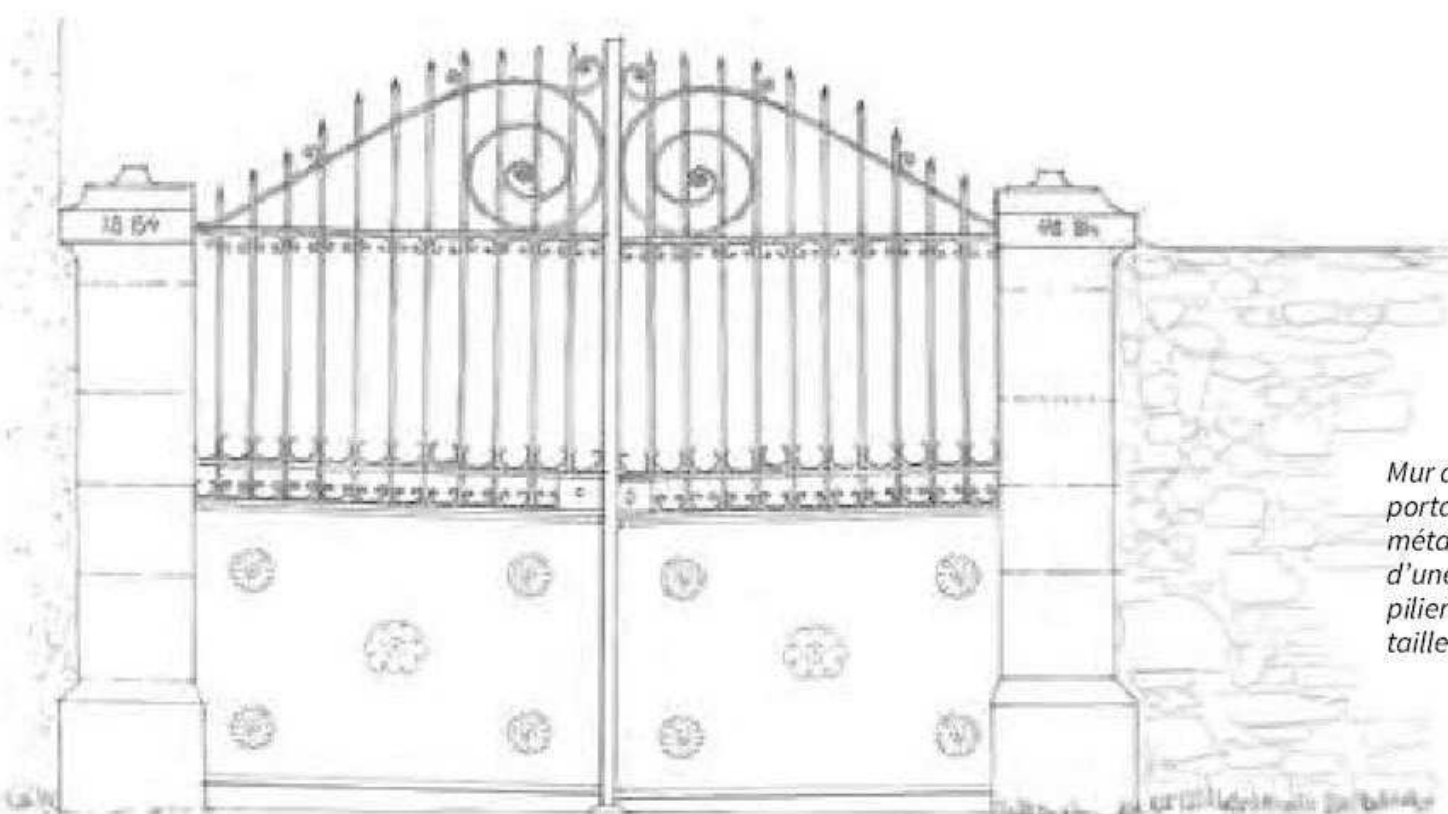
Murs de clôture sur l'espace public



Mur de clôture bas, couronnement et piliers en pierre de taille, soubassement du portail en tôle pleine surmontée d'une grille ouvragée.

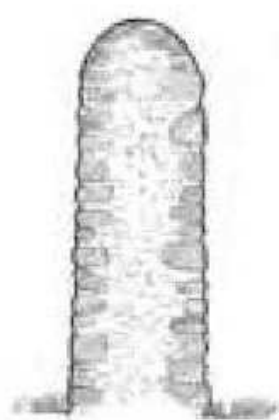


Mur bahut surmonté d'une grille, pilier en maçonnerie enduite couronnement dalles de grès, portail et grille de ferronnerie.

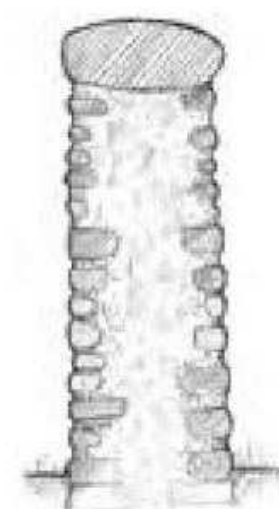
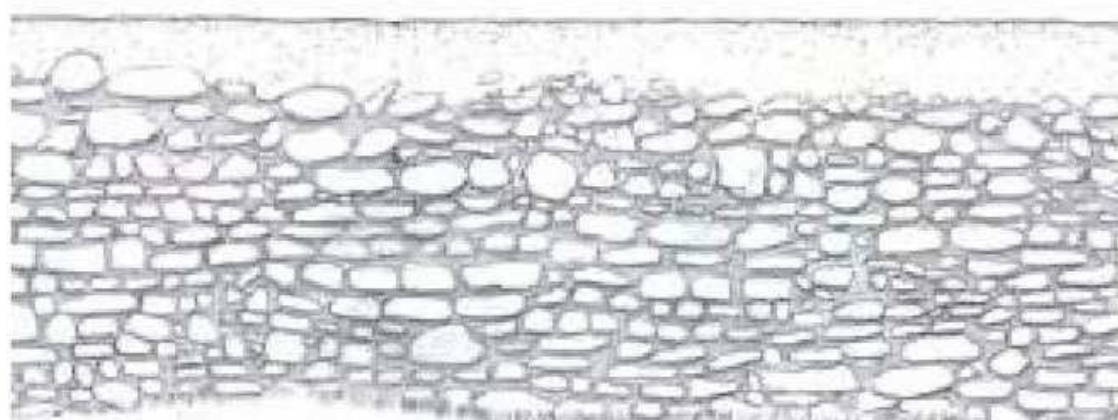


Mur de clôture, portail en panneaux métalliques surmontés d'une grille ouvragée, piliers en pierre de taille.

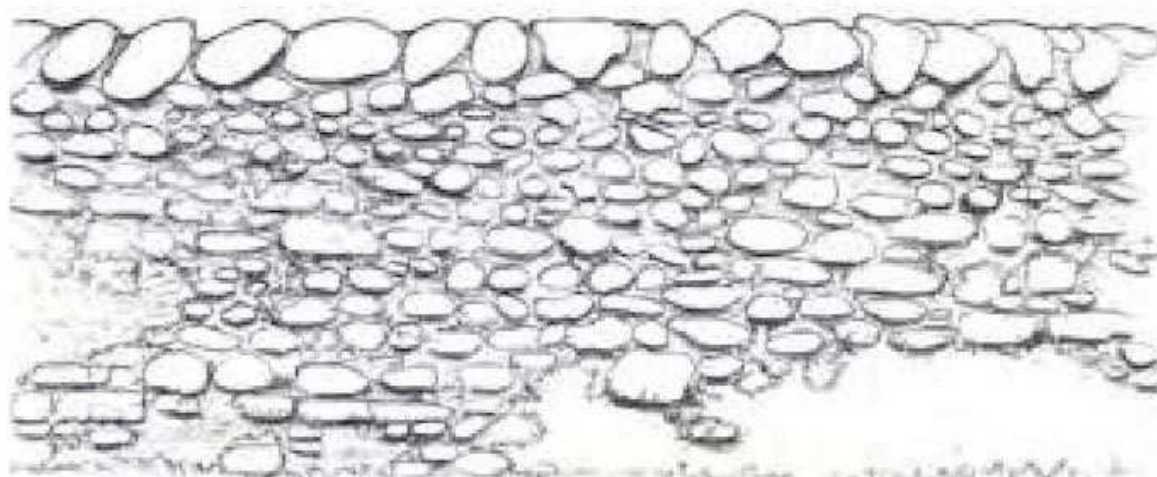
Murs de délimitation entre jardins, murs secondaires



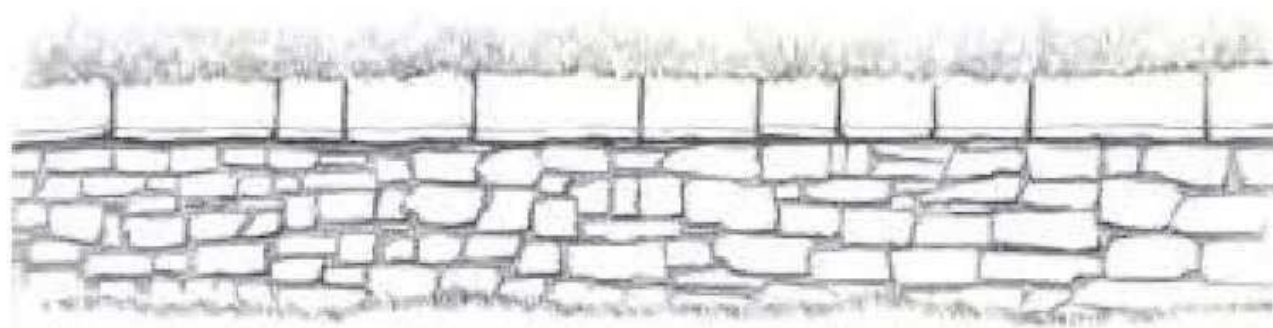
Mur en pierre, moellons et tout venant hourdé au mortier de chaux, couronnement arrondi.



Mur en pierre, moellons et tout venant hourdé au mortier de chaux, couronnement de gros galets.



Mur de soutènement en pierre, couronnement en dalle de schiste incliné pour favoriser l'écoulement de l'eau.



Le couronnement permet d'éviter l'infiltration de l'eau dans le mur. Lorsqu'il est en pierre, un léger débord est préservé pour rejeter l'eau et éviter son ruissellement.

Le sol de la cour et le seuil



Calade de cour. Escou.



Seuil. Bedous © CAUE 64.



Seuil. Bedous © CAUE 64.

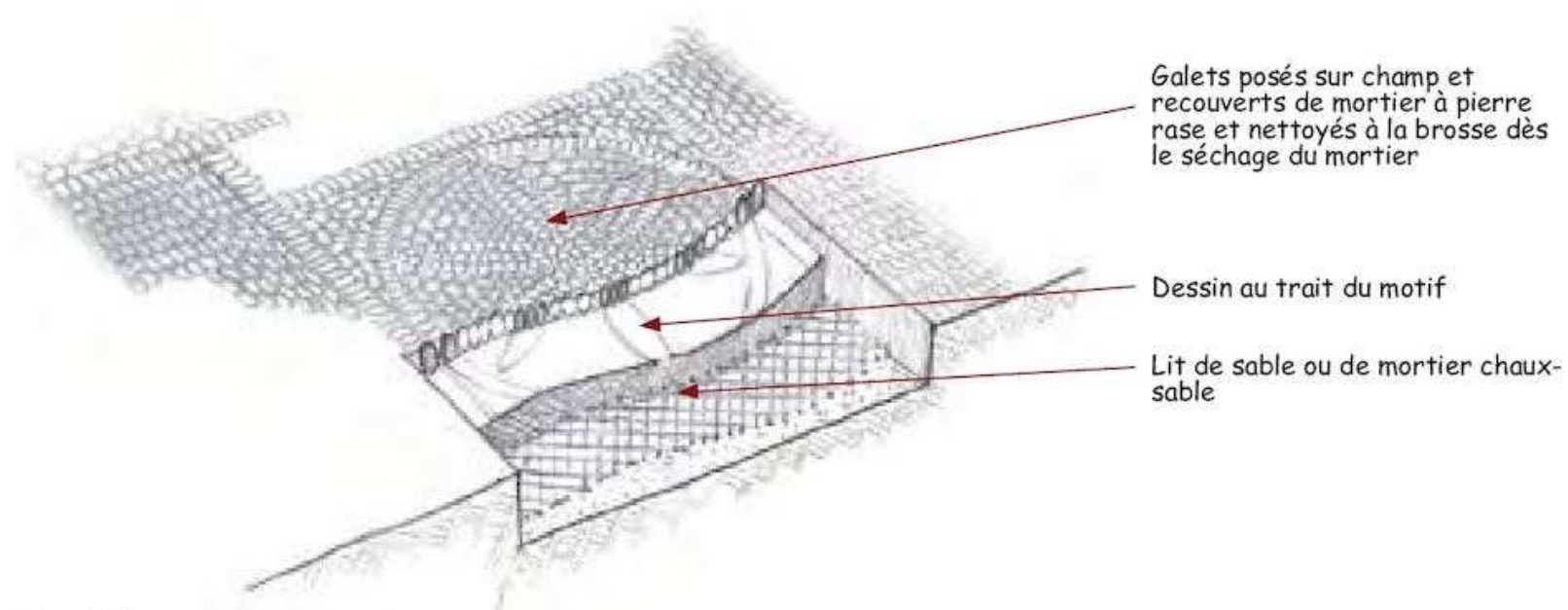
La cour est un lieu d'usage et de passage. La *calade**, le revêtement de moellons de pierres et plus souvent de galets a pour fonction de les protéger de la boue et de raffermir leur sol. Le matériau et le soin apporté à la mise en oeuvre sont appropriés à la qualité de l'ouvrage et du lieu.

S'agissant de la cour de la ferme, le sol empierré évite que le passage des bêtes et des véhicules ne transforme le sol en borbier. L'empierrement est formé de blocs irréguliers de dimension moyenne, plus ou moins jointifs.

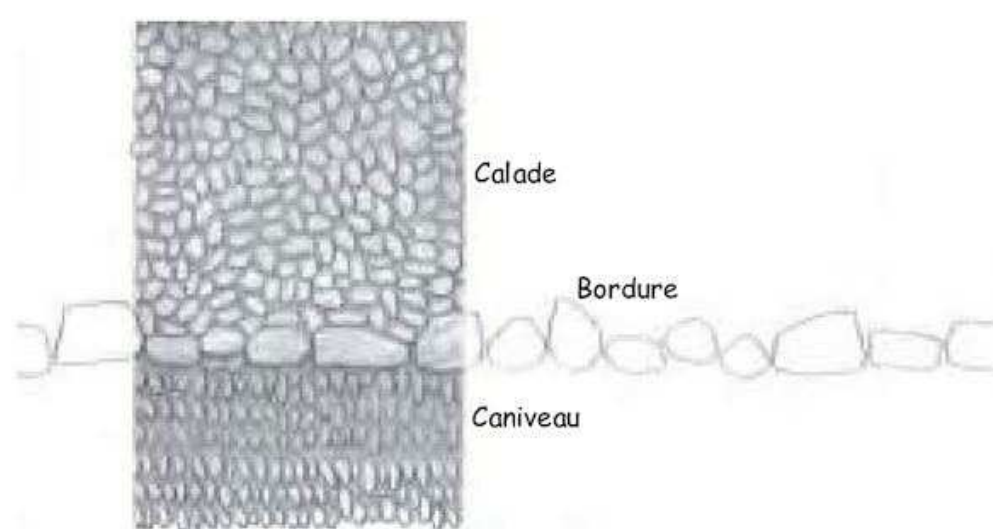
La gestion de l'eau est assurée par un dessin de caniveaux qui canalise l'eau avant de la renvoyer dans les fossés. La pose sur lit de sable permet à la fois d'assurer la stabilité des galets, d'assurer l'infiltration de l'eau et de favoriser son évaporation. Des galets de différentes couleurs peuvent y dessiner un motif décoratif en forme d'étoile ou de monogramme. Plus communément, la porte d'entrée de la maison est marquée par un cadre ou simplement un changement du sens de pose des galets.

Les éléments régulateurs :

- » La cour est l'espace d'usage et d'accueil de la maison
- » Son traitement est soigné



Calade décorative pour un seuil.



*Calade, le sol de la cour et le caniveau, choix de pierre et pose différenciée.
Croquis © CAUE 64.*



Calade de cour. Aramits.



Seuil, calade et banc de pierre. Lées-Athas.

Le végétal : de multiples motifs qui dessinent le territoire



Cirque de Lescun.

La présence du végétal forme et dessine les paysages. Les boisements constituent une ressource pour le chauffage et pour le bois d'œuvre. Ils assurent un rôle de piège à carbone, et, plus localement, limitent l'érosion et participent à freiner les avalanches en terre de montagne. La présence des boisements est dynamique et s'ajuste aux usages du territoire. Aujourd'hui ils occupent les parties les plus pentues, les espaces de pâture et les champs ayant conquis les principales terres exploitables pour l'élevage et les cultures.

Les haies bocagères ordonnent le territoire. Elles marquent les limites parcellaires, et accompagnent généralement une clôture légère, ou un muret de pierre, parfois un fossé. Lieux de nichage de la

faune, elles forment des continuités écologiques indispensables.

Le végétal se révèle également sous d'autres formes :

- l'arbre majestueux : un chêne, un charme, marquent par leur présence un point de convergence dans le paysage. Ils révèlent un calvaire, une chapelle, une intersection. Un conifère est parfois planté aux abords des fermes ;

- le végétal d'accompagnement des maisons répond également à un registre particulier. Assurant une intimité à l'unité bâtie, il limite les effets du vent. Le dessin de la haie est travaillé, composé de plantes diversifiées qui varient selon les saisons. Les buis sont dessinés, taillés, pour former l'espace du jardin.

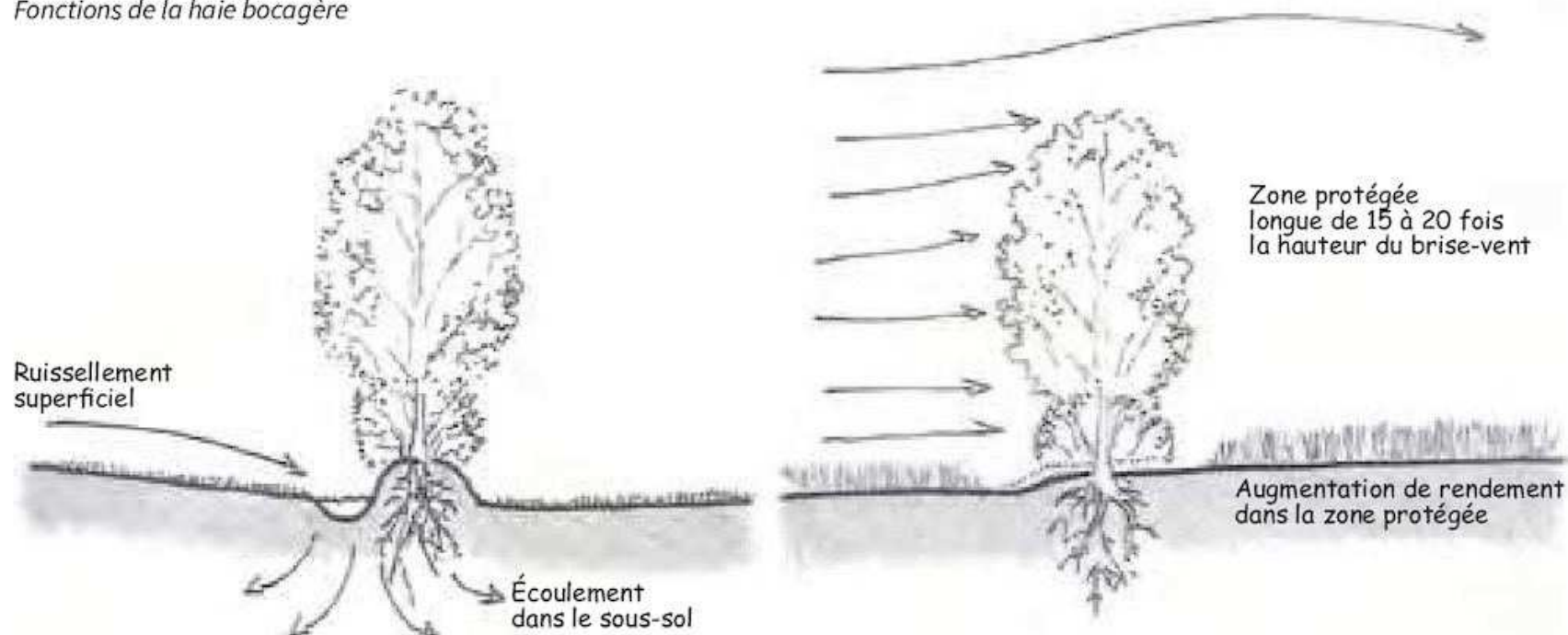
Les éléments régulateurs de la présence du végétal :

- » Les végétaux sont variés
- » Ils accompagnent et dessinent le paysage : masques autour des bâtiments, point d'accroche visuels, haies champêtres



Plantations d'accompagnement du bâti : mélange entre persistants et caducs. Entre Lasseube et Estialescq.

Fonctions de la haie bocagère



Les eaux de ruissellement sur et dans le sol sont freinées par l'ensemble fossé-talus.

Le vent est freiné par une haie brise-vent « semi-perméable » sans création de tourbillons nuisibles.



Tilleul sur l'espace public. Etsaut.



Chêne aux abords de l'église. Féas.



Double alignement de platanes taillés en plateau dans le domaine privé. Lanne-en-Barétous.

Le végétal : de multiples motifs qui dessinent le territoire



Les haies bocagères. Commune d'Arbéost. Source © Parc national des Pyrénées.

Quelques essences locales...

- Alisier terminal
- Aubépine
- Buis
- Charme
- Aubépine épineuse
- Camerisier à balais
- Chêne pubescent
- Chêne sessile
- Cognassier
- Cornouiller sanguin
- Chèvrefeuille d'Etrurie
- Cormier
- Églantier
- Érable champêtre
- Figuier
- Frêne commun
- Fusain d'Europe
- Lilas commun
- Merisier
- Néflier
- Neprun alaterne
- Noisetier coudrier
- Noyer commun
- Orme sapporo
- Poirier franc
- Prunellier
- Prunier
- Saule marsault

Principaux types de haies :

- La haie basse : petits arbustes et plantes vivaces
- La haie défensive : végétaux épineux, végétation dense et touffue
- La haie libre : essences locales, coloris de feuilles et fleurs variés
- La haie taillée : végétaux ramifiés, végétaux denses
- La haie persistante : une ou plusieurs essences, mélangés avec des caduques
- La haie champêtre : essences simples, locales
- Haie brise vent : espèces caduque

La haie bocagère :

- Brise vent, capteur de chaleur
- Régulateur hydrique
- Lutte contre la pollution (filtre les nitrates à proximité des cours d'eau)
- Conservation et stabilisation des sols
- Équilibre de la bio diversité
- Production de bois, de fruits et de piquets
- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration de la production agricole

La haie des jardins :

- Séparation de l'espace privé et public
- Élément de protection contre le vent, l'activité de la rue, les nuisances sonores, la pollution, les regards
- Élément décoratif et esthétique
- Structuration du paysage urbain, des arrières des parcelles



Le motif de la haie bocagère. Les plantations de haute tige marquent la continuité du cours d'eau.



Le motif de la haie taillée (buis).



Le motif du chemin creux bordé de chênes qui assurent la retenue du talus.



Le motif de la haie naturelle, ripisylves en bordure de cours d'eau qui fixent les berges.



Maison dans le village de Lescun.

5.

L'art de bâtir



Les maisons se construisent selon les matériaux locaux, pierre, galets, ardoises. L'ardoise, partout présente sur les toits des maisons, s'adapte aux formes des ouvrages : brisis, lucarnes, coyaux.

Les façades respectent des compositions régulières, et varient selon qu'elles s'ouvrent sur la rue ou sur le jardin : façade dressée coté espace public, galeries en bois sur l'arrière.

Les encadrements en pierre révèlent la valeur de l'édifice, par la qualité de leur traitement. Ils accueillent des menuiseries en bois et des contrevents, qui participent au dessin de la façade.

Composer la façade

Les bâtiments publics

La maison de type bourgeois

La maison de village

L'oustal, la maison paysanne

La maison avec grange attenante

L'immeuble de la période industrielle

La façade à galerie

Le bâtiment secondaire sur la cour

Construire, protéger et décorer la façade

Le mur du bâti principal et du bâti secondaire

Former et équiper les baies

Les percements de la façade, les baies

La porte et le portail

Les menuiseries de fenêtres et porte-fenêtres

Former le toit et ses ouvrages

Le débord de toit, le lien entre la façade et la toiture

Les matériaux et formes du toit

Les ouvrages de la toiture : lucarnes, cheminées

Le bâtiment public



L'inscription dans la pente de l'Hôtel de Ville est assurée par une terrasse et des emmarchements qui renforcent la monumentalité de l'édifice. Accous.

Symbole à la fois de la République et de la puissance publique, l'Hôtel de ville prend une position majeure dans la ville. Il est construit en lien avec l'espace public, qui constitue un parvis, il se compose sous forme d'une façade classique et symétrique. L'axe est renforcé par la présence de l'horloge et d'un beffroi. Souvent en bois jusqu'au XVIII^e siècle, les édifices que nous connaissons sont construits dans des matériaux nobles à partir du XIX^e siècle. Ils accueillent parfois une halle en rez-de-chaussée, marquée par de larges arcades.

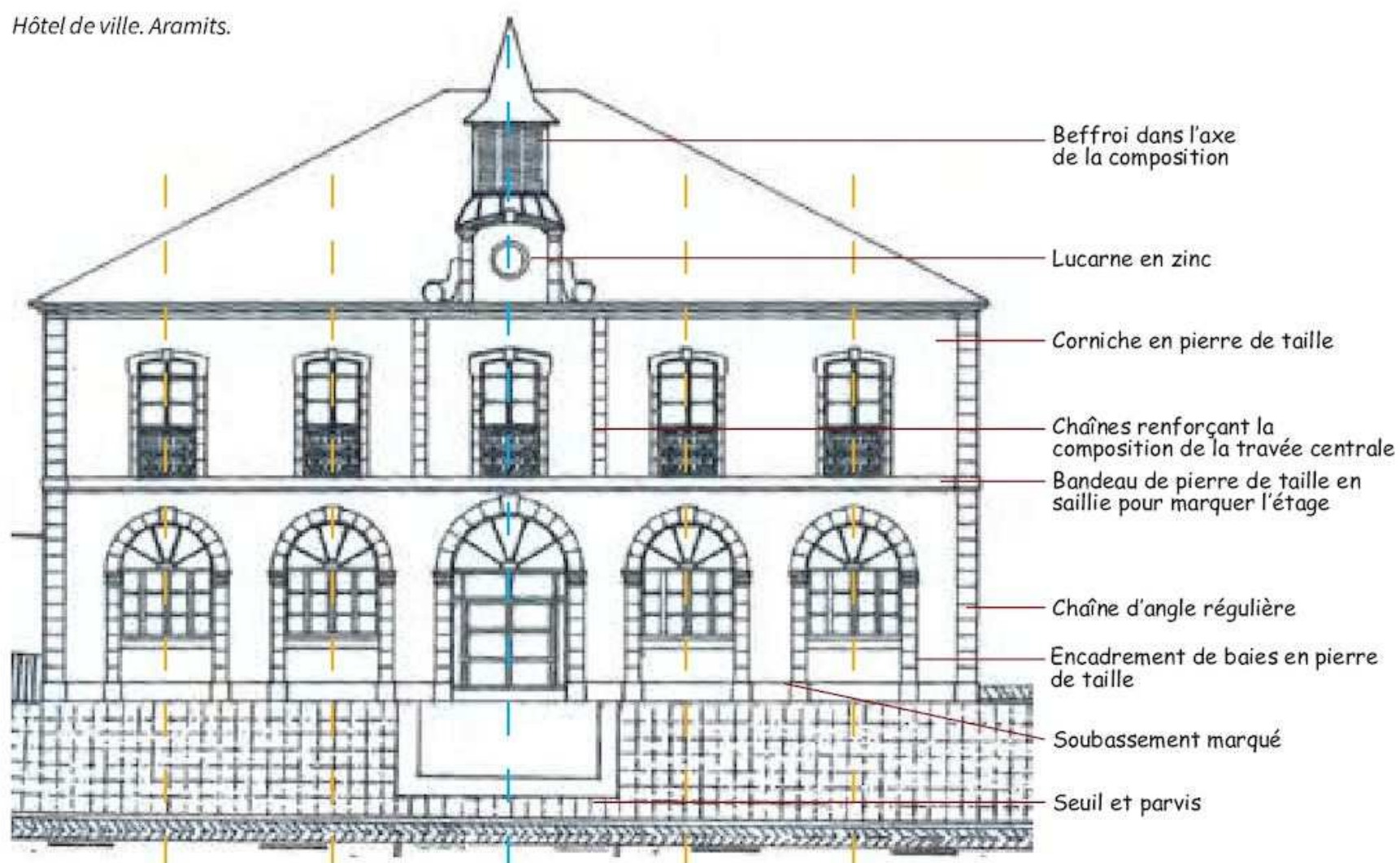
L'écriture architecturale des édifices est classique : travée centrale marquée par des chaînages en pierre, et couronnée par un fronton.

Les éléments de modénature (bandeaux, panneaux enduits, encadrements et chaînes d'angle) en pierre de taille font saillie sur la maçonnerie.

Les éléments régulateurs de l'ordonnement des édifices publics :

- » Monumentalité de l'édifice public
- » Inscription en lien fort avec l'espace public, qui joue le rôle de parvis

Hôtel de ville. Aramits.



Mairie de Lasseube.



Mairie de Lys.



Mairie de Bedous.

La maison de type bourgeois



Maison bourgeoise dans le contexte urbain de la bastide de Rébénacq. Façade d'ordonnance classique et symétrie axée des travées d'ouvertures. Fin XVIII^e siècle.

La maison à caractère bourgeois est ainsi qualifiée, car elle se compose de manière indépendante des maisons riveraines, grâce à une toiture à deux pans avec croupes. La maison se perçoit comme une unité, non liée au bâti attenant.

La façade principale est la façade noble du bâti. Elle donne à voir de manière ostentatoire le statut de ses occupants, qu'elle soit visible depuis l'espace public ou depuis la cour.

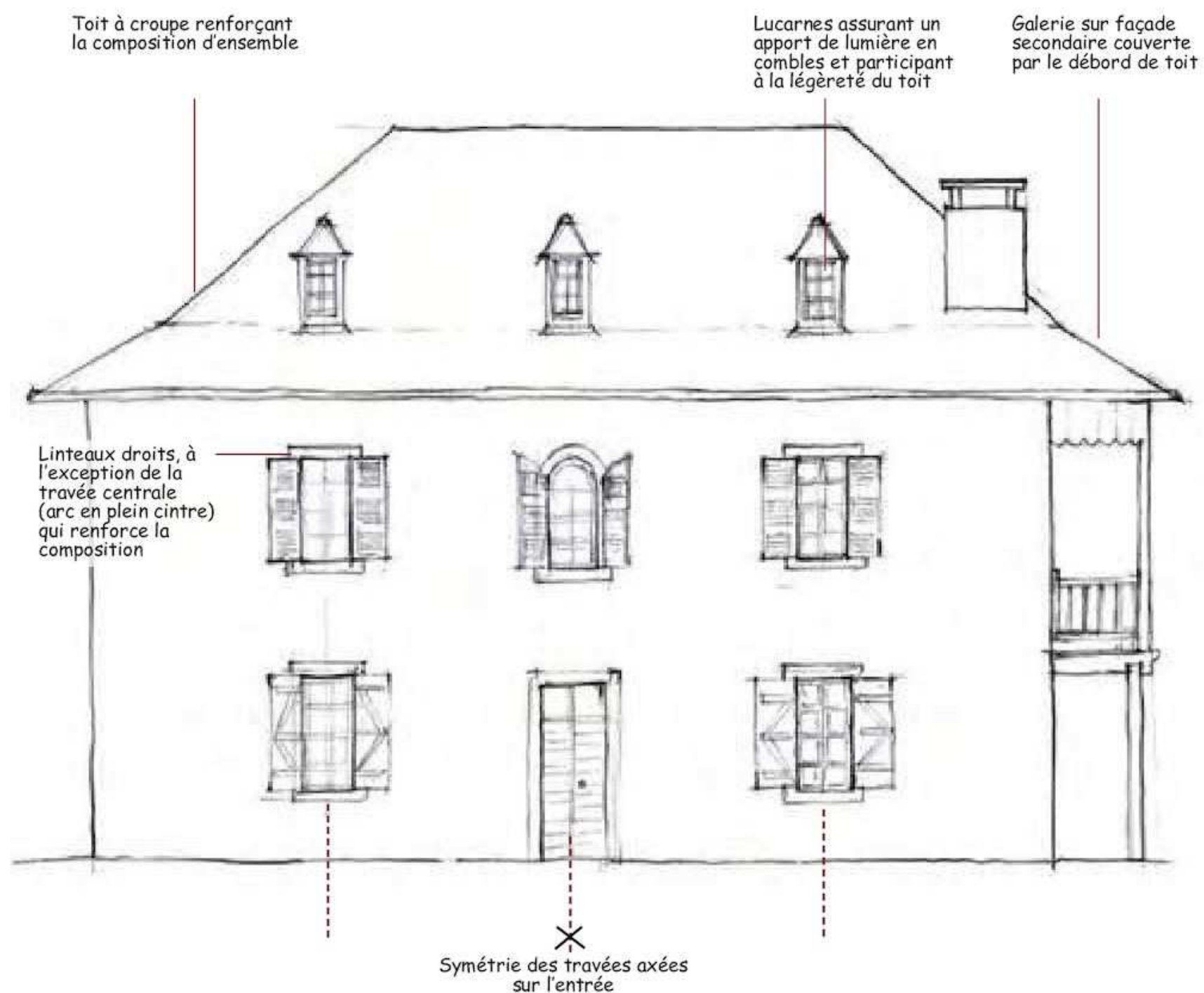
En conséquence, sa composition est particulièrement soignée et son ordonnancement d'inspiration classique, est dominé par la symétrie.

Elle est organisée par travées verticales d'ouvertures généralement axées sur la porte d'entrée.

La façade est enduite et les encadrements de ses baies en pierre de taille sont laissés apparents pour souligner l'excellence de la composition.

Les éléments régulateurs de la composition :

- Faîtage parallèle à la rue, toiture à 2 pans avec croupes
- Composition symétrique mettant en valeur la porte d'entrée



La façade principale, les ouvertures sont organisées par travées verticales axées, le mur est couvert d'un enduit qui laisse apparents les encadrements de baies en pierre de taille. Lys.



Façade enduite permettant une mise en valeur des encadrements. Arette.



Enduits à pierre rase. Lucarne unique dans la travée centrale. Sainte-Colome.

La maison de village



Cette-Eygun.

La maison de village est l'élément le plus présent dans le paysage des ensembles bâtis.

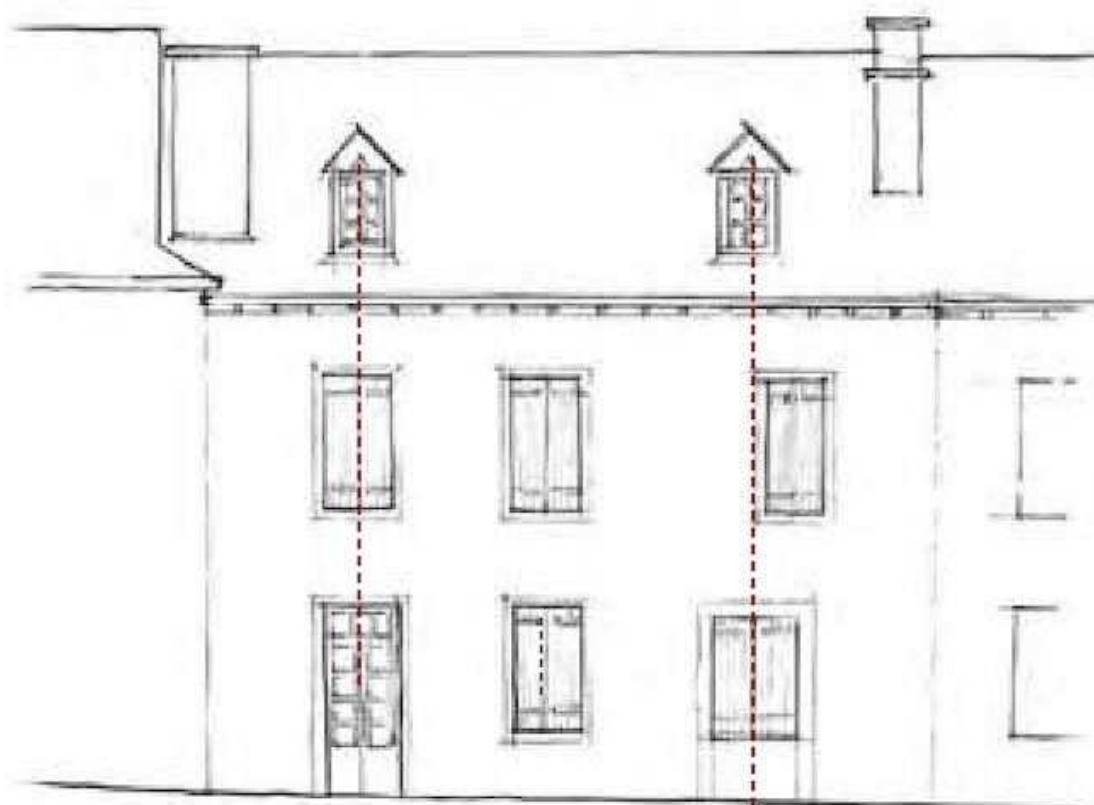
Elle répond à une composition très simple, sur plan rectangulaire, et s'inscrit dans le prolongement des parcelles riveraines. Les limites entre maisons sont assurées par un mur de refend qui porte la charpente et limite les risques de propagation du feu.

Le traitement des baies varie selon la période de construction. Certaines façades sont remaniées au fil du temps, tout en conservant la composition initiale du bâti.

La toiture est à deux pentes, assurant une gestion simple de l'écoulement pluvial, de part et d'autre du bâti. Les lucarnes s'inscrivent dans l'axe des travées d'ouverture.

Les éléments régulateurs :

- » Continuité avec les maisons riveraines (gabarit, toiture)
- » Travées verticales d'ouvertures



*Des ouvertures plus hautes que larges.
Les encadrements en pierre de taille renforcent
le percement de la baie.*



Maisons avec mirandes, offrant un espace
extérieur couvert sans débord sur la rue.
La porte cochère dessert la partie d'usage
agricole et la partie d'habitation de la
maison.*



*Le faitage est parallèle à la rue. La porte n'est pas centrée.
Sarrance.*



*Le faitage est perpendiculaire à la rue. La façade principale est sur le
mur pignon. Maisons à Arudy.*

L'oustal, la maison paysanne



Accous.

La maison d'usage agricole est présente dans les villages et les bourgs-centre tout autant que dans les quartiers les plus anciens d'Oloron Sainte-Marie.

Elle concentre dans un seul bâtiment les fonctions d'habitation, d'étable (ou bergerie) et de fenil. Le bâti est établi sur un plan simple, carré ou rectangulaire tandis que la façade principale témoigne de l'organisation interne des fonctions.

Dans les typologies les plus anciennes et les plus modestes, ces fonctions sont organisées sur deux ou trois niveaux.

Lorsque le logis se situe au rez-de-chaussée, l'étage est occupé par le fenil où sont stockés le fourrage et les récoltes qui apportent au logis une isolation thermique hivernale.

Lorsque la maison possède deux niveaux, le rez-de-chaussée est marqué par une porte charretière qui dessert la partie réservée au bétail (étable, bergerie, stockage...). Une porte piétonne permet de desservir

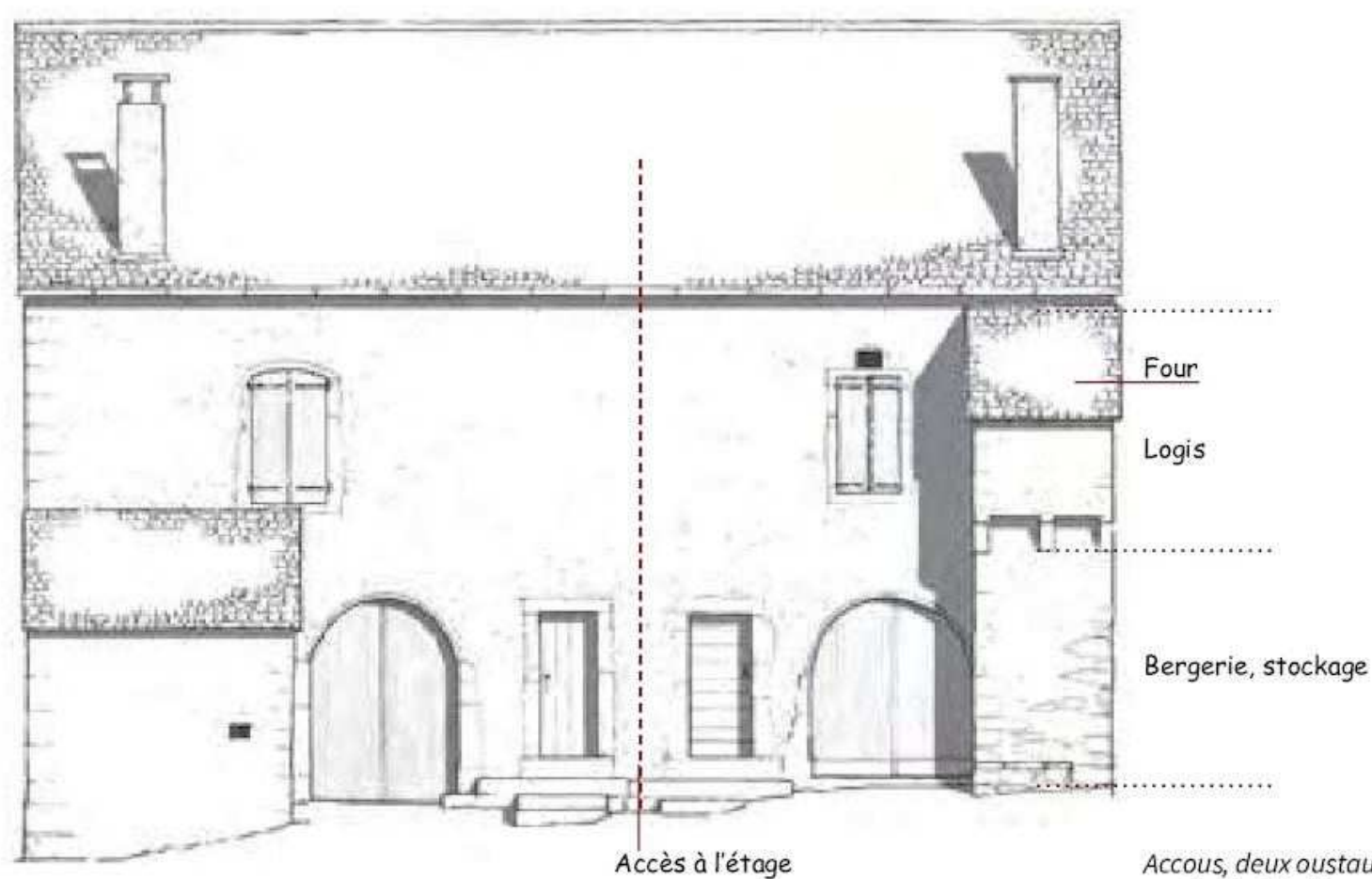
la partie d'habitation. Lorsque la partie habitable se situe à l'étage, les habitants bénéficient à travers les plancher de la chaleur des animaux en stabulation au rez-de-chaussée.

Ces maisons peuvent comporter un four individuel établi dans la continuité du logis, en saillie sur la façade afin de limiter le risque d'incendie et économiser l'espace habitable. Les pièces habitables peuvent alors profiter de la chaleur du four durant la période hivernale.

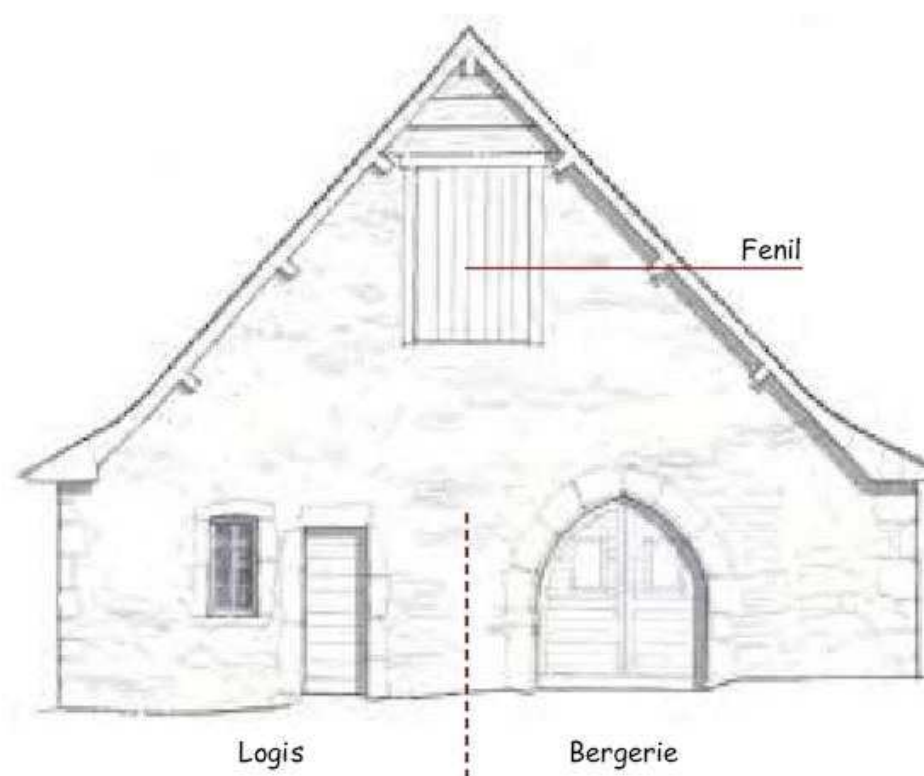
Cette organisation compacte sur deux ou trois niveaux de l'oustal*, la cellule de base de l'exploitation familiale, est particulièrement adaptée aux villages dont les terrains en pente imposent une économie de l'espace foncier et limitent l'étalement. Elle répond également à des préoccupations thermiques du bâti dans des zones soumises à la rudesse climatique montagnarde. La façade est simple et fonctionnelle, peu ouverte sur l'extérieur.

Les éléments régulateurs de l'oustal :

- Bâti associant habitation à l'étage et corps de ferme en rez-de-chaussée
- Simplicité et sobriété de l'écriture architecturale



Accous, deux oustaux ont été jumelés, les parties habitables sont situées à l'étage, le four est établi sur une pile maçonnée et sur des corbeaux.



Accous, la partie habitable de la maison jouxte la bergerie, le fenil occupe l'étage.



Accous.



Accous.



Sainte-Colome.

La maison avec grange attenante



Herrère. Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

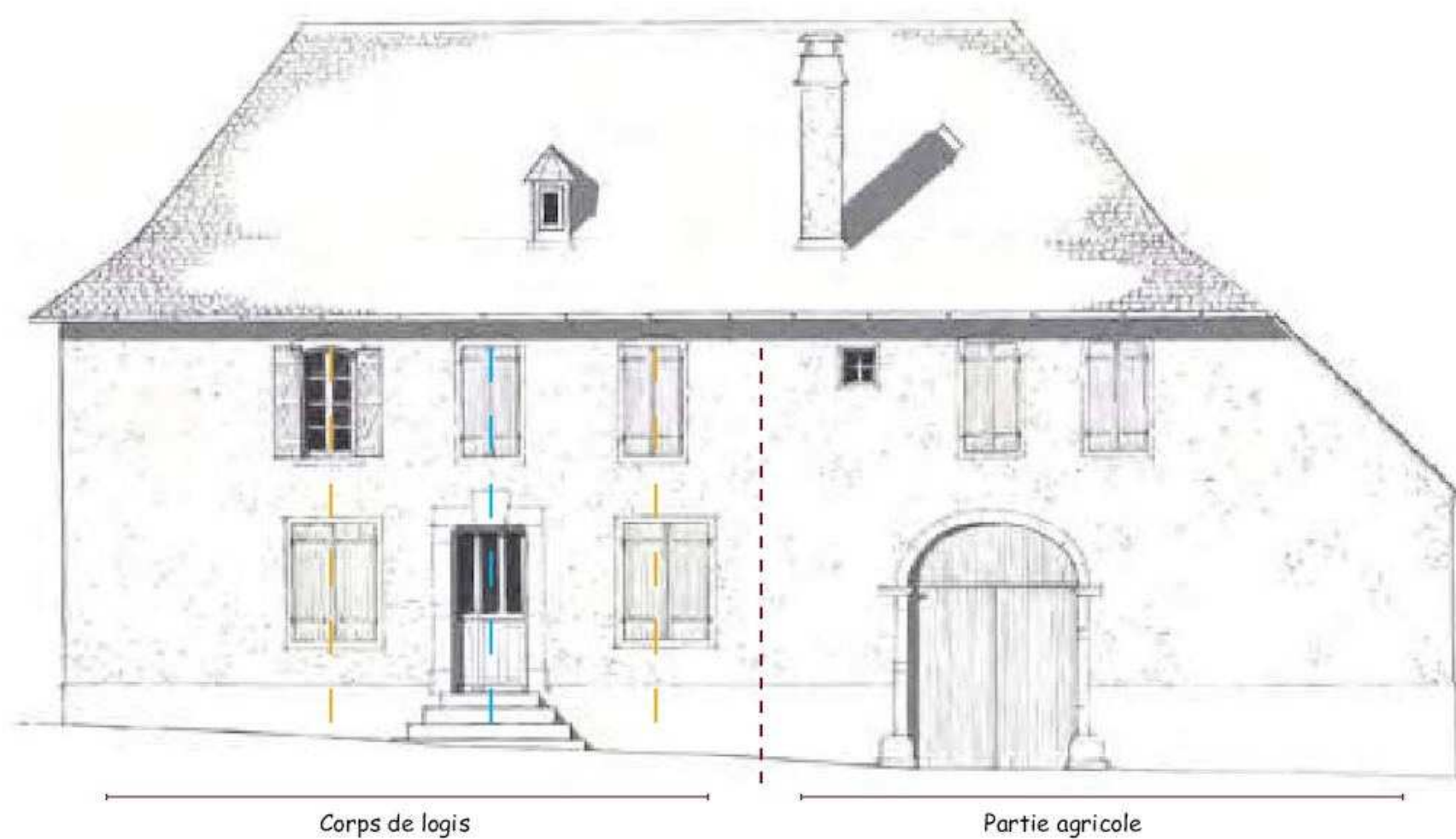
Lorsque la nature du foncier permet un étalement de l'oustal, la typologie évolue. Les corps de ferme du XIX^e siècle reprennent l'écriture classique et composée de la maison de ville, à laquelle s'adjoint un bâti à caractère rural. La maison est marquée par le soin apporté à la composition et à l'ordonnancement de la façade de même qu'à ses détails d'exécution (encadrements, enduits...), seule la partie agricole qui y est accolée exprime à la fonction rurale.

La fonction agricole peut également être détachée totalement du corps d'habitation. Les récoltes et les animaux occupent alors un ou plusieurs bâtiments contigus au logis qui forment une petite cour.

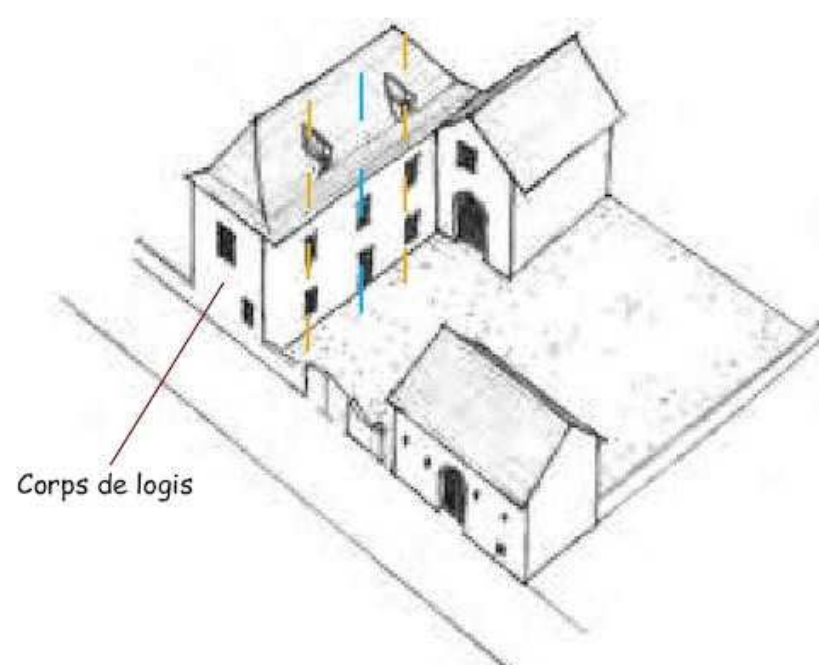
Les façades des bâtis annexes dédiés à l'exploitation agricole sont différenciées par les organes de leur fonction (porte de fenil, porte cochère...), mais également par le traitement des enduits qui permet de les distinguer clairement du bâti noble, constitué par le logis.

Les éléments régulateurs de la ferme avec sa grange attenante :

- » Fonctions d'habitation et agricole juxtaposées
- » Vocabulaire associant l'écriture classique de la maison bourgeoise à l'architecture de la grange



Herrère, la fonction agricole et la fonction habitat sont lisibles sur la même façade. L'entrée de la maison est valorisée par un perron.



Les fonctions agricoles sont localisées dans les bâtiments annexes dont l'implantation forme la cour.



Aramits. Source VPAH © C. HERBAUX.



Arette.

L'immeuble de la période industrielle



Architecture éclectique de la période industrielle, immeuble de rapport. Fin XIX^e siècle. Oloron Sainte-Marie, place Mendioudou.

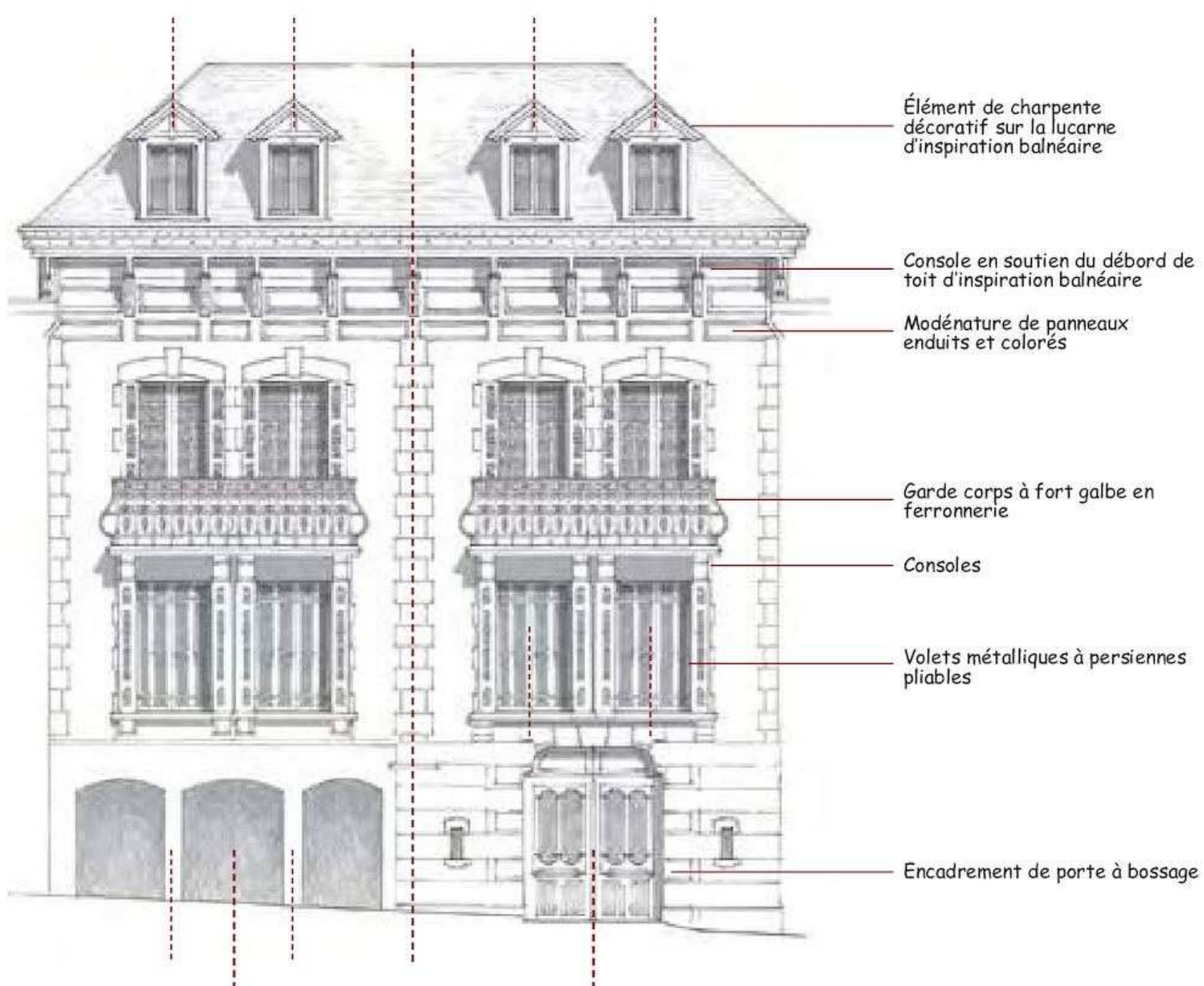
A partir de la fin du XIX^e siècle, l'architecture se diversifie, multiplie et combine inspirations, modèles et références diverses. Ces variations touchent tout autant édifices religieux, publics et maisons privées. La façade demeure ordonnancée, mais son écriture est prononcée : valorisation des encadrements et des chaînages d'angles, mise en scène des balcons, liberté donnée au décor du débord de toit. La période est également marquée par l'adoption de nouveaux matériaux issus des progrès techniques de

la révolution industrielle. La tuile à emboîtement, (dite mécanique), les éléments de décor (épis de faîtages) manufacturés, les grilles et les gardes corps en fonte moulée, de même que les oxydes colorés qui rehaussent la teinte des badigeons, font leur apparition sur les façades des maisons d'autant plus rapidement que leur diffusion est généralisée par la construction des premières lignes de chemin de fer qui sillonnent le territoire.

Les éléments régulateurs des édifices de la période industrielle :

- Abondance de décors mettant en valeur la composition : chaînages, passe de toit, soubassement
- Apport d'éléments puisant dans les innovations industrielles (fonte, métal, fenêtres à grands carreaux)

Architecture éclectique de la période industrielle.
Oloron Sainte-Marie, place Mendioudou.



Architecture éclectique à Osse-en-Aspe, dernier quart XIX^e siècle.



Architecture néobasque début XX^e siècle.
Oloron Sainte-Marie.



Architecture éclectique de la période industrielle.
Oloron Sainte-Marie, place Mendioudou.

La façade à galerie



La galerie fermée est une extension de la maison qui présente des propriétés climatiques intéressantes en jouant le rôle d'espace tampon sur la façade. En hiver grâce à l'inertie thermique des ardoises elle emmagasine la chaleur du rayonnement solaire pour la redistribuer à la maison. Féas. Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

Les galeries peuvent équiper la façade principale ou secondaire, cependant, dans les Pyrénées béarnaises, la galerie se situe plus généralement sur une façade secondaire (arrière ou latérale). La galerie est orientée de manière à pouvoir profiter de l'air et du soleil et se trouve donc de préférence à l'Est et à l'Ouest.

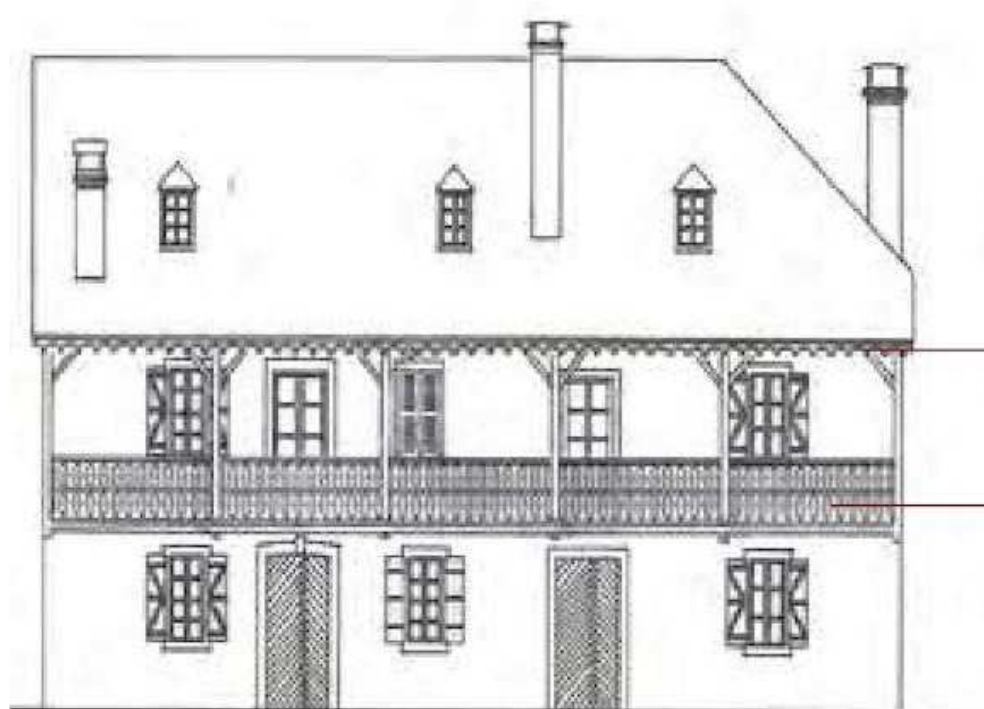
La toiture qui la couvre la protège de la pluie mais aussi des excès du rayonnement solaire zénithal en période estivale. Lorsqu'elle est fermée et vitrée, elle fait office de pièce supplémentaire et permet de profiter des rayons bas du soleil d'hiver tout en créant un espace tampon atténuant les effets du froid et du

vent sur l'étage de la maison. Cette extension de la façade peut également servir de communication extérieure entre plusieurs pièces d'un étage et tient alors le rôle de coursive. Lorsqu'elle est ouverte le garde corps peut être composé d'un barreaudage simple ou en bois découpé. Fermée et vitrée, sa partie inférieure peut recevoir un bardage d'ardoises posées au clou.

Certaines d'entre elles sont en encorbellement sur la façade et prennent appui sur des jambes de force reposant sur des corbeaux maçonnés. D'autres exemples les montrent reposant sur des poteaux.

Les éléments régulateurs des compositions de maisons avec galeries :

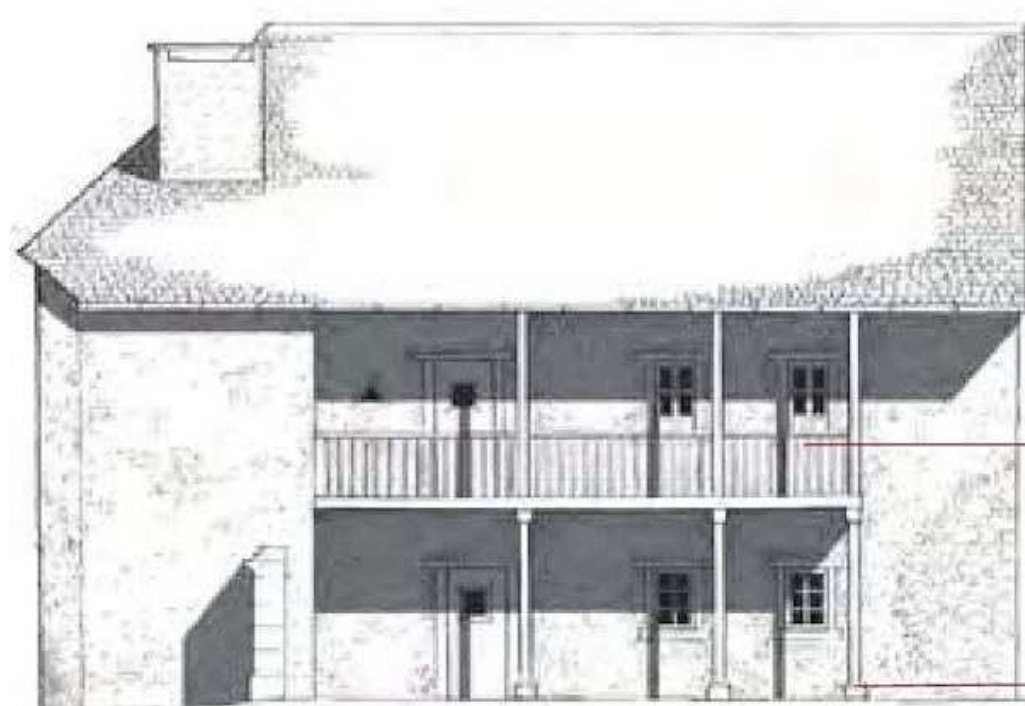
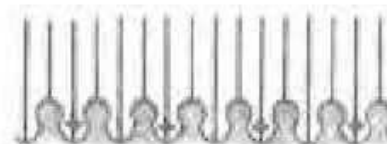
- La galerie s'inscrit sur une façade arrière ou latérale
- La galerie constitue une extension de la maison, protégée des intempéries ; elle peut être ouverte ou fermée



Exemple de galerie ouverte
portant sur des poutres en console

Lambrequin découpé

Barreaudage en bois découpé
Galerie sur consoles

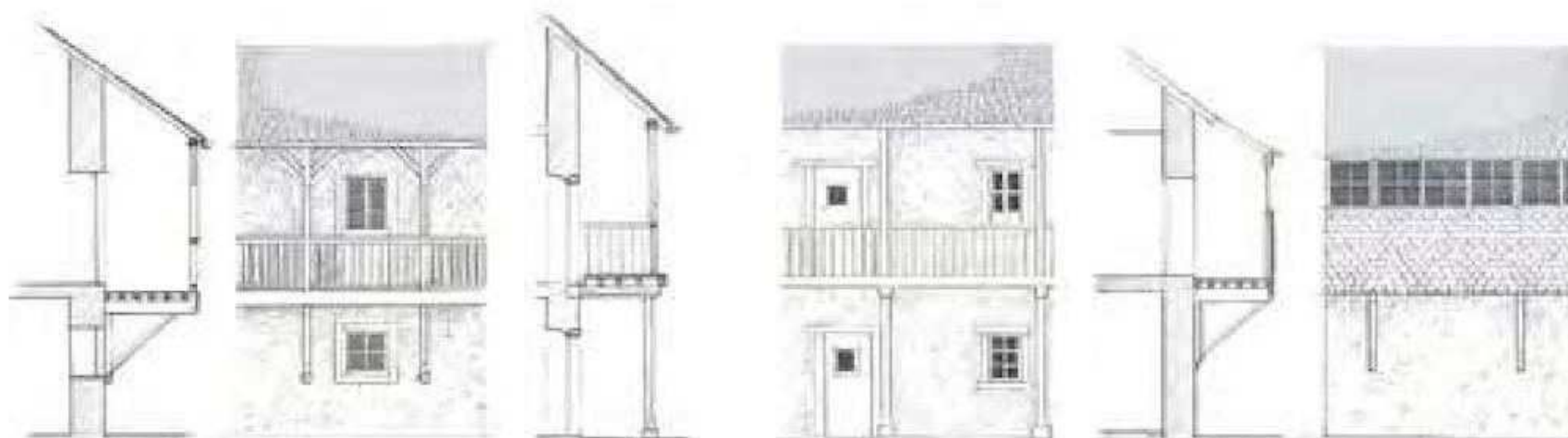


Galerie sur poteaux bois
reposant sur des socles en pierre
pour éviter la pénétration de l'humidité

Barreaudage simple



Poteaux sur socle en pierre



Galerie ouverte sur consoles.

Galerie ouverte sur poteaux.

Galerie fermée.



Bielle.



Géronce.
Source : VPAH
© C. HERBAUX.



Arudy.
Source : VPAH © C. HERBAUX.



Bardeaux de bois. Saint-Christau.
Source : VPAH © C. HERBAUX.

Le bâtiment secondaire sur la cour



Escou.

Les bâtis secondaires des maisons dessinent la cour. Les granges servent au stockage des récoltes, parfois elles abritent les animaux durant l'hiver et sont souvent utilisées pour remiser le matériel agricole.

Le mur pignon de la grange est aménagé d'une grande porte charretière surmontée d'un arc surbaissé ou d'un linteau en bois. L'étage est marqué par une ouverture qui permet de rentrer la récolte dans le fenil.

L'ouverture semi-circulaire pratiquée au sommet du pignon -l'outeau- assure l'aération et le séchage des récoltes. D'autres dispositifs tels qu'un bardage à claire-voie, peuvent jouer ce rôle de ventilation.

Parfois une rampe d'escalier maçonnée accolée à la façade permet d'accéder directement au fenil depuis l'extérieur. Dans de plus rares cas concernant

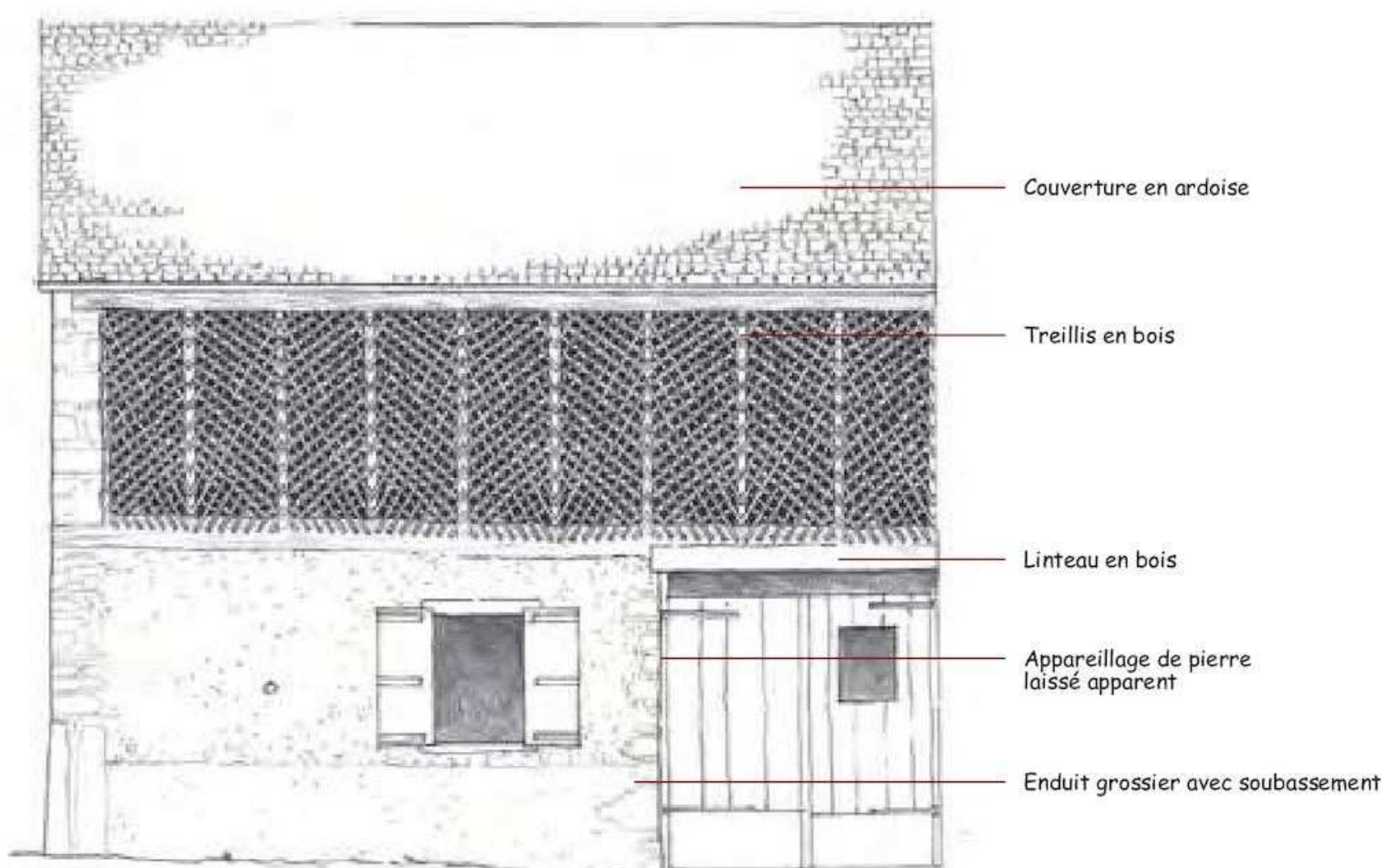
essentiellement la vallée du Barétous, l'ouverture du fenil est située à l'arrière de la grange et une levée de terre artificielle rattrapant le niveau de l'étage permet d'y amener plus aisément la récolte. Ces modèles se rencontrent également dans le Pays basque voisin.

La cour accueille également des bâtiments de taille moindre, liés à l'usage domestique : poulailler, porcherie, bûcher. Leurs façades peuvent être équipées de treillis de bois permettant de les ventiler correctement. Les toits asymétriques (un grand pan et un revers plus petit) caractérisent souvent ces édifices.

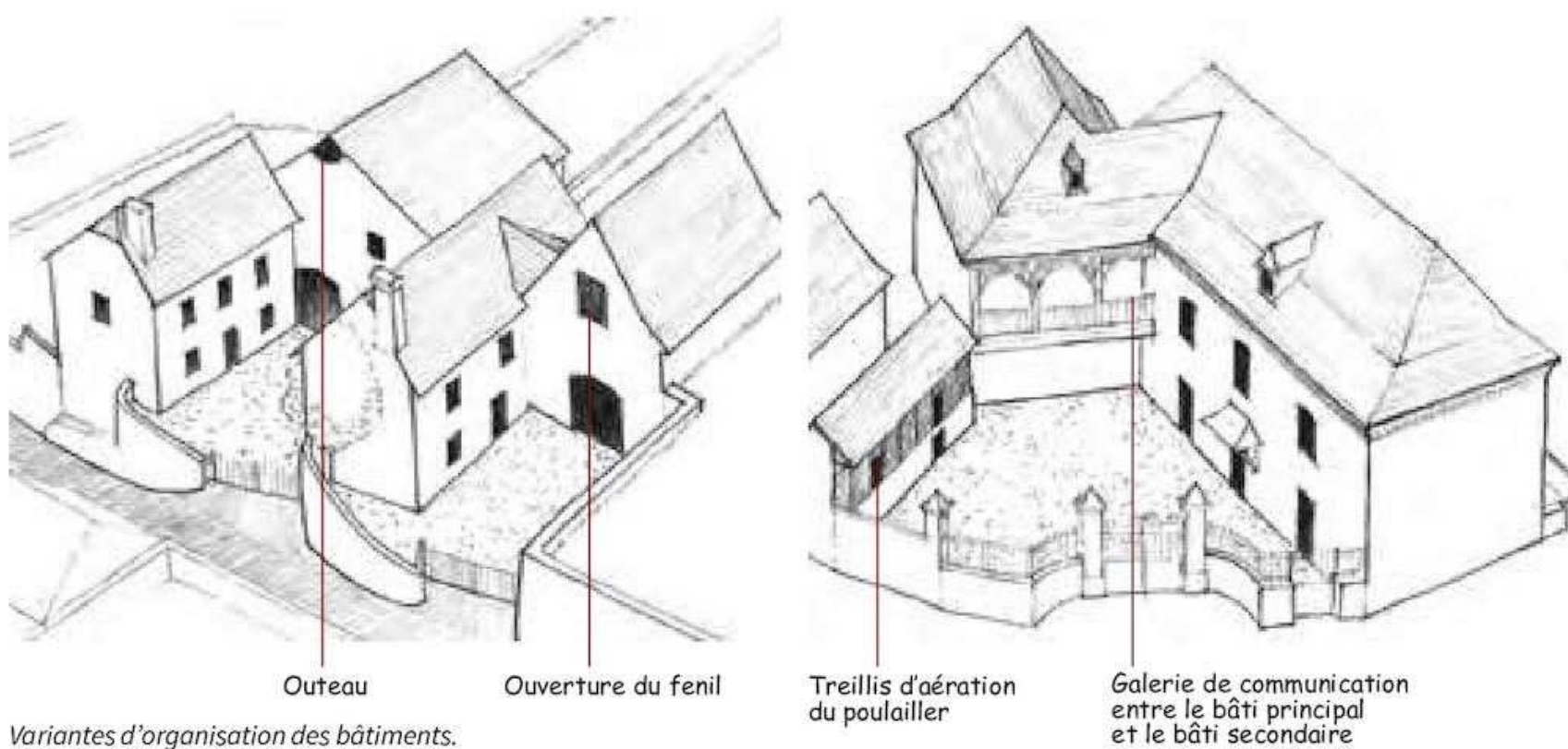
Les bâtiments secondaires se distinguent du bâtiment d'habitation par le traitement différent de leurs façades, protégées par un enduit de couleur ou traité à pierre rase.

Les éléments régulateurs :

- » L'usage du bois dans les treillis, les linteaux et encadrements
- » Le bâtiment est enduit à pierre rase ou laissé en pierre
- » Le toit du poulailler est asymétrique



Dépendance comprenant une buchère ou un poulailler au rez-de-chaussée et un séchoir à l'étage.



Variantes d'organisation des bâtiments.



Porte de fenil et rampe d'accès à Aste-Béon.

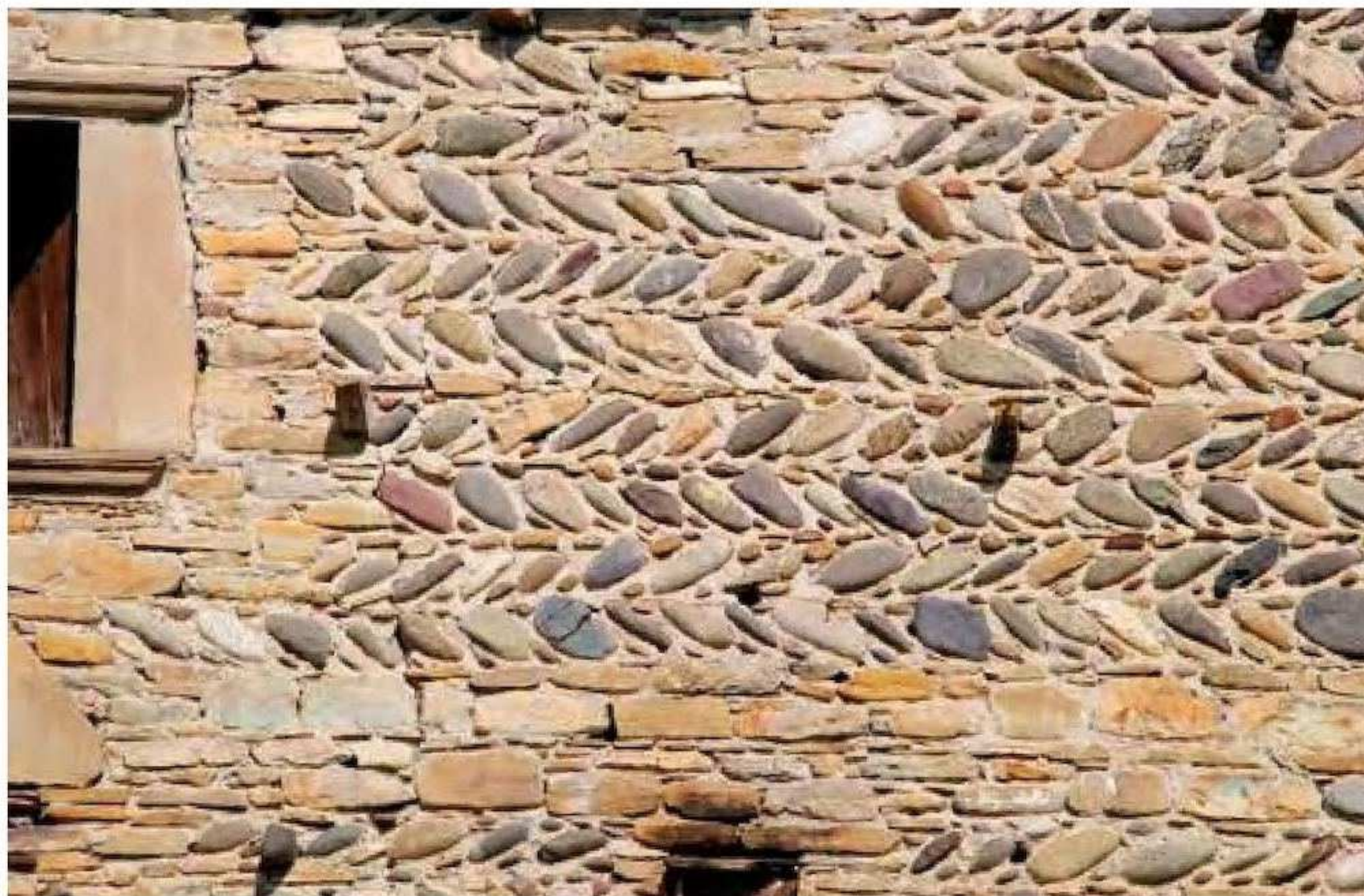


Bardage à claire voie à Lasseube.



Outeau double à Ance.

Le mur du bâti principal et du bâti secondaire



Appareillage d'un mur de galets en fougères, avec assises de pierre, assurant la stabilité. Malgré le soin apporté à ce dessin, il est destiné à être enduit pour valoriser les éléments d'encadrements en pierre. Poey d'Oloron.

Le mur est constitué des matériaux directement disponibles dans le sol. Dans les zones alluviales, le galet entre dans la composition des murs où il peut faire l'objet d'une mise en oeuvre en feuille de fougère (*opus spicatum*) qui reçoit un enduit à pierre rase laissant apparent le motif décoratif ou un enduit couvrant.

A l'exception de très rares et luxueuses façades qui reçoivent un parement de pierres de taille assisées, les autres murs du bâti sont composés de moellons de pierre irréguliers et de tout venant (cailloutis, galets, fragments de tuileaux...) liés au mortier de terre ou un mortier bâtard de terre et de chaux. Ces matériaux non nobles sont destinés à recevoir

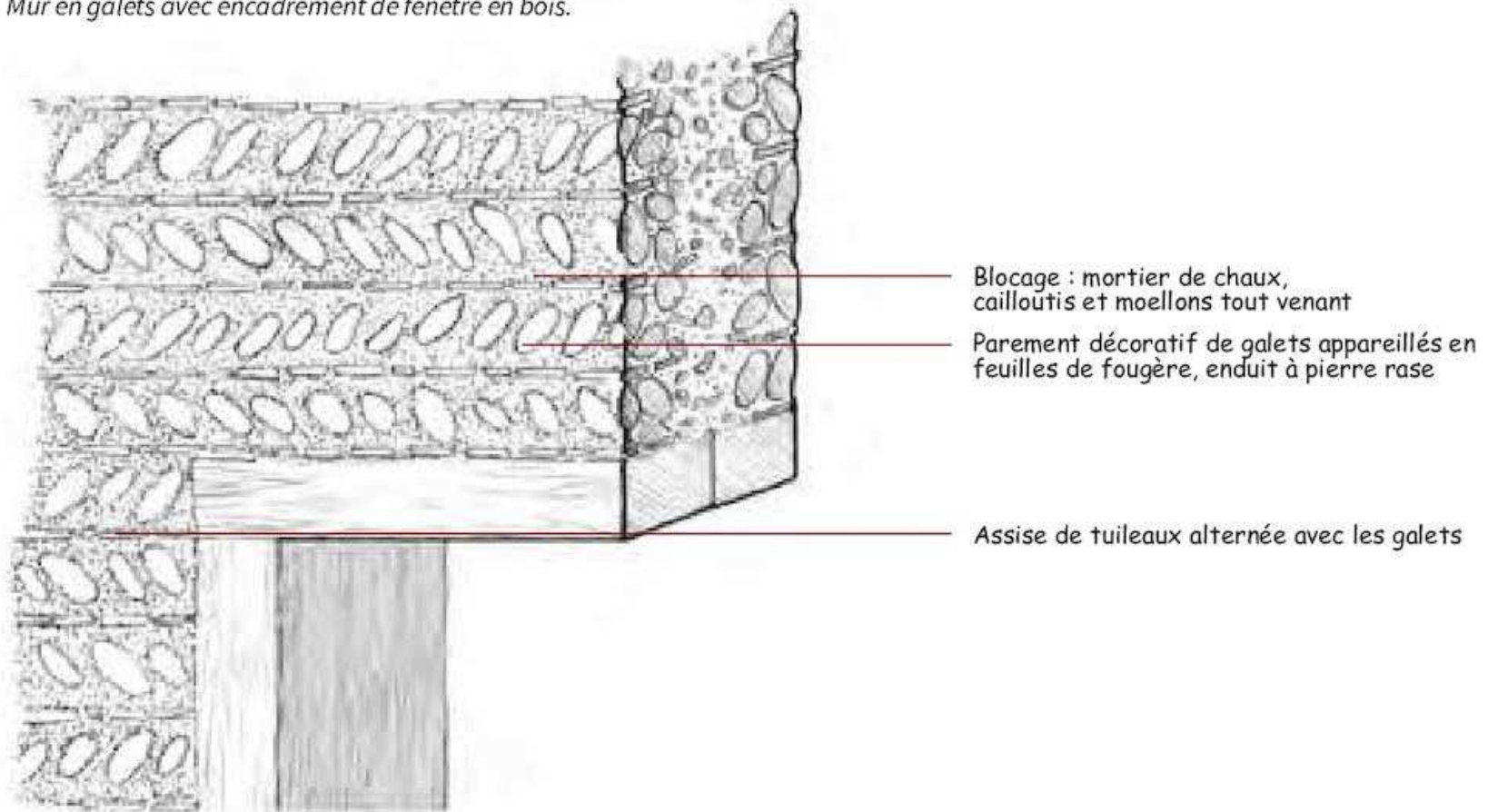
un enduit couvrant à la chaux et aux sables locaux qui unifie la façade tout autant qu'il protège le mur des intempéries et assure l'étanchéité à l'air des maçonneries.

L'enduit s'applique au nu de la feuillure de la modénature (encadrements de baies, chaînes d'angles, bandeaux) lorsqu'elle est composée de pierres de taille. Lorsque les encadrements sont composés de moellons irréguliers, ils sont également enduits et redessinés de façon régulière avec un badigeon à l'imitation de la pierre de taille. Le badigeon peut également marquer le soubassement des façades.

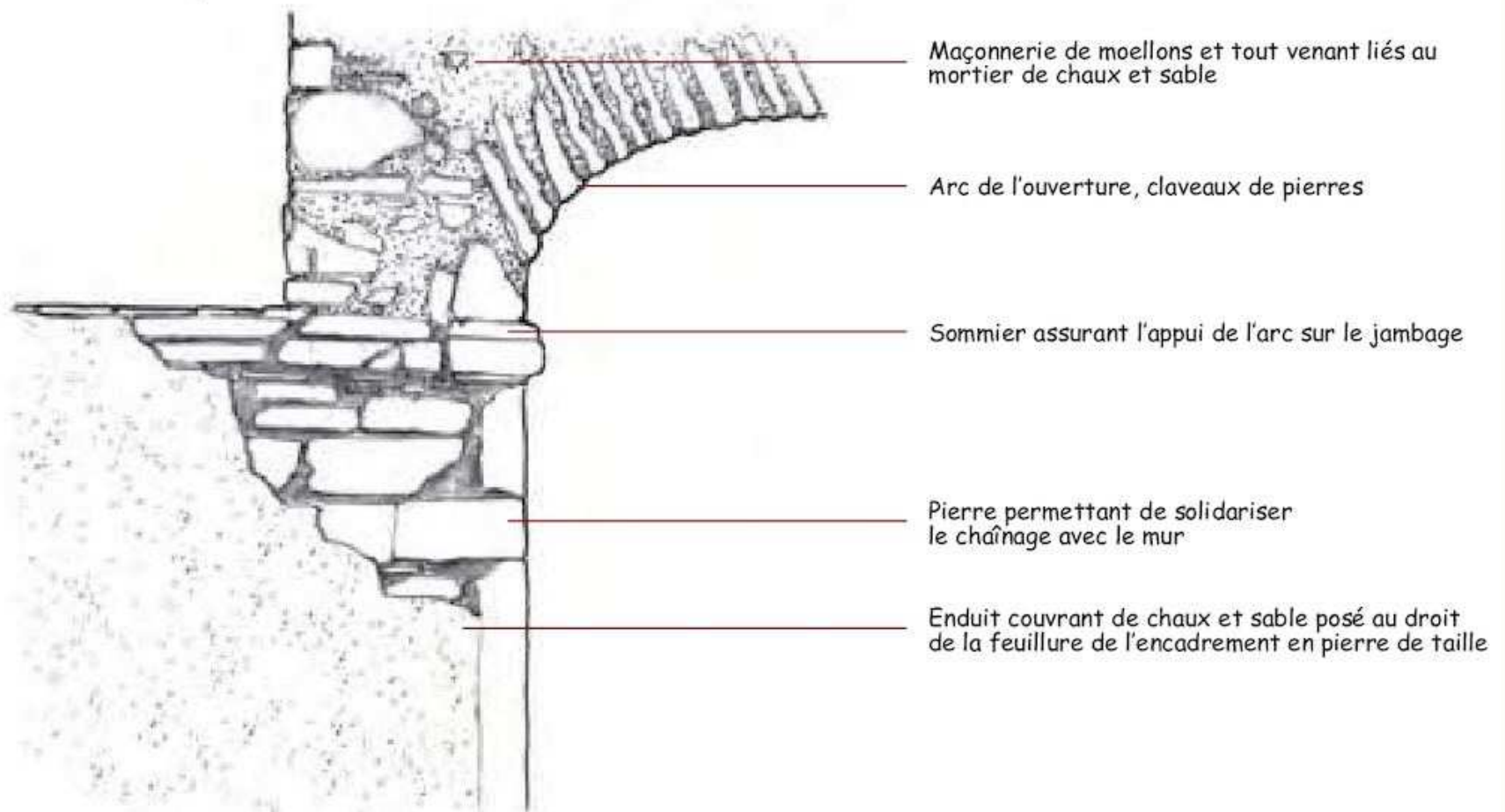
Les éléments régulateurs de la formation des murs :

- » Les matériaux sont issus du territoire
- » Selon le mode constructif et l'usage du bâtiment, ils sont enduits

Mur en galets avec encadrement de fenêtre en bois.



Arc en claveaux de pierre voué à être couvert d'enduit.

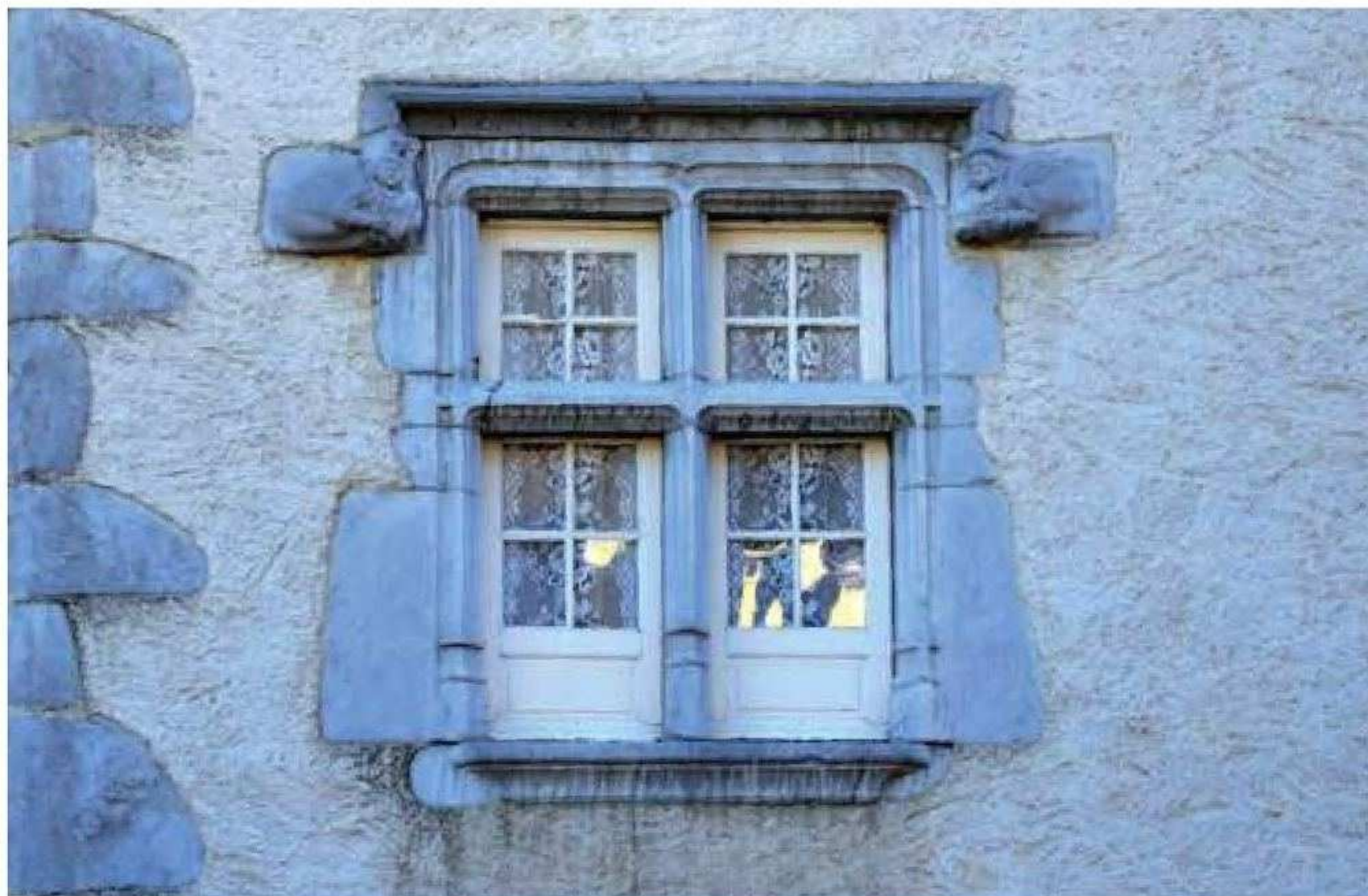


Hiérarchie des bâtis : le logis est enduit, la grange ne l'est pas. Verdets.



Enduit dégradé laissant apparaître le chaînage d'angle et la composition du mur. Préchacq-Navarrenx.

Les percements de la façade : les baies



Croisée dite « Renaissance » à modénature de style Gothique.

Les baies des maisons et des fermes sont toujours de gabarit plus haut que large mais elles peuvent être encadrées de diverses manières.

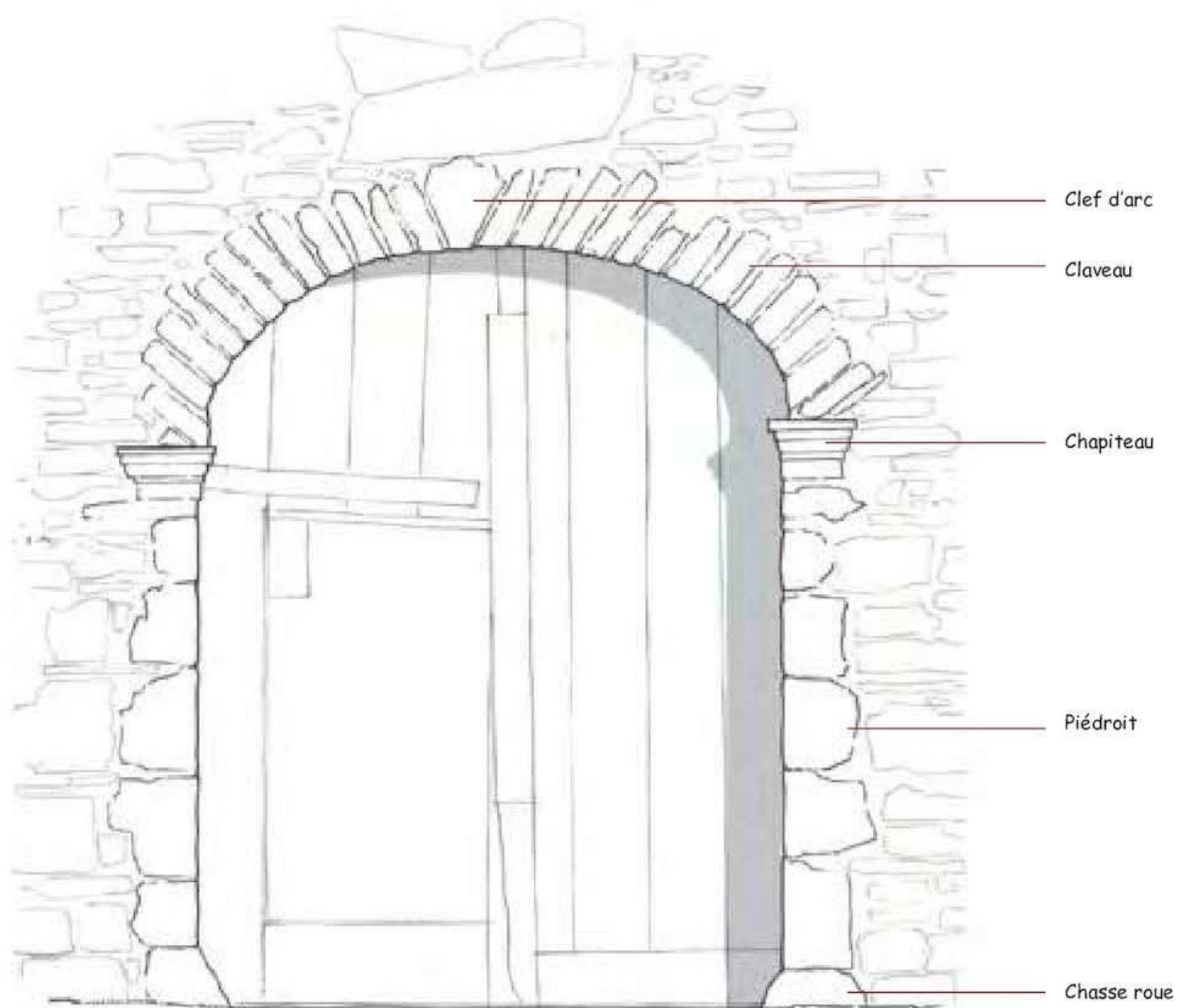
Lorsque les pierres qui encadrent la baie sont constituées par des moellons de pierre, l'enduit dessine à la baie un encadrement régulier. Lorsque les pierres choisies ne sont pas taillées ou sont de facture moins résistante (grès érosifs), elles sont

couvertes par un badigeon qui les protège et valorise la baie.

Dans la maison à pans de bois, le chambranle de la baie est en bois. Le bois peut également être utilisé pour former tout ou partie de l'encadrement de la baie dans les façades maçonnées. On le trouve généralement utilisé pour former le linteau des portes de granges.

Les éléments régulateurs :

- Les linteaux et encadrements sont en pierre pour les maisons, et plus fréquemment en bois pour les granges
- Le travail de la pierre participe au soin porté à l'édifice



Portail avec un arc en anse de panier à Escou.



Encadrement pierre de taille, piédroits harpé. Lasseube.



Linteau bois. Escou.



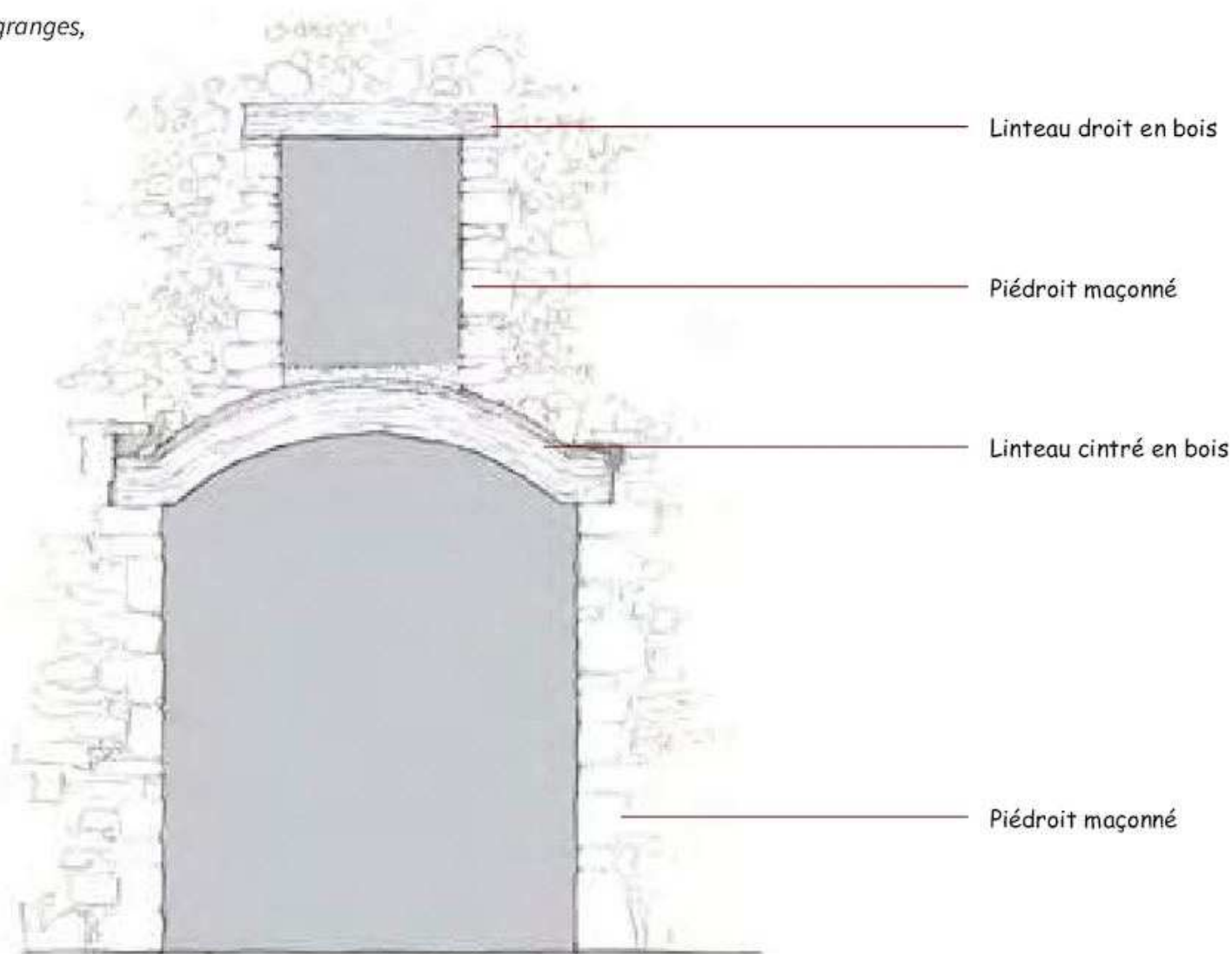
Fenêtre encadrement bois. Rébénacq.



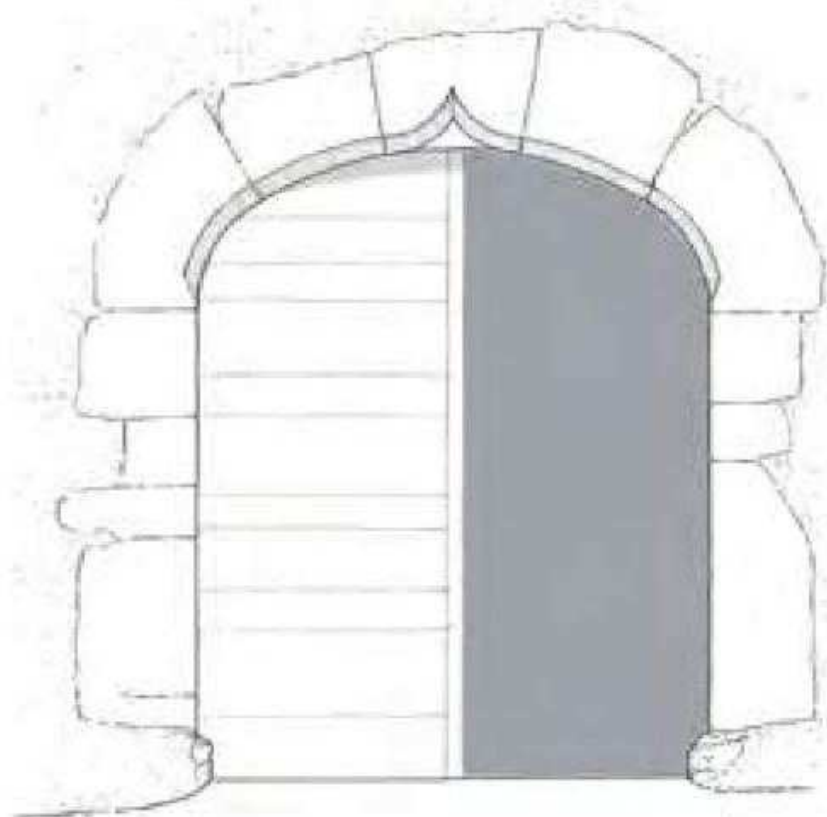
Encadrement reformé à l'enduit et redessiné au badigeon. Verdets.

Les percements de la façade : les baies

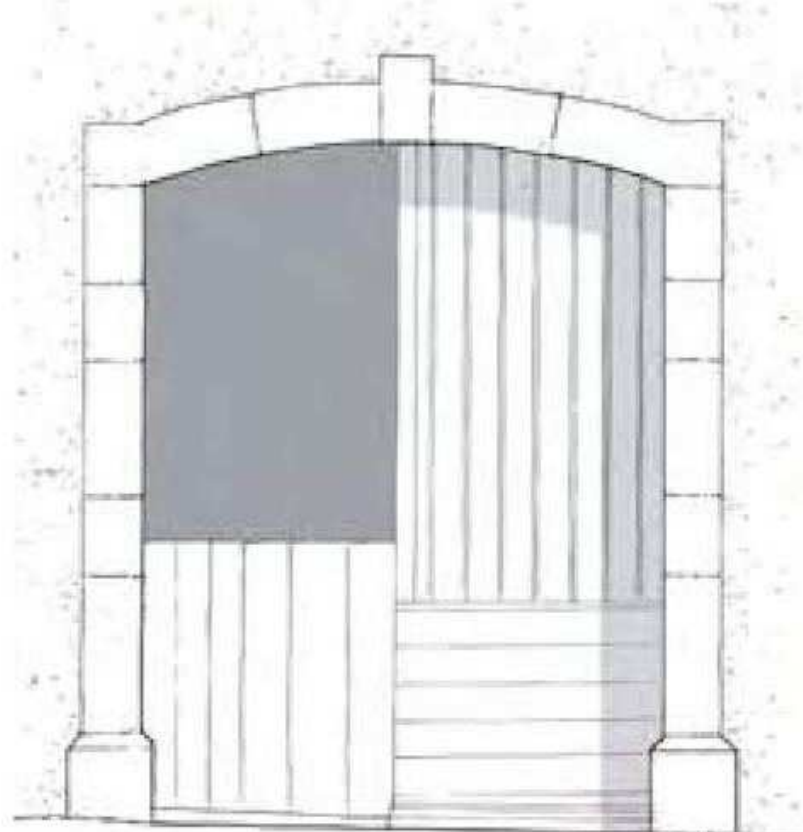
Porte et fenêtre de granges, linteaux en bois.

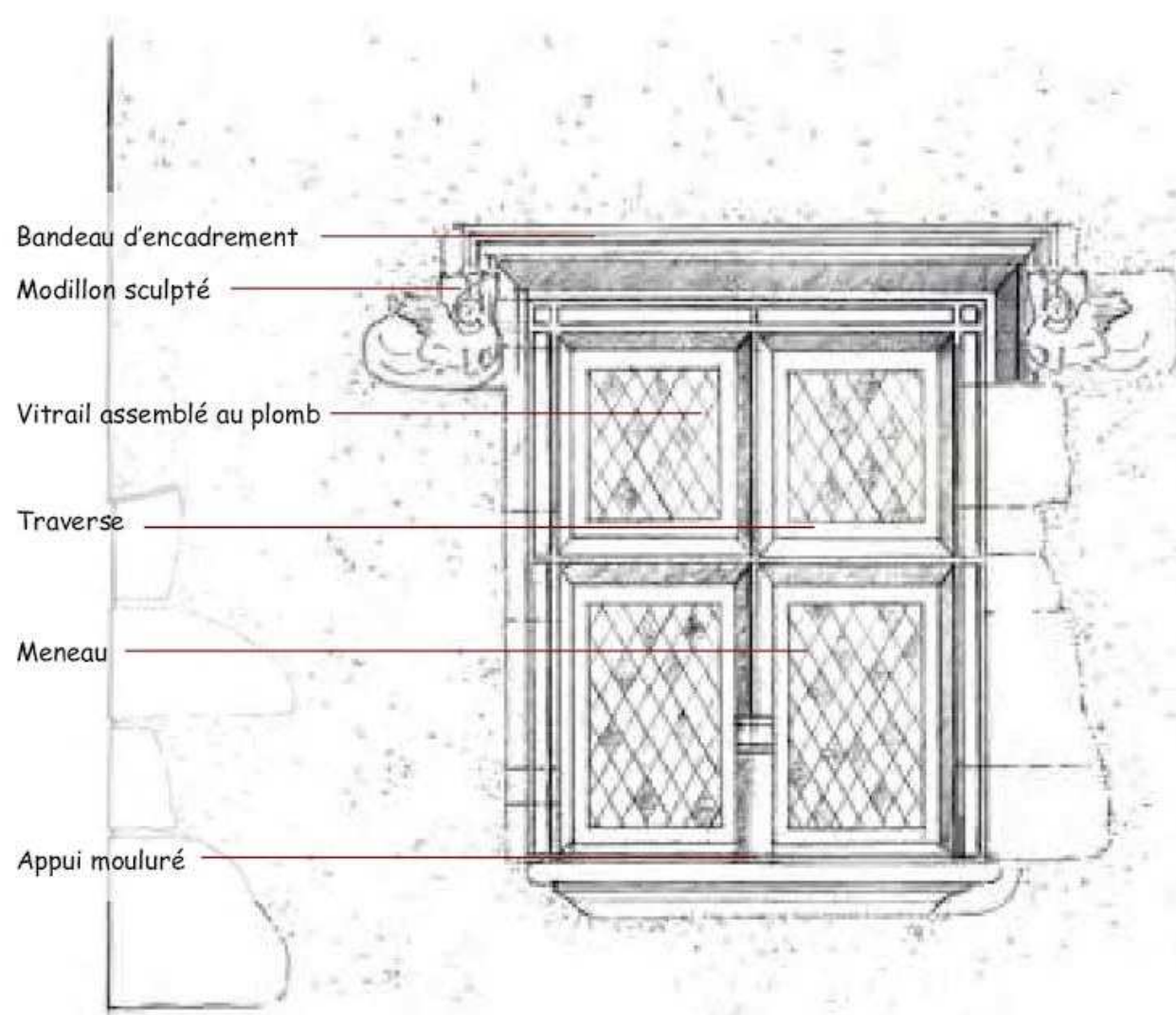


Portail avec un dessin en accolade. Vallée d'Ossau.



Portail en pierre de taille type XIX^e avec porte à 2 vantaux à planches-contre planches.

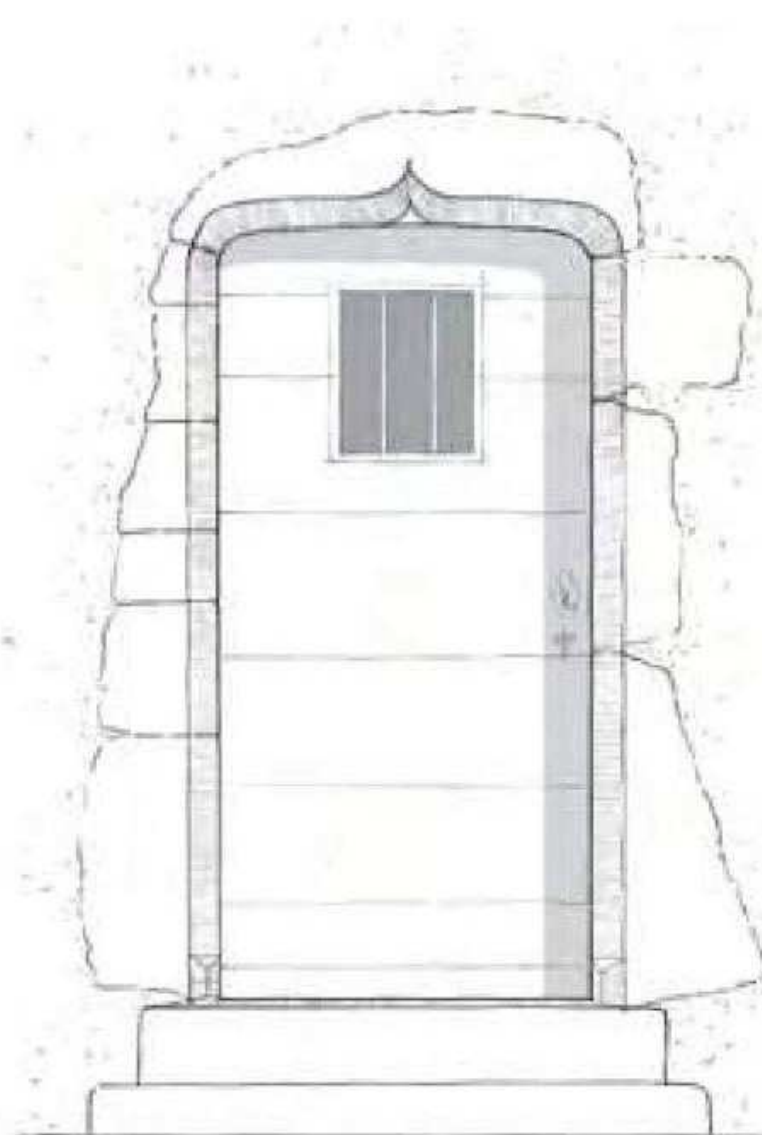




Bielle. Croisée « Renaissance ».
A gauche, l'enduit couvre partiellement les pierres qui composent l'encadrement afin de souligner la régularité et la qualité de cet élément architectural. Les parties irrégulières ne sont pas laissées à la vue, l'encadrement est composé à la fois par la pierre sculptée et par l'enduit.



Fenêtre à encadrement en bois.
Jambages, appui et linteau en bois.
Volets en planches verticales.



Porte de maison avec dessin en accolade et pierres d'angle chanfreinées.
Emmarchements en pierre.

La porte et le portail



Porte à planches et contre-planches. XVIII^e siècle.



Portail à panneaux moulurés. XIX^e siècle.



Porte d'entrée vitrée avec imposte*, dotée d'une grille. XIX^e siècle.

A partir du XVII^e-XVIII^e siècle, la porte est composée d'un assemblage de planches et de contre-planches. Les menuiseries des portes les plus anciennes assemblent au moyen de clous retournés à tête apparente, une double épaisseur de planches d'inégale largeur, posées horizontalement côté rue et verticalement côté intérieur. Elle sont équipées de poignée de ferronnerie qui témoignent de la libre expression de l'artisan forgeron.

Lorsqu'elle est à double vantail, elle est équipée d'un couvre joint qui améliore son étanchéité à l'eau et à l'air. Celui-ci est prétexte à une décoration stylisée, expression des talents de sculpteur du menuisier.

Aux XIX^e et XX^e siècle, la porte s'éclaire, son imposte

et sa partie supérieure sont équipées de panneaux vitrés protégés par une grille en ferronnerie ouvragée tandis que le soubassement est composé d'un panneau de menuiserie.

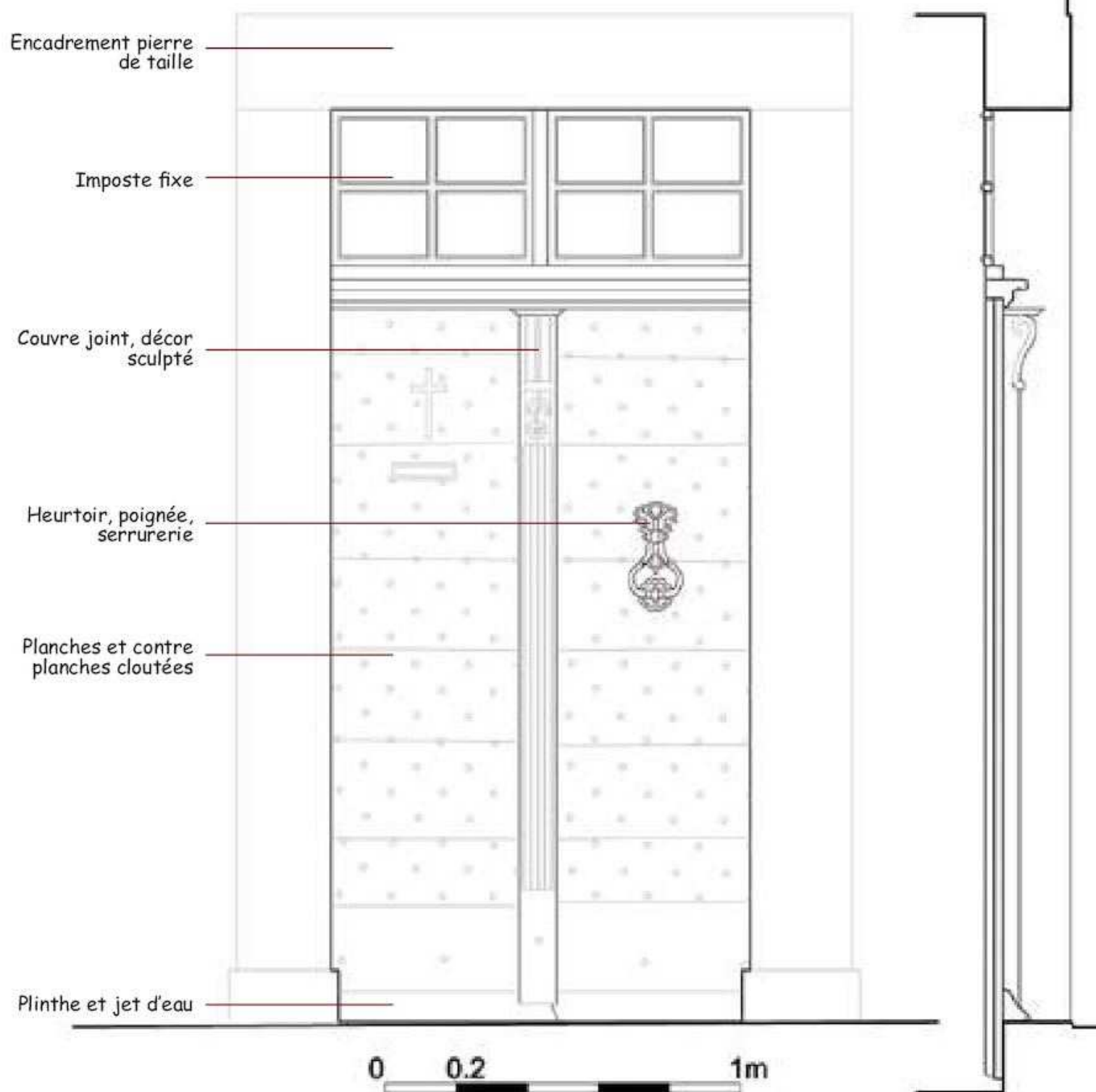
Le portail s'inscrit dans un gabarit légèrement oblong voire carré et offre une largeur de 1.80 à 2 mètres. Les exemples les plus anciens sont assemblés à planches et contre planches et peuvent être équipés d'une porte piétonne. Le portail lorsqu'il est situé sur la rue possède les mêmes éléments de décor sculpté et de ferronnerie que la porte.

Les menuiseries quelque soit l'époque à laquelle elles appartiennent, épousent parfaitement la forme de leur encadrement.

Les éléments régulateurs de la porte ou du portail, lien avec l'espace public :

- » La menuiserie de porte ou de portail correspond à l'architecture de l'édifice
- » Elle est l'ouvrage d'accueil et de lien avec le domaine public

Porte type XVIII^e siècle, vantail double, imposte, menuiserie à planches et contre planches, cloutage.



Porte avec sa ferronnerie.
Oloron Sainte-Marie.



Porte à planches et contre-planches.
Bescat.

Les menuiseries de fenêtres et porte-fenêtres



Demi contrevents pleins sur une porte fenêtre et partition à petit carreaux de l'imposte rayonnante et de la fenêtre. Les contrevents épousent la forme incurvée de la partie supérieure de l'encadrement. XVII^e - XIX^e siècle.



Contrevents à persiennes et partition de la fenêtre à grands carreaux. XX^e siècle.

Les fenêtres évoluent dans leur forme, leur gabarit et leur partition selon l'époque du bâti qu'elles équiperont.

La croisée de type « Renaissance », est de gabarit presque carré et les spécimens les plus anciens mais aussi les plus rares sont équipés de vitraux assemblés au plomb.

Les fenêtres du XVII^e - XVIII^e siècle à traverse sont de gabarit oblong.

Au XVIII^e siècle, les petits bois des fenêtres et portes-fenêtres dessinent une partition du vitrage à petits carreaux, les techniques de verrerie ne permettant pas de fabriquer des vitrages de grandes dimensions. Au XIX^e siècle l'évolution de l'industrie verrière permet de produire des vitrages plus grands ce qui a pour incidence l'évolution de la forme des fenêtres que les petits bois partitionnent désormais en grands carreaux.

Les *contrevents** connaissent également une grande évolution de forme entre le XVII^e siècle le début du XX^e siècle. La fenêtre à croisée qui persiste jusqu'au XVII^e siècle est généralement équipée de volets intérieurs. Au XVIII^e siècle, les contrevents sont composés de planches de largeur inégale assemblées verticalement par des traverses et des écharpes.

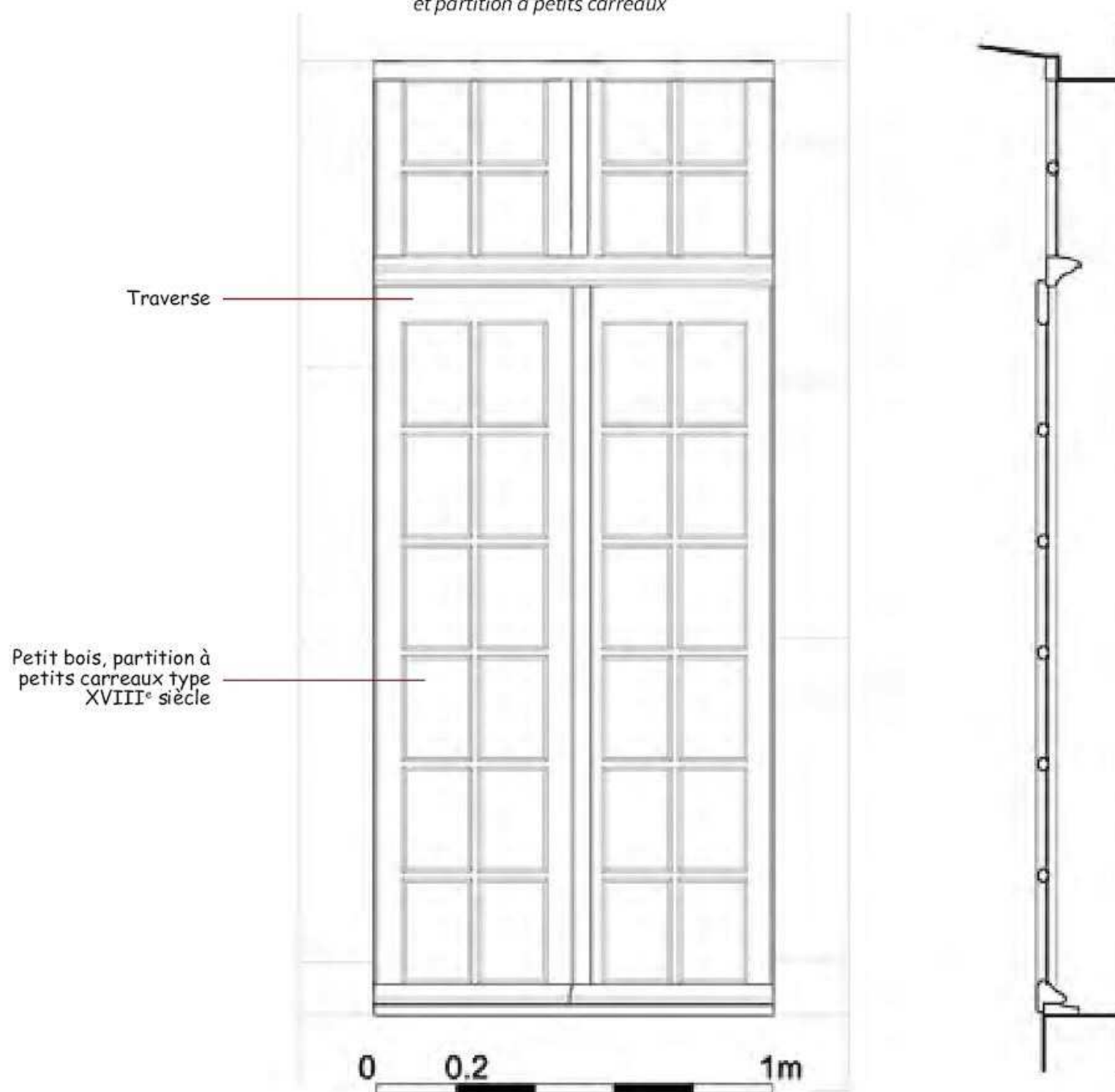
Les volets en bois à *persiennes** caractérisent quant à eux le XIX^e siècle, tandis que les volets repliables en métal, pleins ou à persiennes, équipent les baies des façades de l'ère industrielle.

Quel que soit l'époque et le type auxquels appartiennent les fenêtres, les volets et les contrevents, ils s'adaptent toujours parfaitement au dessin de l'embrasure ou de l'encadrement qui les reçoit.

Les éléments régulateurs de l'écriture des menuiseries de fenêtres :

- » La menuiserie de fenêtre correspond à l'architecture de l'édifice
- » L'évolution des techniques au fil du temps permet des vitrages plus importants

Fenêtre XVIII^e siècle à traverse
et partition à petits carreaux



Contrevents en planches montés sur écharpes
et traverses.



Fenêtre XVIII^e siècle, partition à grands carreaux,
volets en planches et contre-planches qui
s'inscrivent dans la feuillure de l'encadrement.



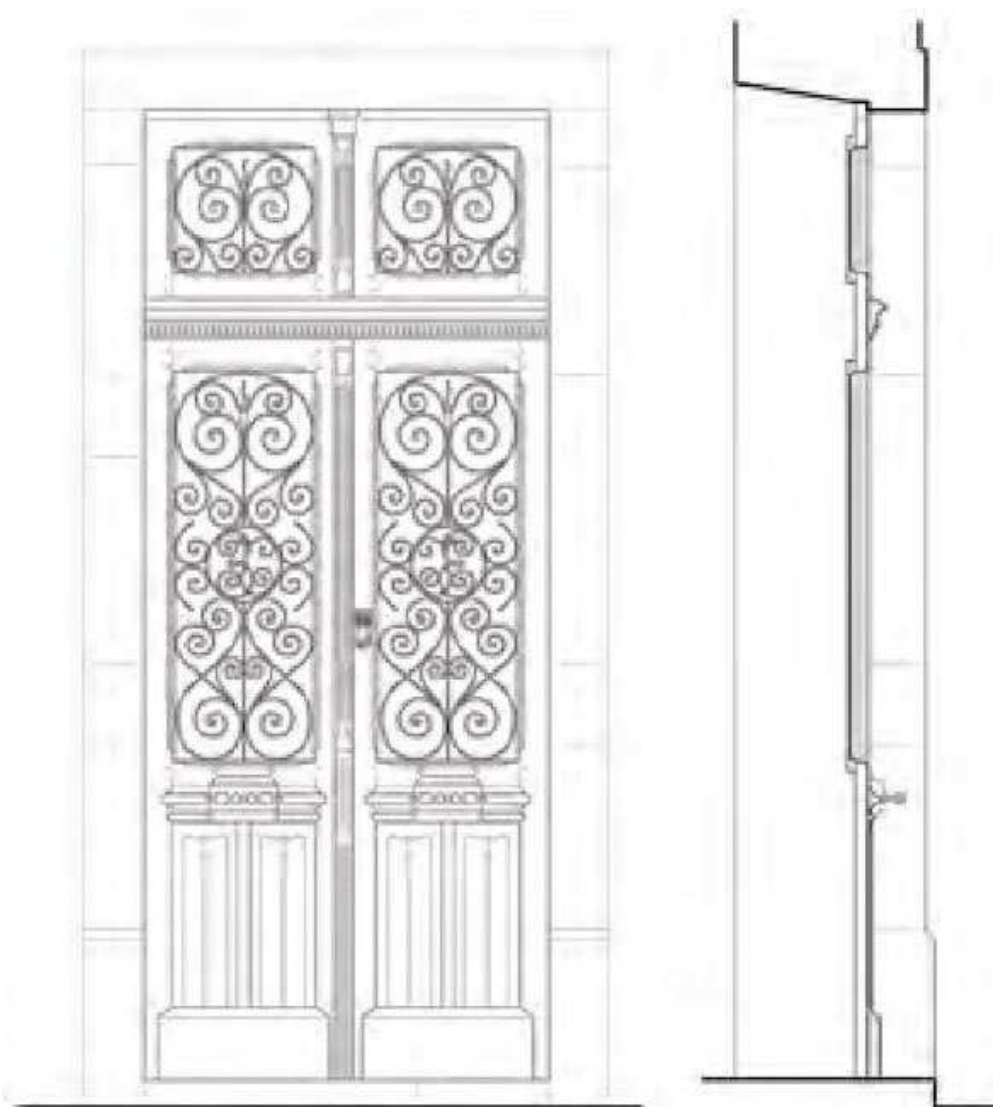
Volets repliables métalliques
à persiennes.

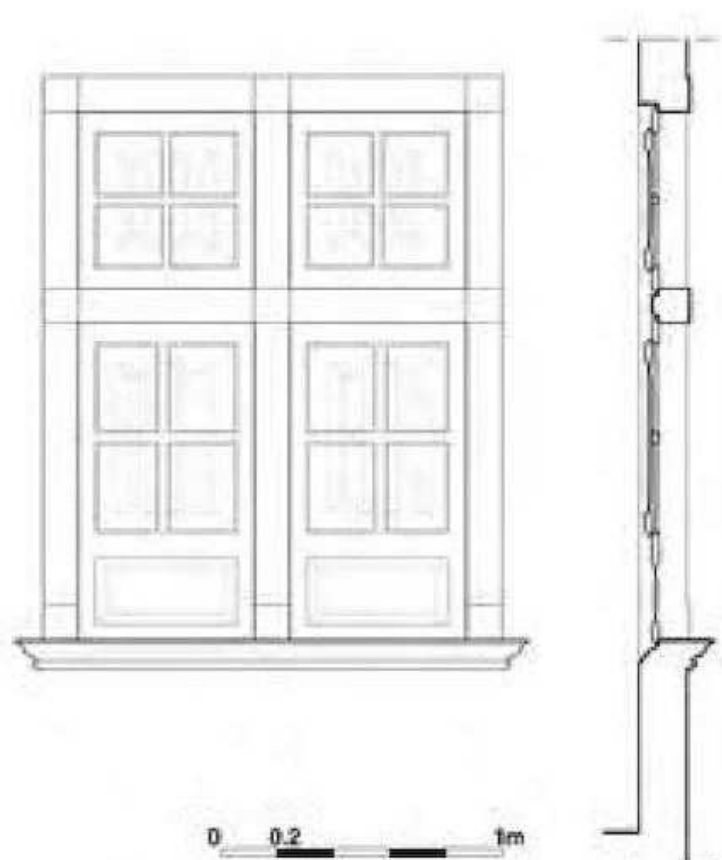
Les menuiseries de fenêtres et porte-fenêtres



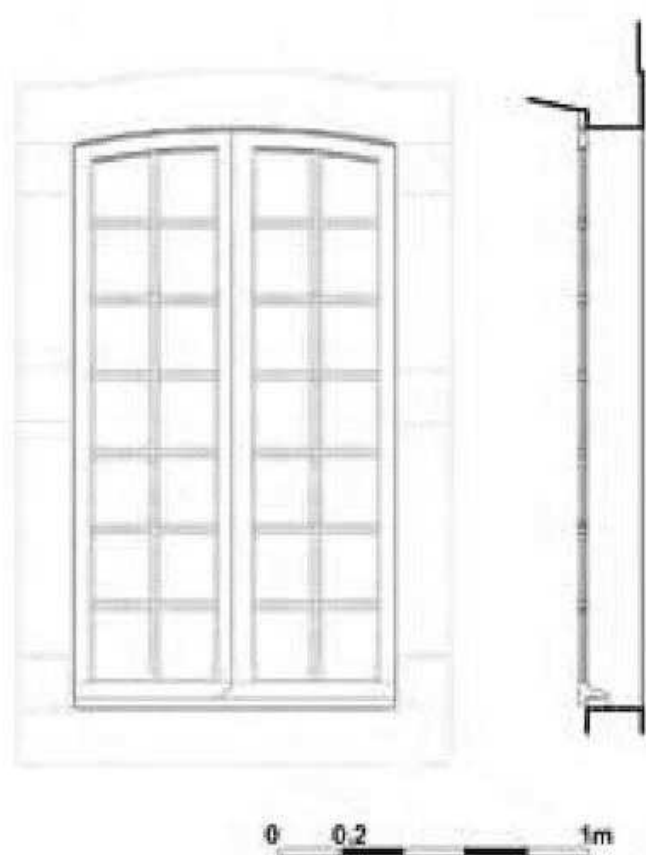
*Portail type XIX^e siècle,
vantail double, menuiserie à panneaux.*

*Porte type XIX^e siècle, vantail double,
menuiserie et vitrage, imposte,
grilles de protection en ferronnerie.*

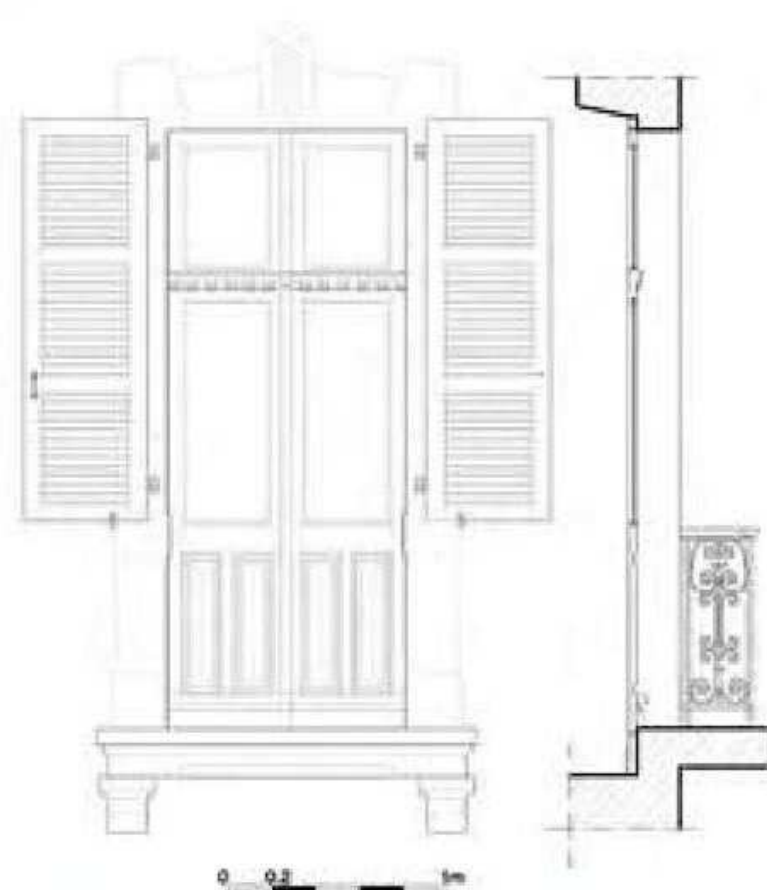




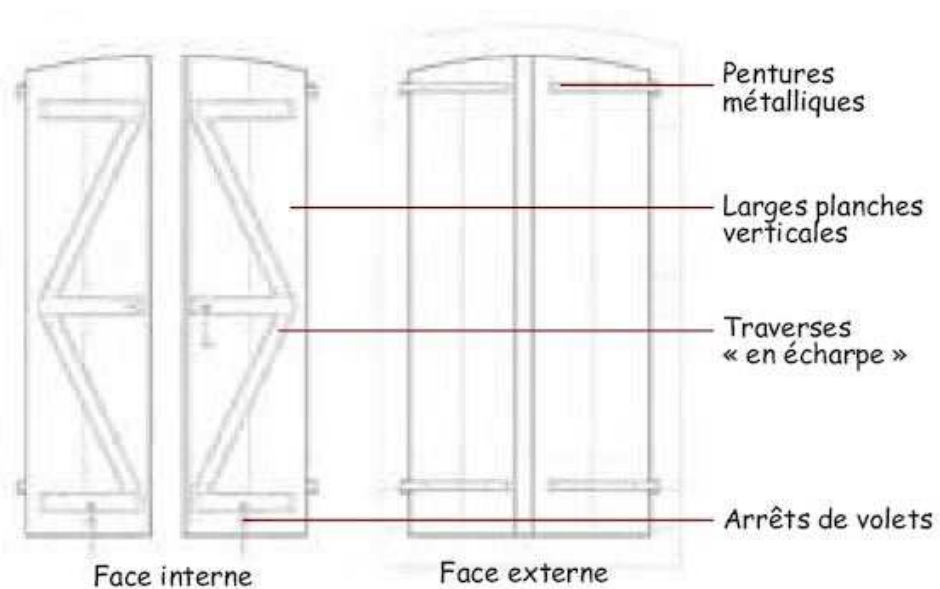
Croisée de type « Renaissance ».



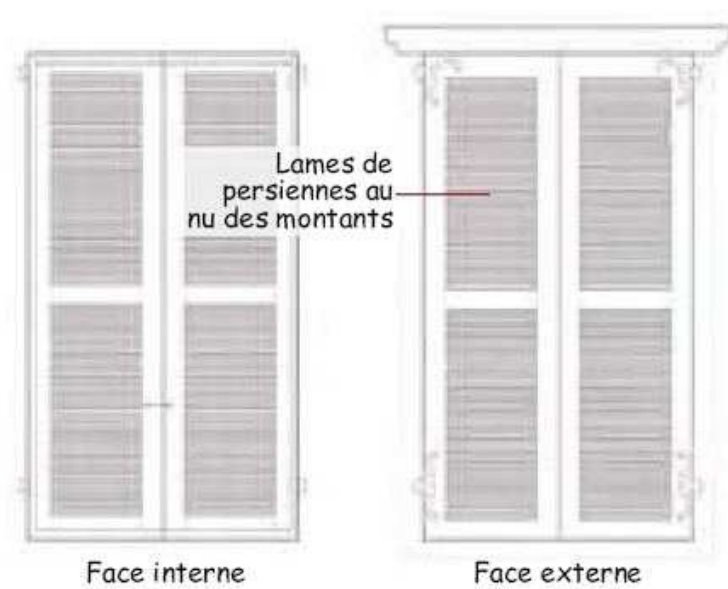
Fenêtre XVIII^e siècle partition à petits carreaux.



Porte fenêtre XIX^e siècle, partition à grands carreaux inégaux. Contrevents à persiennes.



Volets pleins à écharpe.



Volets persiennés.

Le débord de toit, le lien entre la façade et la toiture



Corniche moulurée en plâtre et plate bande avec décor de rinceaux, croix patées et masques en stuc. Aramits.

La transition entre le débord du toit et l'arase de la façade se fait par une passe de toit.

Le débord de toit peut simplement reposer sur des chevrons qui peuvent parfois être enfermés dans un coffre de planches.

Plus généralement, la transition entre la façade et le toit est assurée par une corniche en bois, en pierre de taille ou en briques maçonnées et enduites.

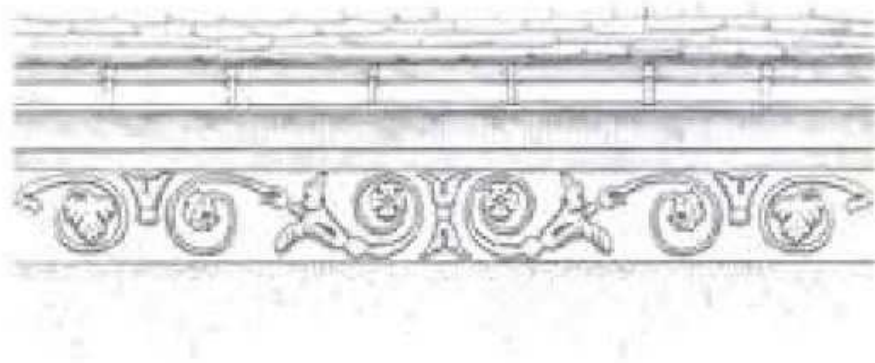
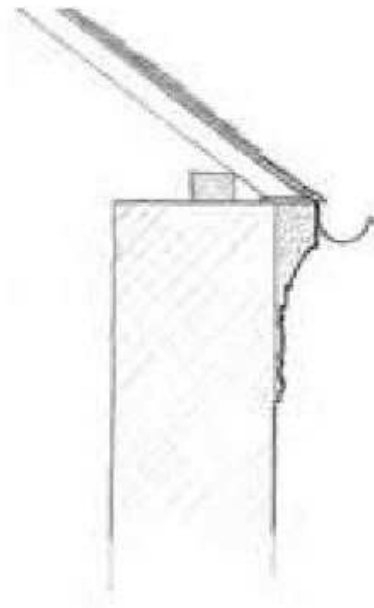
Dans les architectures les plus nobles le profil de la corniche est soigné : denticules, bois sculpté, dessin de la pierre, plâtre mouluré.

La partie du piémont oloronais en contact avec le pays de Navarrenx offre quelques exemples de passes de toit traitées en génoises dans lesquelles le maçon fait alterner les rangs de tuiles plates et de tuiles canal.

A partir de la fin du XIX^e siècle, le coffre de planches qui cache les chevrons peut être relié à la façade par des consoles de bois sculptées.

Les éléments régulateurs du débord de toit :

- Le débord de toit est soigné, il assure le couronnement de la façade
- Il est généralement en bois mouluré, plus rarement en plâtre ou en tuile



Corniche enduite au plâtre avec décor rapporté de rinceaux

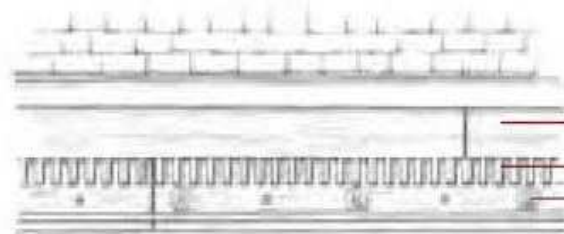
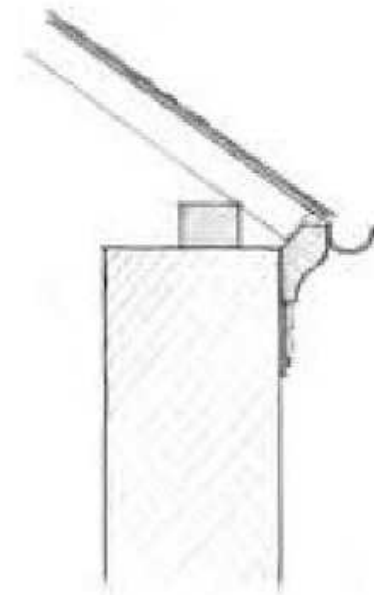
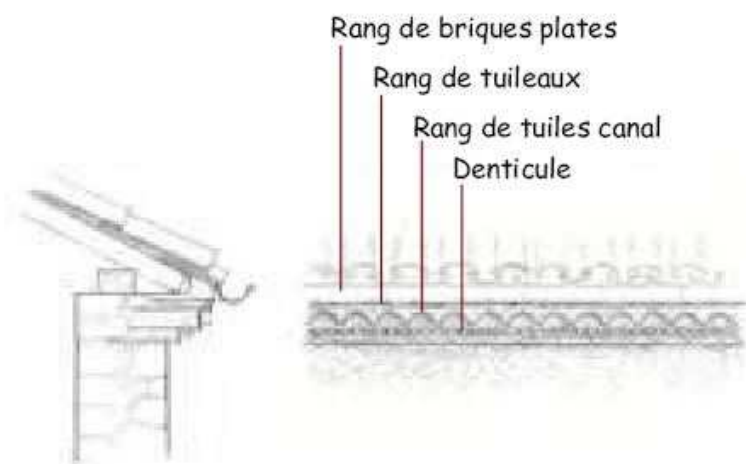
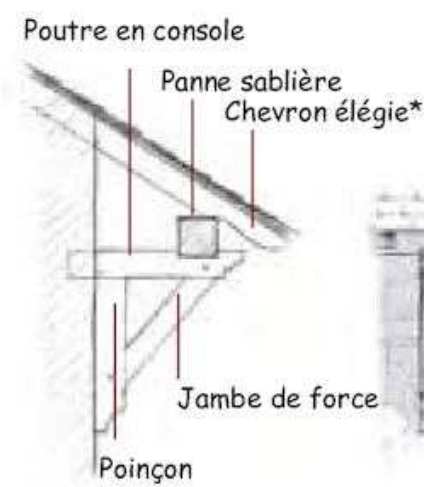


planche moulurée
denticules
rosettes

Corniche en bois ouvragé avec modillons



Génoise



Débord de toit sur console.



Génoise à Saucède.



Corniche en bois sculpté. Louvie-Soubiron.



Débord de toit sur consoles sculptées. Oloron Sainte-Marie.

Les matériaux et formes du toit



Succession de toits en ardoises avec coyaux, intégrant des lucarnes. Oloron Sainte-Marie.
Source : Pays d'art et d'histoire © Clément HERBAUX.

A l'exception de quelques rares toits à mansardes qui couvrent des maisons bourgeoises ou des bâtiments publics dans les bourgs centre et la ville d'Oloron Sainte-Marie, tous les toits du territoire des Pyrénées béarnaises sont à bâtière (deux pans) ou à croupes (4 pans). Le coyau est un motif courant qui permet de rejeter l'eau dans le cas des charpentes à fermes-chevrons. Lorsque le toit est prolongé, il peut servir de couverture à la galerie qui flanque la façade. Sur les granges, la charpente est souvent aménagée en demi croupe au droit du mur pignon. Cette disposition permet de percer au sommet du mur le outeau ou la claire voie qui favorise le séchage des récoltes et du fourrage stockés dans le fenil. Présentée dans le sol pyrénéen, l'ardoise épaisse posée au clou est un mode de couverture omniprésent sur le

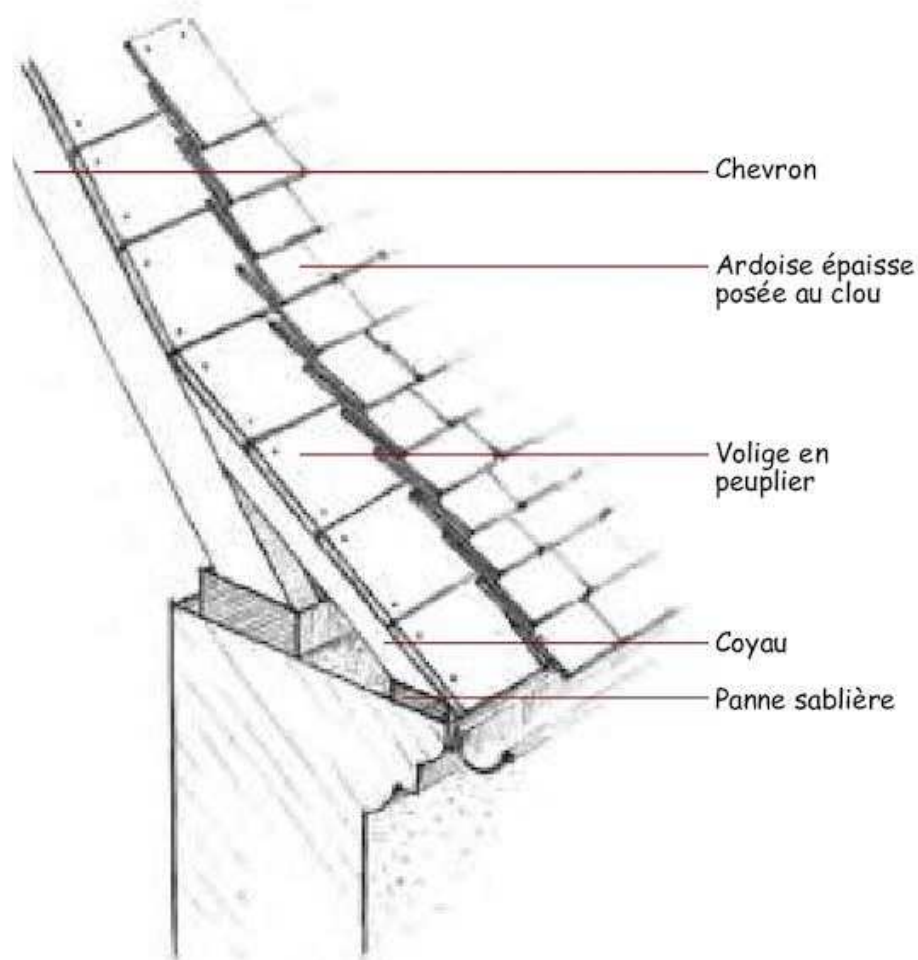
territoire. Cependant, dans le piémont, et au contact des pays argileux de Navarrenx et du Béarn des Gaves, il lui arrive de céder la place à la tuile plate de couleur brune dite « *picon* ». Certaines constructions appartenant à la période industrielle sont couvertes par la tuile mécanique dont l'arrivée dans le pays a été favorisée par la construction du chemin de fer au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Traditionnellement dans les Pyrénées béarnaises, les ardoises étaient très épaisses (autour de 1 cm), irrégulières, et de tailles mélangées. Elles pouvaient traverser les siècles en s'usant peu à peu et en résistant aux orages de grêle. Elles provenaient des carrières d'Aydius ou de Lourdes.

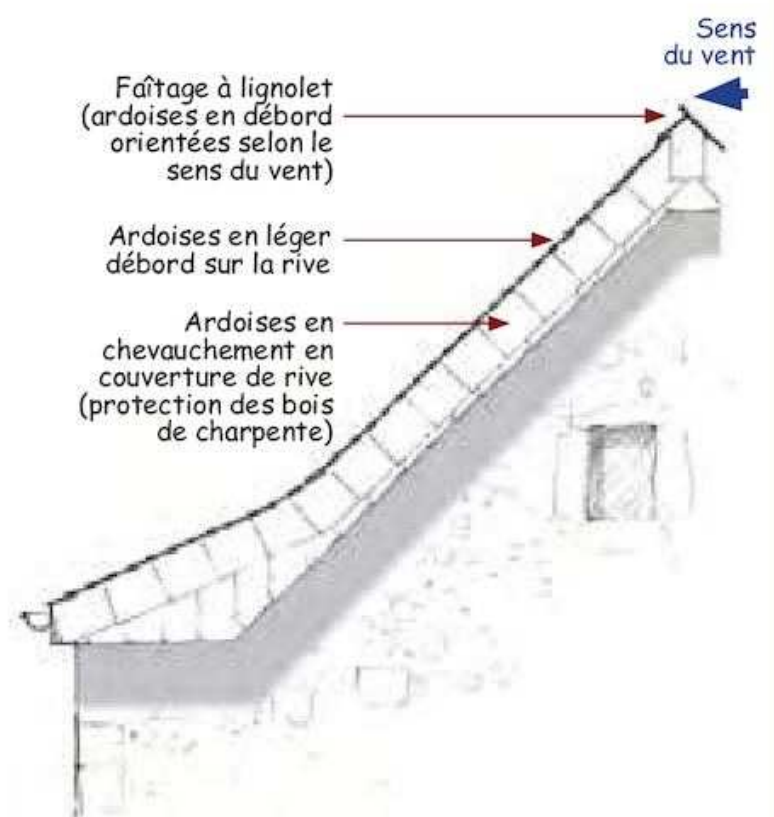
Les éléments régulateurs du toit :

- La couverture est en ardoises
- Elle est à forte pente, avec souvent un coyau

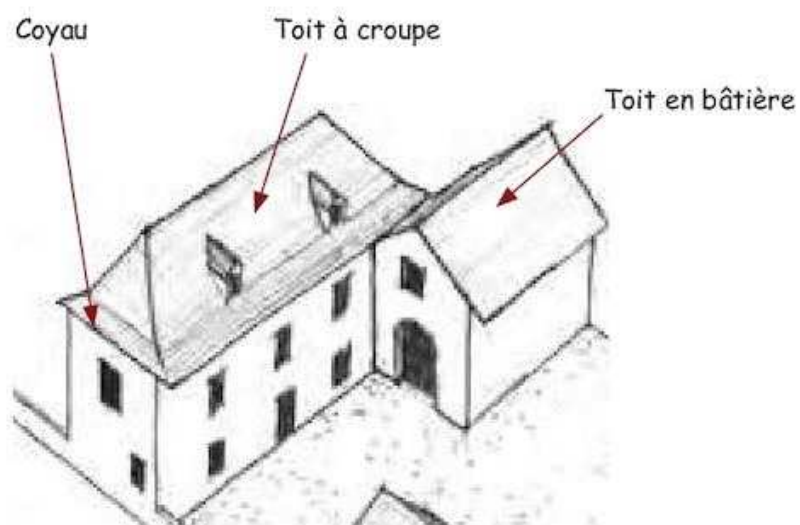
Les toits sont généralement pentus, variant autour de 100 à 120 % (45 à 50°).



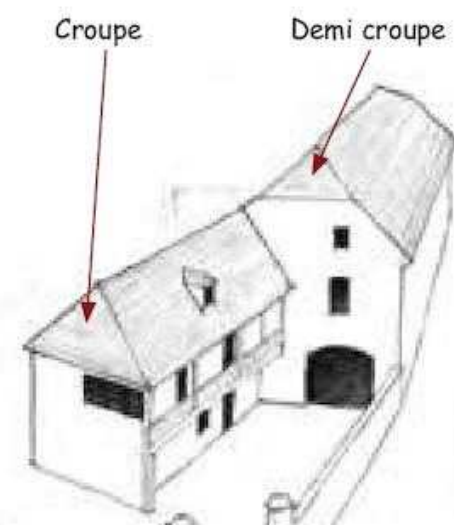
Charpente à coyau



Détail d'une rive en ardoise



Variantes de formes de toit.



Ardoises épaisses posées au clou. Oloron Sainte-Marie.



Lignolet en ardoises naturelles. Urdos.



Le pan du coyau est prolongé pour servir de couverture à la galerie ouverte. Féas. Source : VPAH © C. HERBAUX.

Les ouvrages de la toiture : lucarnes, cheminées



Lucarnes en bâtière sur le brisis d'un toit à la Mansart. Décor d'ardoises taillées en écailles de poissons dans un losange entre les deux lucarnes et épi de faîtage et faîtière en zinc découpé. Lasseube.

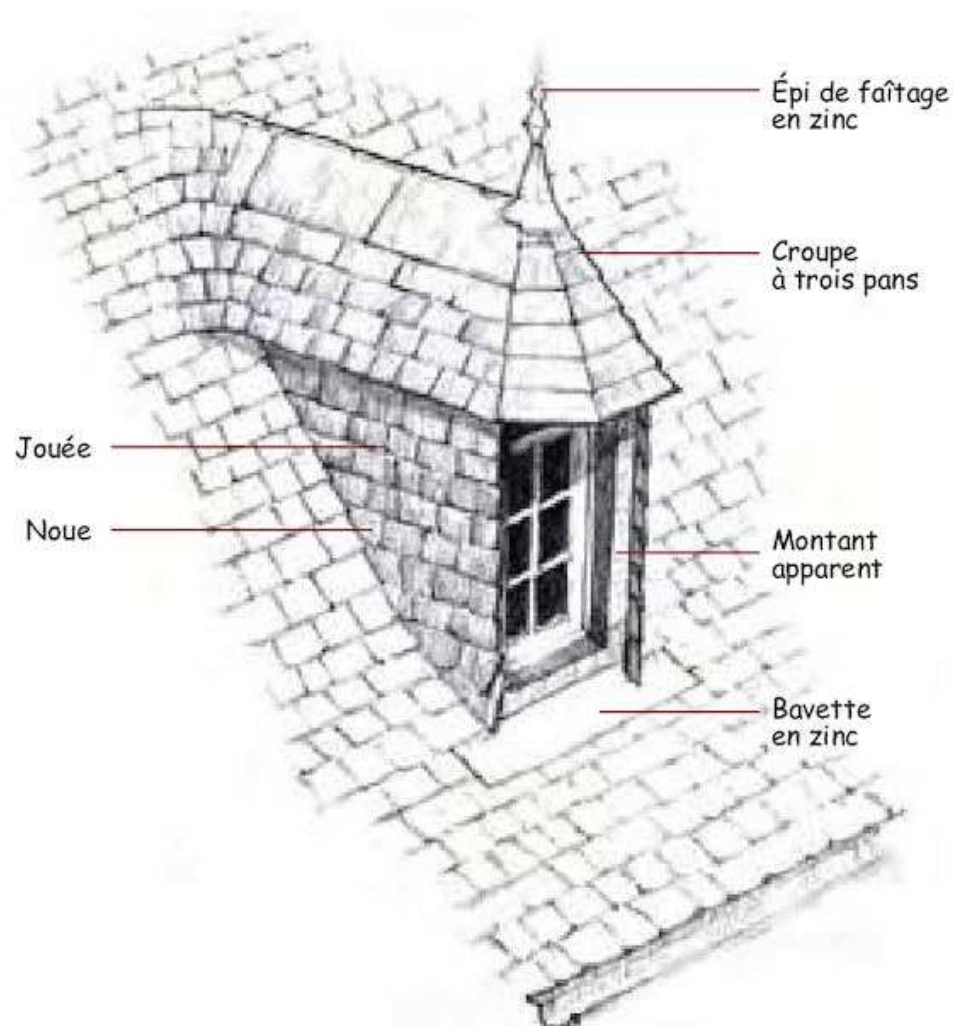
Plusieurs ouvrages accompagnent la toiture. Les lucarnes permettent d'éclairer le comble. On en rencontre essentiellement trois types sur le territoire des Pyrénées béarnaises qui se définissent par la forme de leur couverture. La lucarne en bâtière possède une couverture à deux pans, la lucarne rampante (généralement plus récente) possède un seul pan de couverture, et enfin la lucarne à croupe, de loin la plus représentée, comporte 3 pans de couverture. Les joues de la lucarne sont bardées

d'ardoises épaisses posées au clou et le passage de l'angle droit de la noue fait l'objet d'un travail virtuose de taille et d'assemblage des ardoises permettant au couvreur d'assurer l'étanchéité de l'ouvrage sur ce point sensible.

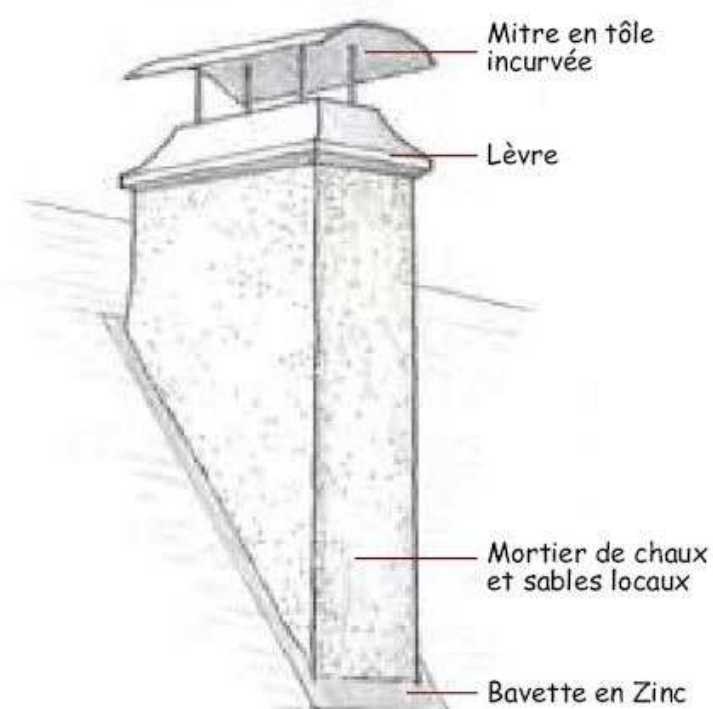
Les cheminées constituent le second grand ouvrage visible sur les toits. Leur souche massive est enduite à la chaux et aux sables locaux, une mitre en tôle incurvée empêche la pluie de s'y introduire.

Les éléments régulateurs des éléments de composition du toit :

- » Les lucarnes éclairent les combles et habillent la toiture
- » Les cheminées sont maçonnées et couvertes d'une mitre



Lucarne à croupe « capucine ».



Cheminée maçonnée enduite.



Lucarne rampante.



Lucarne à débord sur consoles.



Lucarne en bâtière « jacobine ».



Souche de cheminée et sa mitre. Escout.



Lucarnes rampantes. Issor.



Lucarne à croupe avec épi de toit en zinc, joues en ardoise. Gère-Bélesten.



Lucarne jacobine, fronton en bois peint avec corniche, ardoise. Gurmençon.

GLOSSAIRE

Alignement : détermine l'implantation des constructions par rapport au domaine public.

Appareil : manière dont les moellons, les pierres ou les briques sont assemblées dans la maçonnerie.

Arribère : rivière.

Badigeon : mélange homogène d'eau et d'un liant naturel d'origine minérale (chaux aérienne, terres, pigments).

Calade : traitement de sol fini, en extérieur ou en intérieur mettant en oeuvre des galets calibrés posés de chant, fichés dans une forme de terre, de sable ou de mortier maigre. Synonyme de « parquille », cf. glossaire.

Chaîne d'angle : partie en pierres équarries formant l'angle saillant de la jonction de deux murs.

Chaux : matière obtenue par décomposition du calcaire par cuisson, utilisée comme liant dans la construction.

Chevelu viaire : réseau de chemin et de routes rayonnantes organisé autour de chaque petite ville ou village.

Chevron : pièce de bois équarrie sur laquelle on fixe les lattes ou voliges qui portent le matériau de couverture de la toiture.

Composition de façade : manière d'ordonner les différents éléments constitutifs de la façade (ouvertures, niveaux, décors).

Contrevent : volet extérieur plein.

Corniche : couronnement continu en saillie d'une façade, d'une fenêtre, d'un fronton...

Ecart : agglomération, généralement un hameau, sans autonomie administrative.

Elégi : aminci à l'extrémité (se dit d'une pièce de bois, chevron, panne, etc...), et parfois doté d'une moulure.

Encadrement : dessin de l'entourage d'une baie pouvant comporter des profils ou des ornements.

Feuillure : profil ou entaillure pratiquée dans l'ébrasement d'une porte ou d'une fenêtre pour recevoir les vantaux ou les châssis.

Finage : correspond aux limites d'un territoire villageois. Très souvent le finage regroupe plusieurs terroirs permettant une diversification des ressources. En Europe, les limites des finages médiévaux se sont souvent transformées en limites de communes.

Fondrière : excavation bourbeuse dans un chemin défoncé par la pluie.

Gabarit : taille, volume et forme générale que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme.

Génoise : fermeture d'avant-toit formée de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement sur le mur.

Granges foraines : granges-étables éloignées de l'habitation et du siège de l'exploitation d'élevage (bovins et ovins) mais intégrées dans le fonctionnement ordinaire et quotidien de l'exploitation.

Haute tige : les arbres de haute tige sont des arbres dont le tronc mesure à la plantation au moins 1,80 mètre de haut et 15/20 centimètres de circonférence à 1 mètre du sol.

Imposte : la partie supérieure indépendante fixe ou ouvrante d'une porte (extérieure tout comme intérieure) ou d'une fenêtre. Elle permet souvent de laisser passer de la lumière.

Ilot : portion d'espace urbain délimité à son pourtour par des rues et/ou en partie par un cours d'eau ou toutes autre limite physique, sans rue intérieure autre qu'en impasse ou privée et fermée par une barrière.

Imposte : partie supérieure fixe ou ouvrante d'une porte ou d'une fenêtre.

Jouée : partie verticale et latérale d'une lucarne.

Lignolet : pose d'ardoise en faitage, sans liant, ni recouvrement, tenant compte de l'orientation du vent.

Lucarne : baie et son encadrement placés sur un plan vertical par rapport au toit.

Mirande : terrasse comprise dans le volume du bâtiment (loggia), généralement située au dernier niveau de l'édifice.

Oppida : un oppidum (du latin n. oppidum, pl. oppida : « ville », « agglomération généralement fortifiée » ; le pluriel francisé donne : oppidums) est le nom donné par les historiens romains à un type d'agglomération protohistorique fortifié que l'on trouve en Europe occidentale et centrale. C'est un centre à la fois économique, politique et parfois religieux, qui bénéficie souvent de défenses naturelles grâce à son implantation particulière sur des lieux élevés (collines ou plateaux), des îles, presqu'îles, caps, méandres de fleuves, marais, etc.

Oustal, ou casal : maison et terres qui en dépendaient.

Padouen, Padoent : espace de pacage aux abords du village, parfois planté de chênes, ou laissé libre. Son usage est collectif.

Parement : surface visible d'une construction en pierre, en terre ou en brique.

Parquille : synonyme de *Calade*, cf. glossaire.

Persienne : dispositif composé d'un assemblage à claire-voie de lamelles inclinées. Volet à persiennes.

Piémont : Un piémont est en géographie une vaste plaine située au pied d'un massif montagneux.

Prat : pré, espace de pacage, d'usage parfois collectif.

Roumas : murets séparant les parcelles agricoles, élevés en pierres sèches récupérées dans les champs.

Tabatière : baie rectangulaire percée dans le plan du versant de toiture et fermée par un abattant vitré.

Travée : une ouverture, un espace construit ou un élément de construction délimité par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction (piliers, colonnes, arcs, fermes, poutres, etc).

Typologie : Classification des constructions en fonction de leurs formes, matériaux, époques...

Usoir : espace libre ménagé devant un bâtiment rural dans un village, d'usage privé mais ouvert sur la voie et souvent de propriété publique.

Volumétrie : aspect d'un bâtiment du point de vue des grandes masses, du gabarit.

BIBLIOGRAPHIE

ayant servi de référence ou en lien avec le contenu de l'étude

- AUDAP, *Schéma de COhérence Territoriale du Piémont oloronais*, 2010 - 3 ouvrages
- CAUE 64, *L'habitat traditionnel en Aspe/Ossau*- 9 p.
- CAUE 64, *L'habitat traditionnel en oloronais*- 8 p.
- CAUE / PNP, *Patrimoine urbain des « Pyrénées béarnaises »*, 2013
- CAUE 64 / PNP, *La vallée d'Aspe, petit patrimoine bâti*, 2003
- CAUE 64 / PNP, *La vallée d'ossau, petit patrimoine bâti*, 2003
- CAUE / CDT 64, *Guide d'embellissement des villes et villages*- 24 p., 2006
- CAUE 64, *Mairies en Pyrénées-Atlantiques*, 2005,
- PNP, *Atlas*, 2000 - 80p.
- PNP, *Une cartographie des paysages*, Décembre 2012- 70 p.
- PNP, *Améliorons et valorisons nos entrées de bourgs*, 2012
- PNP / CAUE, *Patrimoine urbain, Pyrénées béarnaises*, 2013
- URCAUE Midi-Pyrénées, *Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement, guide pratique* 2002- 26p.
- Amis des Eglises anciennes du Béarn, *Histoire et patrimoine autour d'Oloron*, 1999.
- Maurice Berthe et Benoît Cursente, dir., *Villages pyrénéens : morphogenèse d'un habitat de montagne*. Toulouse, CNRS / Univ. de Toulouse- Le Mirail, 2001 (Méridienne)
- Cazaurang Jean-Jacques, *Pasteurs et paysans béarnais. Abris, cabanes, maisons*, Tome 5, 2002.
- Cazaurang Jean-Jacques, *Promenade archéologique en Barétous*, Amis des Eglises anciennes du Béarn
- Couet-Lannes Lucienne, *Bielle, l'église Saint-Vivien*, Amis des Eglises anciennes du Béarn 1985
- Dugene Jean-Pierre, *Les inscriptions et décorations de l'habitat rural ossalois*, 1996.
- Dumontel Jacques, *Oloron Sainte-Marie*, Atlas historique des villes de France, Bordeaux, 2003.
- Fabre-Barrere, Françoise, *La vallée d'Ossau au XIX^e siècle*, 2015.
- Gabastou André, Piere Jean-Christophe, *Couleurs du Béarn, Pau*, 2005
- Gorgeu Anne, Jenkins Catherine, *La charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La Documentation française, 1995.
- Hyver Patrice, ed. Equinoxe, *Les Pyrénées, de la vallée d'Aspe au Luchonnais*, 2002
- Lathelize François, Edf, PACT, 1981
- Lavigne Architecte, *études d'aménagement des villages et d'analyse du bâti* (Escou, Lees Athas, Accous, Castet en Ossau, etc...)
- Les feuilles du pin à crochets n°8 - *Pyrénéens, habitat et végétal*
- Loubergé Jean, *La maison rurale en Béarn*, 1986, 90p.
- Pierre J.C, Gabastou A., *Couleurs du Béarn*, ed. CAIRN, 2003- 114p.
- Soltenr Dominique, *L'arbre et la haie*, Coll. Sciences et techniques agricoles, 1975

Valois (J), Valois (J-P) : « Rébénacq, une bastide béarnaise tardive », Cahier du Centre d'Etude des Bastides, n° 7, 2004, pp 37-59.

PNP, Etienne Lavigne, *L'Art de bâtir les cabanes pastorales dans les Pyrénées, haute vallées du Béarn et du pays Basque*, 2001.

Rossi Cléa, H. Fillipetti, *Le patrimoine rural français*, ed Eyrolles, 2007.

Taine H., Doré G., *Voyage aux Pyrénées*, 1873, 555p.

Viollet le Duc Eugène, *La traversée des Pyrénées*, 1833.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES ET GRAPHIQUES

Atelier Lavigne (photos et illustrations non renseignées dans le document)

Comité Départemental du Tourisme 64

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64)

Parc national des Pyrénées, *Une cartographie des paysages*

Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises, photographies Clément Herbaux

RESSOURCES EN LIGNE

Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques

Bureau de Recherche Minières et géologique

Géportail, IGN

Réseau des Médiathèques des Gaves et du Haut-Béarn

LE PATRIMOINE SUPPORT DE MODERNITÉ, POUR UN PROJET QUALITATIF ET IDENTITAIRE

« La charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises recense et explique les atouts du territoire pour mieux les faire comprendre au plus grand nombre (Volume 1). Sans être un document réglementaire, elle propose outils et conseils pour mener à bien les projets de réhabilitation et de construction tout en préservant la spécificité du territoire.

Les fiches pédagogiques (Volume 2) permettent d'accompagner les projets des habitants des vallées d'Aspe, de Barétous, de Josbaig, d'Ossau et du Piémont Oloronais. »

